





LE

PAPE ET L'ITALIE

LETTRE

A MM. DE FALLOUX, DE VALMY, ARNAUD (de l'Ariége)

ET A TOUS LES AUTEURS CONNUS ET INCONNUS DE PROJETS DE SOLUTION DU SENS DESSUS DESSOUS ITALIEN

PAR

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE

ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE AUX ASSEMBLÉES NATIONALES, ET DÉPUTÉ DE LA VENDÉE AU CORPS LÉGISLATIF.

Si le Pape et l'Église n'existaient pas, qui dirait aux despotes que les hommes ne sont ni de vils esclaves, ni de la chair à canon; que le droit est le droit, et que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure?

Le progrès, ce n'est pas toujours de marcher en avant, mais parfois de revenir en arrière. GUIZOT.

Le chien sur une fausse voie doit revenir là où commence le défaut. — Un cavalier qui s'est trompé de chemin doit revenir au point de bifurcation. — L'humanité qui a fait fausse route doit revenir à la vérité.

Troisième édition.

PARIS

LEDOYEN, ÉDITEUR, Palais-Royal, Galerie d'Orléans.

J. LECOFFRE, ÉDITEUR, Rue du Vieux-Colombier, 29.

DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue de Tournon, 29

LAGNY, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue Garancière, 8.

1860





LE PAPE

ET

L'ITALIE

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

LE

PAPE ET L'ITALIE

LETTRE

A MM. DE FALLOUX, DE VALMY, ARNAUD (de l'Ariége)

ET A TOUS LES AUTEURS CONNUS ET INCONNUS DE PROJETS DE SOLUTION DU SENS DESSUS DESSOUS ITALIEN

PAR

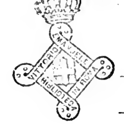
M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE

ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE AUX ASSEMBLÉES NATIONALES, ET DÉPUTÉ DE LA VENDÉE AU CORPS LÉGISLATIF.

Si le Pape et l'Église n'existaient pas, qui dirait aux despotes que les hommes ne sont ni de vils esclaves, ni de la chair à canon; que le droit est le droit, et que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure?

Le progrès, ce n'est pas toujours de marcher en avant, mais parfois de revenir en arrière. GUIZOT.

Le chien sur une fausse voie doit revenir là où commence le défaut. — Un cavalier qui s'est trompé de chemin doit revenir au point de bifurcation. — L'humanité qui a fait fausse route doit revenir à la vérité.



Troisième édition.

PARIS

LEDOYEN, ÉDITEUR, Palais-Royal. Galerie d'Orléans.

DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue de Tournon, 29

J. LECOFFRE, ÉDITEUR, Rue du Vieux-Colombier, 29.

LAGNY, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue Garancière, 8.

1860

INTRODUCTION.

QUELQUES MOTS SUR L'ÉTAT ACTUEL DES CHOSES.

Depuis que j'ai écrit ce petit travail et que les premières éditions en ont été publiées, bien des choses se sont passées, bien des faits ont pu dessiller les yeux à ceux qui veulent comme à ceux qui savent voir clair ; bien des fils de la chrétienté et de notre France, toujours si féconde en héros, ont écrit leurs noms au livre de vie ; un jeune roi, l'un des nobles fils de la royale maison de France, après s'être montré vis-à-vis de ses peuples bienveillant presque jusqu'à la faiblesse en leur accordant tout ce que leurs libertés et la civilisation pouvaient exiger, aujourd'hui se défend en héros à Capoue, à la tête de sa fidèle armée, contre les hordes révolutionnaires de l'agitateur Garibaldi, qui l'a forcé à s'y réfugier, après l'avoir attaqué en son nom seul, aidé par de puissants subsides, aux yeux des rois de l'Europe immo-

biles, et envahi la Sicile d'abord, puis Naples ensuite, aux cris de : *A bas le Bourbon! mort au Bourbon!* — comme s'il était besoin de ce cri lugubre des plus mauvais temps de notre première révolution pour dire encore à tous hautement, — ce sont les démagogues qui sont là...

A qui restera la victoire des armes ? — Nous l'ignorons ; mais ce que nous savons bien, c'est que, quoi qu'il arrive, le roi de Naples, comme ses nobles et courageux frères, sortira de là en pouvant dire à tous, comme autrefois François Ier, — ce que tous ne pourront peut-être plus dire : — Tout est perdu, fors l'honneur!... Il pourra ajouter encore : — Si telle est la volonté divine, — je n'ai pu mourir, ni sauver mes peuples en combattant ; — mais au moins il dira : — J'ai su défendre mes droits, la dignité royale, et remplir mes devoirs en roi.

J'ai combattu en vaillant fils de la maison de France, je me suis montré digne du nom de Bourbon.

Et chacun se courbera devant lui, — chacun l'honorera.

Empereurs et rois de l'Europe, c'est vous qui l'aurez voulu !

Puisse votre tour ne pas arriver !

Puisse Dieu vous éclairer en vous indiquant vos devoirs, et vous donner la force de les remplir !

Est-ce la démagogie qui se lève ?

Est-ce la démagogie et le Piémont qui agissent de concert ?

Dans le chapitre VII. j'ai prévu ces deux hypothèses ; je n'y changerai rien : j'y ai dit ce que serait un tel état de chose.

Cependant je n'avais pas prévu que l'audace et la barbarie seraient poussées au point où elles le sont.

Un général d'occasion qui a rendu ses épaulettes à son roi, attaquant à la tête de bandes révolutionnaires à lui, partant de l'un des ports du royaume, de celui qu'il a cessé de servir, et se ruant sur les États d'un roi voisin pour le déposséder et le détrôner sans éprouver aucun obstacle du roi qu'il servait : je dirai plus, ce roi permettant qu'il en soit ainsi ou l'aidant.

D'un autre côté, ce roi entrant un peu plus tard à main armée dans les Etats du Pape sans déclaration de guerre.

Tous les rois et les empereurs assistant à de telles choses l'arme au bras.

Où en sommes-nous ?

Est-ce la démagogie qui se rue sur le monde ? A voir à Naples, Mazzini, Crispi et leurs amis, on le croirait.

Est-ce le descendant de la vieille maison royale d'Este qui vient enterrer là sa gloire et sa royauté ?

Sont-ce les rois et les empereurs qui s'en vont ?

Est-ce la barbarie qui envahit le monde?

La civilisation va-t-elle à tous faire entendre sa grande voix et leur dire leurs devoirs ?

Attendons, espérons...

Quant à présent, il ne nous est pas possible, cependant, de ne pas dire que nous n'avons jamais vu rien de si outrecuidant, rien d'aussi barbare.

Attendons... Dieu est là : la justice est là, l'intérêt du monde est aussi là.

Attendons...

Les empereurs et les rois vont se réunir, dit-on, à Varsovie.

Attendons.

Deux grands exemples viennent déjà d'être donnés au monde, à la gloire de la France...

Notre armée en Italie et à Rome vient d'être augmentée, l'ordre lui a été donné de défendre le Pape...

La gloire semble devoir toujours être le partage de la France : nos soldats, après avoir vaillamment combattu à Sébastopol et à Magenta, comme sur tous les champs de bataille où ils ont été conduits, semblent appelés à une gloire bien plus belle et bien plus grande encore, celle de sauver la chrétienté... Gloire à Dieu ! honneur à une aussi noble pensée ! !

Puisse cette pensée être la véritable ! !

Elle est digne de la France.

Ce sont là de bien purs et de bien glorieux lauriers à cueillir !

D'autres Français sont allés aussi spontanément entourer le Pape et lui faire un rempart de leurs corps.

Honneur à vous, noble et brave général de Lamoricière, qui, après avoir si intrépidement combattu pour la gloire de la France sur les murailles de Constantine, les champs de l'Algérie, et avoir exposé si vaillamment votre vie pour sa sécurité et son salut dans les rues de Paris, assailli par le socialisme lors de notre seconde République, êtes allé sans hésiter, et malgré toutes les clameurs des démagogues, des fous ou des impies, offrir si noblement votre épée et votre expérience militaire au Saint-Père !

Honneur à vous aussi, courageux hommes de toutes les classes et de toutes les parties de l'Europe et du monde, à vous, surtout, catholiques fils de la France, de l'Irlande, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Espagne, qui avez tout quitté, bien-être, fortune, famille, pour aller vous enrôler comme simples volontaires dans cette catholique armée !

En le faisant, vous avez tous fait là le plus grand acte que

l'on puisse faire au monde, — vous êtes devenus de nouveaux Machabées !

D'autres vont d'ordinaire chercher, sur les champs de bataille, les gloires ou les distinctions humaines... un haut rang dans le monde, les honneurs, la fortune, sans s'inquiéter, comme l'a si bien dit saint Bernard, s'ils servaient ou non *ces causes pour lesquelles il n'y a pas de sûreté à donner la mort ou à la recevoir.*

Vous, oubliant tout et vous oubliant vous-mêmes, vous n'êtes allés à Rome que pour offrir vos cœurs et vos services au Pape, à la chrétienté, à Dieu.

Un grand nombre d'entre vous, comme ces Bourbon Chalux, illustres descendants de la maison royale de France ; ces Sabran, ces Rohan-Chabot, ces de Lorge, ces Larochefoucauld, de nos grandes maisons ducales ; ces Charette, ces Pimodan, ces Cathelineau, ces Becdelièvre, ces Sapinaud, ces d'Héliant, ces Quatrebarbes, fils des illustres chefs des armées vendéennes ou des plus nobles familles de France ; ces Daudier, ces Picou, ces Carré, ces Lemonnier, ces Legonidec, ces Wiart, ces Nalbert, ces Marius-Martin, ces Joly, ces Ménard, ces Pidoleau, ces Lemerle, ces Joubert, ces Pinsonneau, ces Boidin et tant d'autres partis au premier appel de Paris, Nantes, la Vendée, la Bretagne, Bordeaux, Lyon, Lille, Poitiers, Marseille, Angers, en un mot, de toutes les parties de la France, que je voudrais pouvoir nommer tous, — comme j'ai dit une autre fois tous les noms des héroïques combattants de la Pénissière, — catholiques représentants de nos vieilles familles de bourgeoisie et du peuple de nos villes et de nos campagnes, ne sont allés là presque tous que pour y prendre l'habit de bure du simple soldat...

Ils n'y sont pas allés non plus pour vaincre, mais pour

faire un grand acte de foi, — un grand acte de catholicisme.

Vulgairement, on ne le comprendra pas, sans doute, dans notre temps d'ignorance des choses de Dieu, — notre temps de corruption.

Bien des gens, de nos jours, ne comprennent que ce qui rapporte des honneurs et de l'argent.

Tous ceux qui comprennent, cependant, ce qui est bien et grand en ce monde comprendront...

Dieu aussi comprendra bien ..

Ce n'est pas la gloire qui rapporte, — ni seulement celle qui grandit, — pour laquelle il a des couronnes.

Ce n'est pas la victoire qu'il récompense, le vainqueur qu'il exalte, — aux temps anciens, c'étaient les Machabées vaincus qu'il recevait au ciel et non leurs vainqueurs.

Ce sont les Machabées qui ont laissé un grand et saint souvenir et non ceux qui les ont vaincus... Ce n'est pas non plus aux vainqueurs, mais aux vaincus, qu'aux temps anciens la Grèce, et depuis la postérité, a décerné la gloire des Thermopyles !

Quoi qu'il puisse arriver, honorables généraux de Lamoricière et de Pimodan, on ne demandera pas si vous avez été vainqueurs ou vaincus, si vous avez combattu ou si votre épée est restée dans le fourreau, bien qu'il puisse y avoir encore pour vous, à Rome, une grande gloire humaine.

Ce qu'on se demandera surtout, ce que la catholicité, ce que le monde demandera, ce que tous les siècles diront, c'est pourquoi vous êtes allés à Rome ; tout ce que vous avez quitté ; quel grand exemple vous avez donné en le faisant ; quel grand acte de dévouement et de foi vous avez fait là.

Ce n'est point seulement à la mode des preux et des vaillants du monde que vous avez servi par là le Pape, la chrétienté, Dieu; — c'est à la mode des martyrs...

Cette gloire en vaut bien d'autres...

Cette gloire, nous dirons mieux, et, pour être plus vrai, est la plus grande de toutes les gloires.

La terre a pour elle son admiration et ses éloges et j'ai lu jadis aux livres saints, *que l'Apôtre vit au Ciel sous l'autel les âmes de ceux qui étaient morts pour la gloire de Dieu.* « VIDI SUBTUS ALTARE ANIMAS INTERFECTORUM PRO- » PTER VERBUM DEI. » — Ils unissaient leurs voix aux chants des habitants des Cieux, et *princes des martyrs*, ils jetaient leurs palmes et leurs couronnes aux pieds de l'Agneau.

Voilà, généreux défenseurs du Pape et de l'Église, qui que vous soyez, voilà votre part

Je ne m'inquiète même pas, dirai-je en finissant, ni de votre vie, ni de votre mort, ni pour vous, ni pour l'Église, ni pour N. S. P. le Pape.

Si Dieu vous appelait à cueillir la palme du martyre en tombant sur les champs de bataille, ce serait une grande gloire : gloire pour vous et vos familles. — Dieu ne la donne telle qu'aux élus, comme je viens de le dire, dont il veut faire des princes du Ciel.

Les martyrs, c'est aussi par eux que Dieu a propagé sa religion sainte. C'est par eux que l'Église s'est affermie, agrandie, glorifiée.

C'est ce qui l'affermirait, l'agrandirait, la glorifierait encore.

Votre sang purifierait le monde, apaiserait la colère de Dieu, enfanterait d'autres martyrs ; — à votre petite armée succéderait de grandes armées — où l'Eglise victorieuse

triompherait par la paix, — car Dieu peut tout, et, ce qui est certain, c'est que l'Eglise triomphera et sortira plus glorieuse que jamais des luttes des hommes : Dieu l'a dit.

Gloire à vous! Gloire!

Pour vous, nobles croisés du Pape, il y a gloire partout, gloire toujours, comme il y a gloire pour tous ceux qui iront vous rejoindre; comme il y aurait une grande gloire pour ceux qui iraient vous remplacer, si Dieu vous couronnait de la gloire de ceux qui meurent sur les champs de bataille pour la foi.

Je dirai surtout à ces brillants jeunes hommes de nos grandes familles de France, — qui semblaient vivre oisifs, insouciants et bien plus occupés de leurs plaisirs que des grands intérêts de la société, — qu'ils viennent de prouver qu'ils étaient dignes de leurs aïeux, les croisés au temps de saint Louis; que leur oisiveté, comme leur insouciance des grands intérêts du monde, n'étaient qu'apparentes et tenaient seulement à ce que, pénétrés de la parole de saint Bernard que j'ai dite, ils ne voulaient combattre que lorsqu'ils *étaient certains qu'il y avait sûreté à donner la mort ou à la recevoir.*

Par ce qu'ils viennent de faire, leur nom a reçu une nouvelle illustration, leurs familles une nouvelle vie. — Une nouvelle ère semble commencer pour eux et pour elles. S'ils mouraient surtout en héros chrétiens, je leur dirais, qu'ils viennent de retremper la noblesse de France au sang des martyrs, et que, comme pour l'Eglise, c'est pour elles une nouvelle garantie de gloire et de grandeur.

C'est assurément bien ainsi que les grands de la terre confirment réellement leur grandeur et s'en rendent dignes.

C'est aussi assurément bien ainsi que les petits deviennent véritablement nobles et grands, et se confondent avec les plus grands aux yeux des hommes et en Dieu, qui lorsque tous sont morts d'une même mort et ont cueilli ensemble sur le champ de bataille des Machabées la sainte couronne, fait de tous *sans distinction, des princes du Ciel*, pour me servir encore des paroles de l'apôtre saint Jean.

Répétons donc encore : Gloire ! gloire donc à tous !.....

. . . .

Un mot, et j'ai terminé : cela regarde tout particulièrement la France.

Dans l'invasion de la Sicile, les munitions de guerre fournies à Garibaldi venaient presque en totalité de l'Angleterre, s'il en faut croire les assertions des journaux. — Une flotte anglaise a assisté au débarquement des garibaldiens. — Elle a demandé à la flotte napolitaine de suspendre pendant deux heures son feu. Pendant ce temps, les assaillants ont débarqué. — A Palerme, lors de la capitulation des forts et de la ville, la flotte anglaise était là. Le nom de l'Angleterre était invoqué comme il est invoqué par les Druses en Syrie : un instant même il s'est agi de lui livrer les forts qu'elle a également occupés un instant.

Je ne puis taire le sentiment tout français qui m'anime, ni faire taire mon patriotisme alarmé par un tel état de chose.

Serait-il vrai que les Anglais, un jour ou l'autre, pourraient devenir maîtres de la Sicile, ou y dominer en y arborant leur drapeau ou de fait ?

Pour mon compte, je ne pourrais le voir sans alarmes.

J'appelle sur ce point l'attention de tous en France et particulièrement celle du gouvernement.

Cela ne me semblerait ni sans danger pour notre prépondérance, ni sans danger pour notre dignité nationale et l'avenir de notre marine et de nos possessions d'Afrique.

Déjà l'Angleterre est maîtresse d'une partie des île Ioniennes, de Malte et de Gibraltar.

Par Gibraltar, elle est maîtresse de l'entrée de la Méditerranée.

Les flottes ou les vaisseaux étrangers ne peuvent passer que selon son bon plaisir et sous le feu de ses canons qui se croise, — ils ne peuvent passer qu'au risque d'être coulés bas.

Si, à un moment donné, elle se refusait à ce qu'ils passassent;

Si, à un moment donné, elle abritait dans les ports ou les rades de la Sicile, qui lui fourniraient et des vivres et des munitions, comme dans le port de Malte, une marine puissante;

Si nous n'avions alors que quelques vaisseaux de guerre à Toulon, et nos paquebots et quelques bâtiments marchands à Marseille, et qu'elle fût en paix avec la Russie;

Ne serions-nous pas à sa discrétion ?

Nos rapports avec Alger ne seraient-ils pas subordonnés à son bon plaisir?

Son bon plaisir nous serait-il toujours favorable ?

Ceux qui comme moi se trouvaient à La Rochelle en 1809, peuvent-ils oublier que la marine anglaise a détruit alors, dans quelques jours, presque tous nos vaisseaux de guerre français, réunis à l'île d'Aix, et que le feu de ses brûlots, comme celui de nos vaisseaux qui sautaient, était

si vif, qu'à deux lieues de là, sur le port et les bassins de La Rochelle, malgré ses murailles élevées, on y voyait comme en plein jour?

Ne pourrait-elle pas réserver le même sort à notre marine à Toulon?

Ne pourrait-elle pas menacer notre conquête d'Alger, dont elle s'est montrée parfois si jalouse, en interceptant nos communications avec elle, nous y suscitant des embarras intérieurs et en y portant ses forces?

Aucunes compensations pourraient-elles pour la France contre-balancer soit ces dangers, soit ces calamités-là?

Que serait-ce si elle dominait à Naples?

Le permettre, ne serait-ce pas tout ce qu'il y aurait de plus contraire aux véritables intérêts de la France?

Le conjurer et l'empêcher, ne serait-ce pas tout ce qui serait de plus français?

La France est la plus grande puissance du monde... Son épée, ou seulement sa volonté, jetée dans la balance, et il se fera dans l'Italie et dans le monde tout ce qu'elle voudra.

A tous, je demande de vouloir comme moi ce qui est gloire, grandeur et sécurité pour elle.

A cela, il y aura aussi gloire, grandeur et sécurité pour tous.

Ce serait le plus grand des bienfaits pour le monde. — Il serait soustrait à la barbarie qui le menace. — Les grands principes qui sont la gloire de la civilisation seraient maintenus. — Le bon droit respecté partout, toutes les nations iraient en paix aux grandes destinées qui les attendent dans l'ère nouvelle qui serait par là inaugurée.

Dieu ferait le reste...

LE PAPE,

L'ITALIE, LES RÉVOLUTIONNAIRES

— 89 — 1860 —

PREMIÈRE PARTIE.

LES ROMAGNES. — LEUR SÉPARATION DES ÉTATS DU PAPE.

I

M. LE COMTE DE FALLOUX

—

DU DEVOIR DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES.

—

Permettez-moi, Monsieur et honorable Collègue, de vous adresser mes félicitations et de m'associer à votre lettre sur *le Devoir dans les circonstances actuelles*, qui pose d'une manière aussi courageuse que vraie la question italienne, et en signale en même temps hautement les causes et le but véritable, tout en dévoilant les moyens de réussite de tout temps employés par

les révolutionnaires, moyens auxquels bien des gens se laissent malheureusement prendre avec trop de facilité.

C'est une tactique ancienne et bien usée, que cette manière de ne jamais attaquer les choses de front, et de prendre la peau de l'agneau pour en couvrir les griffes de l'hyène ; mais elle a une telle puissance que son succès est presque toujours certain....... Il y a tant de bonnes gens !

Aux assemblées constituante et législative, je ne l'ai pas oublié, toujours nous étions sûrs de la victoire lorsque la question était carrément posée, car chacun alors y voyait clair ; mais presque toujours aussi nous étions certains d'être battus lorsque, sous le prétexte de l'intérêt public, les habiles des partis révolutionnaires faisaient patte de velours, avec une dextérité d'autant plus grande qu'ils étaient des compères d'autant plus fins ou plus astucieux ; car alors les bonnes gens s'y laissaient prendre.

Honneur donc à vous, Monsieur et honorable Collègue, qui signalez à tous l'état vrai des choses, lorsque vous dites avec raison : « On voudrait peu àpeu, pas » à pas, conduire le clergé et les fidèles jusqu'à l'en- » tier accomplissement des faits, de sorte que, placés » enfin en face de l'irrévocable, ils n'eussent plus à » choisir qu'entre un effort désespéré contre l'impos- » sible, et le stérile remords d'une condescendance

» inutile; » et ajoutez, avec la haute raison qui vous distingue, que dans de telles circonstances, « il faut » user de tous les moyens légaux qui nous sont en- » core laissés, pour conjurer le plus grand péril dont » la société ait depuis longtemps peut-être été me- » nacée : » car, il ne s'agit pas là, qu'on le sache bien, d'une querelle de puissance à puissance, de dynastie à dynastie, de nation à nation; bien moins encore d'une question de nationalité. La nationalité italienne invoquée, le pouvoir temporel du Pape mis en avant : ce n'est au fond que le pavillon neutre pris pour couvrir la contrebande de la marchandise.

La question vraie en réalité, comme la question vraie en fait, pour les révolutionnaires de tous les pays, c'est la guerre à Rome, et l'écho encore de ce cri d'un autre temps : *Mort à l'infâme!* c'est l'amoindrissement d'abord du pouvoir papal, son anéantissement, sa ruine ensuite... et avec elle, et comme conséquence certaine et forcée, la désorganisation sociale avec tous ses dangers, l'anarchie avec ses terreurs et ses crimes;

C'est le combat du désordre contre l'ordre;

C'est la guerre du bien et du mal;

Ce sont les Titans du temps ancien, armés contre Jupiter;

C'est Satan en révolte contre Dieu.....

Que l'on ne dise pas que c'est là de l'exagération,

ni quant au fait en lui-même, ni quant à ses conséquences.

Quant à ses conséquences, si nous interrogions l'histoire et fouillions les temps passés, quelles preuves éclatantes ne nous fourniraient-ils pas! que d'époques de terreur, d'anarchie, et tout ensemble de sang, de désolation et de deuil pour les peuples, nous aurions à citer à l'appui de cette incontestable vérité!

Quant au fait :

Un fait aujourd'hui que tous connaissent, suffit à lui seul pour détruire tous les doutes que l'on voudrait essayer de jeter encore dans les esprits : qui n'a lu il y a peu de jours les lettres adressées aux étudiants des Universités de l'Italie par Garibaldi, ce Général de la ligue des révolutionnaires italiens, si exalté par eux ?

« Jeunes élus! vierge et pure espérance de l'Italie!...
» je vous parle tout ému, dit-il, comme si j'étais en
» présence d'un aréopage idéal d'hommes... Tout
» homme né sur cette terre, devrait mettre la main
» aux pavés des rues, et venger sur ces misérables
» hypocrites *à soutane noire* les malheurs, les injures,
» les souffrances de vingt générations passées!... Cette
» race maudite siégera demain... et protégée, à côté
» des représentants des nations les plus illustres, et
» demandera avec insolence la continuation d'un
» pouvoir qui ne s'attache qu'à corrompre la nation...

» qu'à voler à nos pauvres frères leur or pour ri-
» pailler salement... la continuation d'un pouvoir...
» qui a lancé l'anathème sur le peuple et sur l'armée
» régénérateurs... sur le roi preux et généreux que
» Dieu a donné aux Italiens comme un ange ré-
» dempteur, et qui ne peut, pour le moment, ra-
» cheter l'Italie, parce que, dans le centre de cette
» Italie, au cœur de cette Italie, *il y a le chancre appelé*
» *la papauté... l'imposture appelée la papauté...* »

Est-ce clair?

Les années courent, les siècles passent... mais les hommes!... les hommes restent les mêmes... bien fou qui s'abuserait... Satan est toujours Satan et le sera jusqu'à la fin des siècles;... de même que Dieu est toujours Dieu, l'Église son organe infaillible, et le Pape son représentant le plus vénérable et le plus vénéré sur la terre.

Oui, Monsieur et honorable Collègue, en présence de telles choses, en de telles circonstances, je m'unis avec empressement à vous pour dire aussi : « J'aime
» mieux ce qui expose que ce qui avilit; j'aime mieux,
» pour moi, pour tout ce qui m'est cher et sacré, la
» lutte avec ses chances et ses périls que la défaite
» subie d'avance, l'humiliation froidement consentie: »
car, s'il est une noble cause, c'est celle-là... Ce n'est pas pour soi, ni par un sentiment égoïste ou pour les honneurs que l'on combat; ce n'est pas pour la gloire

seulement, — seulement pour le triomphe du drapeau de la patrie, noble ambition cependant, qui de tout temps, en France, a fait battre les plus nobles cœurs, et décidé tant de nobles hommes à aller se faire tuer sur les nombreux champs de bataille de l'Europe, sans s'inquiéter de la cause réelle pour laquelle ils combattaient, se montrant en cela guerriers plus grands que grands politiques peut-être, mais en fait ne voyant et ne considérant qu'une chose, la gloire militaire du pays et la leur, et n'étant accessibles qu'à cette glorieuse et toute patriotique pensée : C'est le drapeau de la France, il doit vaincre; tout militaire doit mourir pour lui assurer la victoire...

Ici c'est, comme vous le dites si bien encore, pour la cause la plus élevée qui puisse faire battre un cœur d'homme, le cœur d'un homme de bien.

« Quand bien même on accorderait, dites-vous, et » vous avez raison, cette monstruosité, que la modi- » fication, la transformation ou la destruction du » Saint-Siége ne sont pas des questions religieuses au » premier chef, est-ce que de pareilles entreprises, de » quelque nom qu'on les nomme, ne soulèvent pas » tout à la fois toutes les questions d'ordre social, » de politique internationale et de tradition fran- » çaise? » je pourrais même ajouter, de relations et de traditions européennes?

Est-ce qu'elles ne provoquent pas des guerres et

des bouleversements et n'occasionnent pas tous les maux qu'ils entraînent à leur suite?

Est-ce que le renversement, s'il était possible, des institutions de l'Eglise, de la civilisation qu'elles ont apportée au monde, ne créerait pas le chaos?

Peut-on penser sans frémir à l'état où le monde serait par là plongé?

Ceux qui rêvent de pareilles choses sont plus insensés encore que coupables; ils ne voient pas que tout n'est, ne vit à l'époque actuelle, dans l'Europe et dans le monde, que par le christianisme... que notre civilisation actuelle est toute chrétienne.

Qu'il y ait des schismes ou des sectes dissidentes, peu importe; la première pensée, l'impulsion, viennent de là.

Comme vous le dites encore, « l'avenir est là tout » entier: tant que la politique et la morale n'auront » pas contracté une solide alliance, le monde ne con» naîtra ni grandeur ni repos... Si la société livrant » ses voiles à tous les vents, recommence à tout propos » et à toute heure sa navigation sans boussole, sans » gouvernail et sans lest, elle ira se heurter d'écueil » en écueil, et elle finirait par sombrer, entraînant » avec elle ceux qui la poussent, comme ceux qui la » retiennent. »

Quelle belle société, en effet, que celle où régnerait seule la *déesse Raison*, cette Janus à autant de faces

qu'il y a d'individualités sur la terre, et chez laquelle la face la plus difficile à rencontrer serait celle-là même dont elle porte le nom! et la plus commune, celle qui caractériserait toutes les mauvaises passions, l'extravagance, la folie.

Déjà deux fois nous l'avons vue à l'œuvre; l'on peut juger par ce qui a été de ce qui serait encore.

Nos grands hommes comme nos grands sages de cette société, les coryphées que la puissante déesse élevait le plus haut, se sont fait entendre, soit à la Convention nationale, soit en nos deux assemblées constituantes... chacun a pu juger... chacun sait aujourd'hui si, en cheminant, ils sont devenus de grands hommes, bien qu'on les ait parfois couronnés de roses comme des demi-dieux; et je crains bien qu'il ne fût pour l'aréopage de cette société rationaliste, fort difficile de décider à qui il doit décerner le prix, des hommes d'autrefois, ou des hommes d'hier, voire même des chefs, généraux, ministres, diplomates, ou sénateurs de la société des hommes de la raison d'aujourd'hui, s'ils étaient admis au concours; surtout, si comme échantillons ils y apportaient leurs œuvres.

A la difficulté de choisir entre tant de grands hommes ou plutôt, pour être plus net et substituer la vérité à l'ironie, tant de grands perturbateurs du genre humain, comme à celle de traverser des ruines,

les cadavres et le sang dont ils ont jonché la terre, viendrait s'ajouter celle de se faire entendre au milieu des voix cu des hurlements des peuples, et de ce cri, comme de ce fait effrayant de leurs grandes œuvres dominant tout : cahos... chaos...

Quel beau résultat pour l'humanité!

Quel beau progrès!

C'est cependant là que vous nous mèneriez, messieurs les grands hommes, généraux ou présidents de la société de la déesse Raison; voilà quelles ont été vos œuvres pour le passé et telles qu'elles seraient pour l'avenir, messieurs les grands révolutionnaires de toutes les époques.

C'est là surtout que, plus vite et bien plus certainement encore, vous nous conduiriez, en renversant le sanctuaire protecteur et saint de la chaire de saint Pierre, et en brisant le tabernacle sacré d'où se répandent sur l'humanité tant de dons précieux, et les plus grands bienfaits, la paix, l'ordre, l'amour vrai de Dieu et des hommes; et tout cela, pour y substituer tout à la fois la tour de Babel et la boîte tout ouverte de Pandore...

Quel beau cadeau vous feriez là aux sociétés, comme à la race humaine! avouez-le!...

Comme cette société fondée par le christianisme, et que vous ne comprenez pas, serait bien remplacée!...

II

LA BROCHURE LE PAPE ET LE CONGRÈS.

Quand cette société chrétienne, telle qu'elle existe dans le monde, et telle qu'elle existe à Rome, serait même comme la décrit et la caractérise *le catholique fervent* auteur de la brochure *le Pape et le Congrès*, ce serait là encore le paradis terrestre auprès de la société que vous nous auriez faite.

Mais serait-il donc bien vrai, comme le dit cet auteur inconnu et si bien caché, tout bon chrétien qu'il s'annonce, et quel que soit son désir *d'étudier, en catholique sincère*, les hautes questions du jour, que la société chrétienne à Rome serait ce qu'il dit,

si le Pape conservait son pouvoir temporel tel qu'il est depuis des siècles, comme aussi que sa puissance et son résultat ne seraient pas autres que ce qu'il indique ?

Permettez-moi, mon cher et honorable Collègue, de lui dire, par votre intermédiaire, que je n'en crois rien ; même qu'il se trompe dans ses appréciations, malgré son bon vouloir et son zèle de fervent catholique : car, comme moi, vous seriez trop poli, pour jamais ajouter, comme le faisait, il y a peu de jours, un homme d'esprit, parfait chrétien d'ailleurs, et fort expérimenté en ces sortes de choses : « Le catholique sincère auteur de la brochure *le Pape et le Congrès*, me fait l'effet, en embrassant tendrement Sa Sainteté, de lui donner le baiser de Judas. »

En effet, notre auteur, après avoir proclamé « que » la doctrine catholique et la raison politique étaient » d'accord pour reconnaître que le pouvoir temporel » du Pape était nécessaire pour l'exercice de son » pouvoir spirituel, » et l'avoir démontré par les meilleures raisons et de la manière la plus logique, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux, ce dont nous le félicitons, dit néanmoins tout doucement au Pape « *qu'il n'est pas nécessaire que son État soit très-étendu; même que plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand;* puis de là il conclut qu'il faut qu'il *abandonne les Ro-*

magnes, Bologne, Ravenne, etc., etc., ce que je trouvais un conseil peu amical et peu politique, je l'avouerai, avant d'avoir lu un imposant et puissant document devant lequel je baisse la tête et garde le silence... Il est des choses après lesquelles on pense, mais on ne parle pas, surtout lorsque le Pape a parlé...

Aussi, je laisse de côté cette question toute politique, désormais épuisée d'ailleurs; mais il m'est impossible de ne pas dire au fervent catholique de la brochure du 22 décembre, que si réellement il a un cœur bien tendre et un dévouement bien vrai pour N. S. P. le Pape, sa tête est un peu révolutionnaire, et moins forte en politique et en organisation sociale, voire même en juste appréciation des choses humaines, qu'il ne se dit fils tout dévoué de l'Église... Aux réalités et aux grands faits consacrés par les siècles, pour le bien du monde, la paix des nations, le bonheur des hommes, et la grandeur de l'Église de Dieu, il substitue, qu'il me permette de le lui dire, les rêves irréalisables, fantastiques et plus coupables encore de son imagination; après avoir proclamé, reconnu cependant cette grande vérité que « la gloire » de l'Église et de la Papauté était de s'appartenir et » de ne relever que de Dieu... que cela avait été la » condition et la gloire de tous les grands papes... » que Rome est le centre d'une puissance morale trop » universelle, pour qu'il ne soit pas de l'intérêt de

» tous les gouvernements et de tous les peuples qu'elle
» ne penche d'aucun côté et qu'elle reste immobile
» sur la pierre sacrée *qu'aucune commotion humaine*
» *ne saurait renverser.* »

Il fait néanmoins du gouvernement de l'Église une fiction toute de son invention... si parfois le feu divin qui semble vouloir l'animer sort en lui par tous les pores, c'est sans le réchauffer et comme s'il tournait autour du soleil qu'il voit, mais sans comprendre que le feu de ses rayons vivifie la terre, et en ne songeant qu'à se plaindre de leur chaleur et à demander à grands cris qu'on les éteigne, et que bien vite on en délivre et lui et toute l'humanité.

Comment, en effet, après avoir reconnu que le gouvernement du Pape, c'est le gouvernement du père de famille, et en avoir défini si bien les effets, c'est-à-dire en avoir fait le paradis ici-bas, le lieu où tout homme voudrait vivre, lorsqu'en voulant expliquer ce que serait Rome comme il la comprend et la veut faire, il indique en réalité si bien ce qu'elle est, substituant seulement par là le futur au présent, et là par conséquent encore la fiction à la vérité, il dit : « Le
» pouvoir du Pape ne peut être qu'un pouvoir pa-
» ternel; il doit plutôt ressembler à une famille qu'à
» un État; là le pays a à sa tête moins un roi qu'un
» père; ses droits sont plutôt garantis par le cœur
» de son souverain que par l'autorité des lois et des

» institutions. C'est un gouvernement de repos et de » recueillement, une sorte d'oasis où les passions et » les intérêts de la politique n'abordent pas :

» L'armée pontificale n'est qu'une enseigne d'ordre » public. »

Comment, dis-je, après avoir dit et écrit de telles vérités, compris ainsi l'action du gouvernement pontifical, peut-il dire et écrire, si ce n'est pour le besoin d'une mauvaise cause, ou par suite d'un parti pris d'arriver, par tous les moyens, à un but arrêté d'avance, c'est-à-dire, la destruction des États de l'Eglise et de la papauté même : « Le pouvoir temporel du Pape est nécessaire et légitime, mais est incompatible avec un État de quelque étendue, — il n'est possible que s'il est exempt de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, c'est-à-dire de tout ce qui constitue son activité, ses développements, ses progrès, — il doit vivre sans armée, sans code, sans justice, etc., etc.

Oh ! vanité des vanités, folie des folies ! l'on croit vraiment rêver lorsqu'on lit de pareilles choses..... Catholique fervent, grand législateur de la chrétienté, quand vous seriez le plus grand philosophe, ou païen, ou révolutionnaire, le grand-prêtre du Saint-Simonisme, du Cabétisme ou du Phalanstère, la plus forte tête du rationalisme, vous ne parleriez pas mieux du catholicisme, vous n'en comprendriez pas d'une manière plus étourdissante ni les bienfaits, ni l'organisation.

Si vous n'aviez pas pris soin de vous répondre à vous-même en écrivant ce que j'ai rapporté, d'abord je vous dirais : « Si vous avez la prétention d'être un grand homme d'Etat, prenez vos lunettes, puis allez à l'école; vous parviendrez peut-être à lire couramment et à y voir clair : mais surtout n'allez pas, quant à présent, chez les Saint-Simoniens ou les Fouriéristes, car vous courriez le risque de ne pas apprendre à lire du tout; vous vous exposeriez à ce qu'ils ne voulussent faire de vous qu'un apprenti en déclamation, ou en révolution; encore ce n'est pas bien certain, car il y a pire que cela dans ces sociétés sublimes pour les apprentis législateurs téméraires; et, si j'ai bonne mémoire, aux temps païens, Icare, pour avoir voulu voir de trop près le soleil, fut aussi ignominieusement que rudement précipité du ciel où il voulait atteindre, sur la terre qu'il n'aurait jamais dû songer à quitter, avec ses ailes de cire fondante.

Dans quelle lunette, en effet, législateur catholique fervent, avez-vous regardé, pour voir cette belle organisation du gouvernement papal, dont vous gratifiez si généreusement le Pape, l'Eglise et tout le catholicisme ?

Comme vous êtes un grand homme !!! Si je ne me rappelais la fable du maître corbeau, et en même temps ce beau vers de Virgile : « *Timeo Danaos et dona ferentes,* » j'ajouterais même que vous êtes le

plus généreux de tous les grands hommes... mais... je ne veux pas de votre fromage ni pour moi, ni pour Rome..... ni pour la catholicité..... permettez-moi de vous prier de le garder.

Comme vous êtes aussi un voyant bien puissant et à bien longue vue, lorsque vous voyez qu'il n'y a rien de mieux ni rien de plus parfait que cette organisation municipale, communale, fédérale, que sais-je encore? dont vous voulez bien doter la chrétienté !

Qu'il n'y a, ni ne peut y avoir, ni grandeur plus parfaite, ni sécurité plus grande pour notre saint Père le Pape et son gouvernement, que les larges tributs que vous faites payer au saint Père, et les institutions fortes et aussi solides que sûres dont vous l'entourez !

Comme vous avez bien trouvé là, et vous avez bien raison de vous en féliciter très-hautement, la manière de dénouer le nœud gordien, et le moyen le plus puissant d'octroyer, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et mieux que lui peut-être; — sublime auteur inconnu, qui ne pourriez-vous pas être, si j'en juge par vos grandes œuvres? — d'octroyer, dis-je, *la nouvelle*, comme la plus haute, sans doute aussi, *consécration de l'universalité et de l'unité du pouvoir moral du Pape*, comme vous voulez bien nous l'apprendre... et d'indemniser par là ces *pauvres déshérités de cette noble part d'activité* qui, *dans tous les pays, est le stimulant du patriotisme et l'exercice légitime*

des facultés de l'esprit, et des supériorités du caractère, dont vous peuplez les Etats du Pape de votre façon !

Que de paradoxes ! que de paradoxes !!!

Ils ne sont égalés que par vos folles conceptions, mon cher catholique fervent.....

Comment vraiment avez-vous pu écrire de telles sornettes pour en arriver à conseiller au saint Père, et à tout le sacré collége, d'abandonner les Romagnes, Bologne, Ravenne, aux démocrates italiens qui s'en sont emparés, et au *Roi preux* qu'ils veulent se choisir?

Quel beau résultat de votre grande œuvre !.... oui vraiment, il est digne d'elle.....

J'en suis presque à me demander, veuillez bien me le pardonner, car je n'ai pas votre grand esprit, peut-être, et bien moins encore votre coup d'œil d'aigle, si vraiment vous êtes bien catholique, voire même si vous êtes bien français.

Catholique : mais savez-vous que les Etats de l'Eglise, tels que notre saint Père le Pape les possède, et que vous l'engagez à abandonner en bonne partie, c'est le patrimoine de toute la catholicité, qu'il ne les a qu'en dépôt, qu'il n'en est qu'usufruitier; et que non-seulement il n'en peut pas disposer, mais que lors de son sacre il a, comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs, juré solennellement de les transmettre intacts à son successeur ?

Dès lors, que ce que vous lui demandez, ce serait

tout à la fois une lâcheté, une forfaiture, un parjure.

Français : mais vous êtes-vous bien rendu compte du véritable intérêt de la France, et avez-vous donc oublié que c'est un grand monarque, un empereur aussi grand politique que chrétien sincère, l'une des plus vraies et des plus grandes gloires de la monarchie française, Charlemagne, qui a donné la plus grande partie de ces Etats à l'Eglise; que c'est avec lui et avant lui un autre monarque français, l'une de ces grandes et belles figures, un de ces nobles cœurs comme notre vieille race royale en a tant fourni, Pepin, qui a donné au Pape les Romagnes?

Si ces grands rois ont agi ainsi, c'est qu'ils étaient animés, sachez-le bien, par un sentiment tout à la fois tout chrétien et tout français.

Comme chrétiens, ils savaient qu'il n'y avait pas de plus grande ni de plus vénérable chose au monde que le catholicisme, cette religion apportée sur la terre par le divin Rédempteur de tous les hommes, le fils de Dieu, Dieu comme son Père.

Comme chrétiens, ils savaient que le Pape était la plus haute personnification de Dieu sur la terre..... son représentant..... en un mot, ce qu'il y a de plus grand au monde; et qu'il lui avait été dit: « Tu es Pierre, et, sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.....

« Elle existera jusqu'à la consommation des siècles. » Puisque, comme votre cœur de catholique fervent vous entraînait à vous le dire à vous-même, le pouvoir du Pape est un pouvoir tout paternel, et son cœur, non-seulement celui d'un bon père et d'un bon roi, mais ce qui caractérise encore bien mieux l'amour le plus véritable de tous, celui d'un pontife, et mieux encore du Pontife saint, organe et représentant de Dieu ici-bas, dépositaire de ses grâces, dispensateur de ses dons, de sa miséricorde; à qui appartient le pouvoir de délier et de bénir.....

Comme chrétiens et comme rois, ils savaient aussi que le gouvernement de l'Eglise est le plus saint, le plus doux, le plus paisible, le plus dévoué aux intérêts de l'humanité qui puisse exister sur la terre, l'allié le plus sûr et le plus sincère, comme le voisin le plus pacifique qu'il y ait dans l'univers; comme aussi qu'il était celui qui pouvait donner le plus de garanties, de sécurité pour la France : et, si ces grands monarques pouvaient revenir sur la terre, et étaient de nouveau appelés à gouverner la France et à prendre en mains ses intérêts, loin de vouloir comme vous, soyez-en bien sûr, créer à nos frontières une nouvelle Prusse, ou y placer un grand État, avec ses intérêts, ses passions, ses ambitions qui, à la première occasion, le rendront menaçant, ou même en feront un ennemi déclaré, appelant à son aide nos rivaux, pour l'aider

à nous combattre, et nous forcer à céder à ses prétentions, ou à laisser envahir nos frontières et à porter la guerre sur notre territoire même ; ils auraient bien préféré, dans notre intérêt politique, laisser subsister l'organisation italienne telle qu'elle est, avec ses petits États alliés de la France par leur passé, leurs liens de famille tout français, leur bon droit ; et c'est bien quelque chose, savez-vous, que le droit... le droit pour le peuple, pour les rois, pour les hommes : c'est tout ce qu'il y a de plus respectable, de plus grand, de plus sacré... (1) Qui n'a admiré cette héroïque princesse, noble fille de nos rois, défendant avec tant de courage et de grandeur les droits de son fils Robert de Parme, que je pourrais nommer et nommerais volontiers Robert de France..? Qui pourrait ne pas s'unir à elle pour demander qu'ils soient respectés ?

Ces petits États qui servent à la France comme de

(1) Le droit que je réclamais si hautement pour tous dans ma brochure intitulée : LA PAIX, que j'avais fait imprimer avant l'entrée de nos armées en Italie, et qui a été saisie chez l'imprimeur Carion, brochure que je publierais encore, malgré notre gloire, si on voulait bien m'en rendre les exemplaires ; car je crois toujours que la paix est le besoin vrai en France (l'état nécessaire et vrai de l'Europe et du monde) au temps actuel ! .. que l'avenir appartiendra à qui saura la lui donner et la lui mieux garantir... « On peut, disais-je, admettre l'emploi momentané de la force, son abus même, comme une nécessité passagère, » nécessaire pour contenir les passions incandescentes et maintenir » la paix et l'ordre publics ; mais on ne peut jamais admettre l'abus de » la loi, la violation du droit : ce serait là le pire état social, chose pire » que l'anarchie même, car l'anarchie ne vit qu'un jour !... »

sentinelles avancées, impuissants d'ailleurs par eux-mêmes à lui nuire ou à la combattre; et, s'ils avaient été forcés par les circonstances et par les besoins vrais des peuples à en faire un grand État et à choisir entre Rome et le Piémont, entre le Pape et le roi Victor Emmanuel, ce choix eût été bientôt fait..... Ils n'eussent pas hésité entre l'agrandissement des États du souverain paisible et tout paternel, et ceux du monarque belliqueux, aussi ambitieux que brave peut-être, bien qu'il ait si noblement payé de sa personne sur les champs de bataille de Magenta et de Solférino, et montré à notre armée comme à tous, que l'antiquité des races royales n'amoindrit pas le courage au cœur de ses fils, et que le fils de la vieille maison de Savoie savait combattre au milieu de la mêlée au premier rang, et donner à tous ainsi l'exemple; prouvant par là à tous encore que l'on ne déroge jamais à la dignité et aux devoirs ni du commandement ni du monarque, en étant soldat aussi intrépide que brave; mais que bien au contraire c'est ainsi que l'on se montre, et que l'on est vraiment digne de ce haut rang.

Ce grand État créé à la papauté, ce n'eût pas été, sachez-le bien aussi, catholique fervent, un royaume « qui eût été *déshérité* de *cette noble part d'activite qui*, comme vous le dites, est *dans tous les pays le stimulant du patriotisme et l'exercice légitime des facultés de l'esprit et des supériorités du caractère;* » ni



cet état d'inaction, définition qu'on ne comprend guère, dont vous gratifiez les sujets de la forme de gouvernement que vous voulez imposer au Pape, *chose si penible pour les hommes qui sentent en eux de nobles ambitions de servir et de s'élever par le mérite*, ajoutez-vous, car si vous aviez été à Rome, vous auriez appris que ce n'est pas là ce qui est, et jugé par le présent de ce que pourrait être l'avenir.

III

ROME.

A Rome, — vous n'y eussiez pas trouvé le gouvernement représentatif, soit avec sa tribune orageuse, soit avec ses complaisants ou ses muets; — le vote universel, avec toutes ses libertés, ou avec toutes ses fraudes, ses restrictions ou ses escamotages; — les institutions démocratiques, comme les révolutionnaires savent ou veulent les faire; — vous y eussiez trouvé mieux...

Chaque peuple, chaque nation, chaque gouvernement a sa forme, sachez-le bien, et la meilleure pour chacun, c'est celle qui, en première ligne, lui

assure la plus grande part de prospérité et de félicité morale d'abord, puis matérielle ensuite; le respect le plus sacré des droits de chacun comme de tous, et tout ce qui fait la sécurité et la grandeur des États.

La forme de gouvernement de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la Turquie, comme celle de tous les autres pays du monde, ne se ressemblent guère, et ce serait une prétention que partout on trouverait plus qu'insensée de la part de celui qui y proposerait de substituer à la forme du gouvernement du pays où il est, celle du pays d'où il vient, et à plus forte raison une forme de son invention.

Naples ne changerait pas volontiers avec la Russie; la France moins encore avec la Turquie, et cette dernière pas du tout avec l'Angleterre. Dans ce pays même, l'Irlande demanderait d'autres institutions que l'Écosse, et cette dernière d'autres encore que la vieille Albion.

Un législateur républicain ne réclame pas les mêmes institutions qu'un législateur monarchique, un wigh qu'un tory, un phalanstérien qu'un disciple de Saint-Simon.

Ce qui serait le bien suprême pour l'un serait une impossibilité, un rêve, une folie pour l'autre.

A Rome on est chrétien; n'y substituez donc pas les institutions, ni protestantes, ni philosophiques,

ni rationalistes, pas plus celles de la Mecque, et moins encore celles de la démagogie.

C'est le gouvernement de la famille, un gouvernement paternel, celui d'un Pontife saint, qui n'a aucun besoin pour lui-même, qui vit aussi simplement au milieu des grandeurs que le plus simple religieux, ne demande rien pour lui et donne tout aux autres, comme il prodigue tous les revenus de l'État pour assurer à chacun de ceux qui l'habitent la plus grande somme de lumières, d'éducation, et de bonheur possible.

Quel est le pays où l'on s'occupe autant qu'à Rome des besoins du peuple, où l'on a plus de respect pour la dignité de l'homme, plus de soin de son éducation, plus d'attention pour sa misère..., le pays où l'homme est plus véritablement homme et sent moins la distance qui le sépare de Dieu?

Je suis allé à Rome, et c'est là, je le dis hautement, que j'ai le mieux compris que tous les hommes étaient frères, où je me suis senti le plus libre pour le bien, le plus sûr du respect du bon droit, le plus à l'aise devant la puissance; car le Pontife-roi m'a traité comme il traite tous ceux qui l'approchent, tous les hommes, en fils bien-aimé; et je n'ai jamais oublié, comme je n'oublierai jamais de ma vie, ces dernières paroles par lesquelles il m'a si obligeamment congédié : Allez avec mon amitié..... *andate con amicizia.*

Où trouve-t-on autant qu'à Rome d'asiles pour l'enfance, les infirmités, les maladies, la vieillesse? comptez, si vous le pouvez, les nombreux établissements de bienfaisance qui s'y trouvent, et comparez-les aux établissements du même genre du reste du monde, même à ceux des plus grands États, et dites-moi s'il n'est pas vrai qu'ils les dépassent autant en nombre qu'en soins charitables et affectueux.

Cherchez, cherchez chez toutes les nations de la terre des établissements où on s'attache plus qu'en ceux de la ville du catholicisme et de la papauté, à élever l'esprit de l'homme jusqu'à Dieu, à étendre son intelligence, à remplacer les lumières qui aveuglent par celles qui éclairent, à apprendre à tous à s'aimer comme des frères, et à consacrer ainsi cette liberté véritable et cette bienveillance réciproque que ni les lois, ni les institutions purement humaines ne donnèrent et ne donneront jamais... Entrez dans cet asile d'éducation fondé pour les enfants du peuple, et demandez au premier qui viendra à vous si on ne lui apprend qu'à prier, bien que ce soit le plus grand des biens comme des bienfaits; demandez-lui si on s'attache à restreindre ou à élever son intelligence; si on ne le destine qu'aux professions manuelles, d'ailleurs si nobles, et si on ne lui apprend que ce qu'il faut strictement savoir pour faire un ouvrier; ou plutôt, voyez vous-même et jugez si là on ne fait pas des en-

fants du peuple de grands artistes, de grands écrivains, des savants, c'est-à-dire tout ce qu'ils peuvent être, en un mot, des grands hommes s'ils en ont les aptitudes et le génie…

Allez, allez, parcourez Rome, entrez encore chez cet habile ouvrier, cet humble religieux, ce puissant prélat, et demandez-leur si, fils d'un pêcheur du Tibre, ou d'un humble transtevérin, ce n'est pas aux bienfaits du Père de tous les fidèles, du Pontife qu'ils aiment autant qu'ils le vénèrent, qu'ils doivent tout ce qu'ils sont; si ce n'est pas à l'institution des enfants du peuple qu'ils ont appris tout ce qu'ils savent.

Demandez, demandez aussi à ce brillant capitaine, à ce vieux général qu'honorent autant ses cheveux blancs et ses vertus que ses longs services militaires, si, nés de ces vieilles familles de noblesse *cadouta*, comme le peuple de Rome les nomme, et que les bienfaits seuls du Saint-Père soutiennent, ce n'est pas aussi aux seuls bienfaits du Pontife qu'ils ont dû leur éducation et l'honneur d'être ce qu'ils sont.

Oui, voilà le gouvernement pontifical; oui voilà Rome, cette antique et vénérable capitale de la chrétienté, qu'élève autant sa gloire ancienne que sa gloire nouvelle, où l'on sent son cœur si fortement palpiter au souvenir de ses grands hommes, et si ému au souvenir de toutes ses grandes gloires! Rome qu'on ne

peut voir sans s'écrier, à l'aspect de ses monuments, de ses églises, de ses rues et jusqu'à celui de la terre que l'on foule, terre où sont écrits à chaque pas avec la pierre les grands faits du catholicisme : Oui c'est là la ville vraiment choisie par Dieu pour être celle de ses pontifes; oui c'est la grande ville entre toutes les grandes villes de l'univers, celle qui renferme le plus de gloires chrétiennes comme le plus de grands souvenirs. Dans les murs de Rome, il s'en trouve plus que dans toutes les autres parties du monde ensemble. Oui, c'est la ville par excellence, la ville Eternelle désignée par Dieu même pour être la capitale du monde catholique.

Si elle ne l'était pas déjà, il faudrait la choisir pour cette auguste et pieuse destination.

Si le Pape et le Sacré Collége n'y siégeaient pas, il faudrait les y appeler et la leur consacrer.

Non, cette terre illustrée par tant de grands faits catholiques, arrosée par le sang de tant de martyrs, témoin de tant de glorieux sacrifices, de si généreux dévouements aux premiers siècles de l'ère chrétienne comme depuis lors, et, par là, si sanctifiée et devenue comme une terre de prédilection, ne peut pas cesser d'être la capitale du monde chrétien tant que la religion catholique subsistera; et, n'en déplaise aux novateurs, elle subsistera jusqu'à la fin du monde non-seulement parce que cela lui a été annoncé par

Dieu même, mais encore parce qu'il est de son essence qu'il en soit ainsi.

En vain diraient-ils que cette religion sainte a fait son temps et qu'elle ne peut plus rien pour le monde.

Imprudents novateurs, impies blasphémateurs, vos langues et celles de vos successeurs auront séché depuis longtemps dans vos palais, qu'elle subsistera encore.

Bien d'autres imprudents, bien d'autres blasphémateurs auront passé aussi, qu'elle subsistera toujours.

Ce n'est pas Dieu qui manquera jamais à l'homme, c'est l'homme qui manque chaque jour à Dieu.

C'est l'homme qui, au lieu de cultiver les œuvres de Dieu et de s'en nourrir, se nourrit des œuvres de Satan et les cultive.

C'est l'homme de Satan, qui seul tient un pareil langage, qui seul trouve mal ce qui est bien, qui seul voudrait voir disparaître Rome pour la remplacer par ses œuvres de malédiction.

Non, la religion chrétienne n'aura pas d'autre fin que la fin du monde, et encore pour vivre par ses enfants et ses élus pendant l'éternité.

Elle n'aura pas de fin, car elle est d'origine divine, et tout ce qui est divin ne meurt pas.

Elle n'a pas fait son temps, car tout ce qui est divin est parfait et n'est pas fait seulement pour une seule ou pour quelques générations d'hommes, mais pour

toutes les générations qui se succéderont jusqu'à la consommation des siècles.

C'est l'homme qui manque à Dieu, et non la religion qui manque à l'homme.

Lorsque l'homme aura atteint la perfection de la loi chrétienne, ou, si vous le préférez, de la religion que lui a apportée Notre-Seigneur Jésus-Christ, il aura atteint la plus grande perfection humaine.

Il en est de l'homme, par rapport à la religion, comme de la terre par rapport à l'homme.

Si l'homme ne cultive pas la terre, elle ne produit que des ronces.

S'il la cultive d'une manière imparfaite, elle ne produit que quelques plantes parasites ou sans saveur.

S'il la cultive comme elle doit être cultivée, elle produit tout ce qui nourrit l'homme, tout ce qui flatte les sens, réjouit la vue, c'est-à-dire des céréales, des fruits, des fleurs et la plus belle et la plus luxuriante végétation.

Lorsque cet homme, ou ces hommes, ont la paix de l'âme, la terre alors est pour eux vraiment le paradis terrestre; il ne leur reste plus, pour être plus heureux, qu'à voir Dieu et le bénir... La terre n'a pas cependant cessé d'être la terre, mais elle est arrivée par l'homme à sa dernière perfection de culture.

Ainsi il en est de la religion pour l'homme.

S'il ne la pratique pas, il reste ce qu'il est par sa nature, un être incomplet et presque méchant.

S'il la pratique d'une manière imparfaite, son cœur commence à sentir, son esprit à s'éclairer, son âme à se purifier.

S'il la pratique d'une manière parfaite, il devient un saint.

Il est alors arrivé à la plus grande perfection humaine.

La religiou n'a pas changé cependant, c'est elle qui l'a fait ce qu'il est devenu, il n'est saint que par elle; comme il est par elle la perfection de l'humanité.

Cessez donc de dire que la religion a fait son temps.

Vous voyez bien qu'elle ne finira jamais.

Mais la religion, pour être, a besoin des institutions que Dieu lui a données :

Du Pape, du Sacré-Collége, de l'Eglise, de ses conciles, de sa liberté d'action.

Elle a besoin que les hommes pieux la vénèrent, que tous les chrétiens recounaissent sa loi, et qu'elle puisse saus entrave leur transmettre ses avis, ses enseignements et ses préceptes.

Elle a besoin que tous les hommes la connaissent et la pratiquent pour être sauvés.

Elle a besoin du Pape comme son chef visible, du Sacré-Collége comme sa Cour suprême, de chacun de ses cardinaux et de ses évêques pour constituer ses

grands conciles œcuméniques, enfin, de ses institutions, de ses lois et de son organisation temporelle tout entière, comme l'Eglise les a faites et croit devoir les faire, et non des vôtres, catholique fervent, ou de celles de tout autre; car l'Eglise, par le fait, comme par sa nature d'Eglise de Dieu, connaît mieux que personne ce qui lui convient et ce qu'elle doit faire, s'il n'est pas rigoureusement permis de dire encore ici, comme en fait de dogme, qu'elle est infaillible, tandis que vous, comme tant d'autres hommes, ce que vous faites ou voulez faire pour elle, n'est qu'imperfection, rêverie ou folie.

Ses droits doivent d'autant plus être respectés, que le Pape et l'Église qui les possèdent sont la puissance la plus imposante qu'il y ait au monde, celle qui offre les plus grandes garanties, et dont le caractère est tout à la fois le plus saint, le plus respectable et le plus élevé, même au point de vue temporel; d'un autre côté, la raison est d'accord avec l'enseignement divin pour proclamer l'infaillibilité de l'Église en matière de foi comme en tout ce qui est nécessaire à la manifestation de la foi et à la pratique de la loi de Dieu, et c'est au Pape, auquel est confié son gouvernemen temporel et à l'Église dont il est le chef, qu'ont été conférés ce grand pouvoir comme cet éminent carac tère : l'infaillibilité en matière de dogme (1).

(1) Je suis heureux de pouvoir le dire ici hautement :

Oui, l'Eglise est infaillible. — Elle l'est; car Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a dit d'abord, et qu'il est Dieu. — Devant un tel enseignement, tout chrétien, tout homme, doit baisser la tête et courber le front.

Mais au point de vue rationnel même elle est infaillible.

En effet, il est constant qu'aucun homme n'a en lui le pouvoir de juger et de décider. — Il y a autant chez l'homme de manières de voir et de juger qu'il y a d'hommes, — *tot capita, tot sensus.* — Cette vieille maxime est toujours vraie, et le sera toujours. — L'un est sage, l'autre est fou; — l'un est instruit, l'autre est ignorant; — l'un a un jugement sain, l'autre a un jugement faux... que sais-je encore?

Quelle sera la vraie de l'interprétation de chacun de ces hommes?

Quelle sera celle qui sera obligatoire pour vous, pour moi, pour tous?

A quel titre me forceriez-vous d'accepter votre interprétation plutôt que la mienne?

Pourquoi vous imposerais-je la mienne plutôt que la vôtre?

Pourquoi celle de tout autre, raisonnable, erronée ou folle qu'elle peut être?

Ce seraient la confusion, le chaos.

Donc, l'infaillibilité en fait d'interprétation de la loi de Dieu n'appartient pas à l'individualité humaine : elle n'appartient pas à l'homme.

Or, y a-t-il un grand corps au monde, en dehors de l'Eglise, à qui ce droit ait été conféré, ou même qui le revendique?

Non... il n'y en a pas, et il ne peut pas même y en avoir. Dix, cent, mille, un million d'hommes n'ont pas plus le droit d'imposer leur opinion ou leur interprétation à dix, cent, mille ou un million d'autres hommes en ces matières toutes de foi, dont le but est de conduire les âmes au ciel, qu'un homme à un autre. — L'élément d'appréciation est le même dans un cas comme dans l'autre, incomplet dans le premier comme dans le second.

Il n'y a dans l'univers que l'Eglise qui revendique ce droit.

Il n'y a dans l'univers que l'Eglise qui exerce ce droit.

Il n'y a également dans l'univers que l'Eglise à qui ait été conféré ce droit, et il l'a été par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la personne des Apôtres, à qui il a dit : « Allez, et enseignez;... tout ce que vous lierez sera lié, tout ce que vous délierez sera délié !... »

Donc, c'est à l'Eglise que cette interprétation appartient.

Donc, au point de vue rationnel, je dirai encore :

Puisque c'est à l'Eglise qu'il appartient de décider, elle est nécessairement infaillible.

Car Dieu a donné sa loi aux hommes pour qu'ils puissent s'en servir, c'est-à-dire pour qu'ils puissent en toute sûreté de conscience et d'ac-

tion, comme en toute quiétude d'esprit et d'âme, la pratiquer et se sauver.

Car Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a apporté la religion aux hommes, n'a pas voulu et n'a pas pu vouloir les tromper.

Donc, puisque le droit d'interpréter la loi de Dieu n'appartient pas à l'homme,

Donc puisque ce droit appartient à l'Église,

Donc l'Église doit être, — donc l'Église est infaillible.

IV

LA SOLUTION DE M. LE DUC DE VALMY

Je dirai encore aux révolutionnaires, dans la personne d'un très-illustrissime duc, qui a sans doute été malade, tant je le trouve pâle, lui que j'ai vu jadis d'une ardeur si sanguine qu'il en était presque effrayant, lorsque dans les salons de Mgr le comte de Chambord à Wisbaden il m'aurait presque anathématisé pour ne pas vouloir me soumettre en muet et le front contre terre à tout ce qu'il lui plaisait d'ordonner, et d'oser défendre la dignité humaine et la liberté religieuse reconnues par notre saint père le Pape et l'Eglise, dont est en possession depuis des siècles l'Eglise de France.

Dût-il m'anathématiser tout à fait aujourd'hui, et, comme lui et avec lui, tous ceux dont il accepte et proclame les doctrines, je resterai avec Bossuet, et je me donnerai encore bien de garde de le suivre et de parcourir avec lui les étapes de la révolution garibaldienne qui vient de s'opérer dans son esprit, ou de me faire comme lui l'écho de tout ce que contient l'œuvre du fervent catholique de la brochure *le Pape et le Congrès*, que je viens d'analyser : il me permettra même de ne le pas suivre dans ses pérégrinations un peu phéniciennes, et de croire toujours que tout ne se vend pas dans ce monde, même qu'il est des choses qui valent plus que leur pesant d'or, et, que comme un nouveau Judas, on ne les échange jamais contre un lingot, quelque gros qu'il soit, et notre saint père le Pape ou l'Eglise encore moins que personne...

Qu'il me permette donc de le prier de garder pour lui *sa solution*, comme aussi, lui, comme les novateurs dont il fait ses nouveaux et bons amis, de vouloir bien me permettre de ne pas m'associer à eux pour dire, comme il le fait page 7 et suivantes de son œuvre éminentissime :

« Les puissances catholiques prétendraient-elles que » le Pape doit être remis en possession de fait des » provinces révoltées? »

Pourquoi pas? Est-ce donc si contraire au bon ordre comme au bon droit?

N'est-ce pas là l'application vraie et nécessaire des principes professés de tous les temps par les hommes les plus doctes et les plus dévoués au maintien des doctrines d'ordre et de droit, comme les plus opposés au triomphe des doctrines subversives et révolutionnaires ?

N'est-ce pas ce qui s'est fait, au plus grand applaudissement de la catholicité, comme de tous ceux qui de tout temps ont su respecter le bon droit et demander qu'on le consacrât, dans l'intérêt véritable et sacré des peuples comme des rois, comme aussi dans l'intérêt de la civilisation et de l'équilibre européen.

N'est-ce pas là aussi ce qu'ont fait Pepin, Charlemagne et tant d'autres, et de nos jours l'Assemblée législative, et nos armées encore présentes à Rome pour consacrer tout à la fois ce grand droit comme ce grand fait, à la gloire de tous ceux qui y ont coopéré? C'est pour moi l'un des actes de ma vie, je le dis hautement, dont je m'honore le plus, que d'y avoir participé.

Loin de professer et d'accepter vos doctrines subversives, c'est bien plutôt le cas de dire, avec un jeune et éloquent écrivain de nos jours, M. Albert de Broglie, qui a d'une manière si élevée et si sage apprécié la situation : « Non, parce que le souffle qui » a porté l'Evangile à travers le monde, a déposé sur

» la colline du Vatican le germe de la souveraineté » pontificale, l'Italie n'a pas le droit, aujourd'hui que » l'arbre est séculaire, et que tant de nations chré- » tiennes, assises à son ombre, seraient atteintes par » ses ruines, d'en saper la base, ou, ce qui revien- » drait au même, d'en détourner les racines et d'en » détruire la séve. »

Comment, révérendissime duc, pouvez-vous bien ajouter que si les puissances de l'Europe faisaient ce que je viens de dire « elles se tromperaient gravement? » L'erreur est trop manifeste, dites-vous, pour qu'il » ne soit pas permis de la relever : les puissances ca- » tholiques sont en présence d'une situation qui n'est » pas nouvelle dans l'histoire du droit public, elles » ont à faire ce que les traités ont *toujours* fait, quand » ils ont reconnu l'impossibilité de concilier le droit » et le fait; elles ont à consacrer le principe du droit » qui n'est pas contesté, en stipulant de justes com- » pensations, en retour des réunions de territoire *que* » *commande la nécessité.* »

Savez-vous ce que cela veut dire, en termes un peu plus courts? Puissances de l'Europe, consacrez la spoliation, donnez droit à l'insurrection, encouragez et récompensez la rébellion.

Savez-vous ce que vous demandez là aux puissances comme aux peuples catholiques... ?

De méconnaître tous les grands principes d'ordre

et de conservation, consacrés par les siècles, et de se couvrir de honte, en sacrifiant le droit et commettant une lâcheté?

Savez-vous aussi quelle est la réponse qui doit vous être faite à vous-même? écoutez-la, c'est l'écrivain distingué que je viens de citer qui l'a écrite à l'avance. « Il y a quelque chose de plus affligeant » peut-être que les incertitudes de notre politique, » ce sont les aveuglements volontaires par lesquels, » à la veille de grandes crises, les hommes, les sages » mêmes de notre temps, pour se décharger du souci » qui les gêne, et se dispenser d'un acte de courage, » se mettent de gaîté de cœur à oublier tout ce » qu'ils ont appris et à méconnaître tout ce qu'ils » savent. »

Non, je ne reconnais plus là le défenseur des principes monarchiques et catholiques, le duc de Valmy d'autrefois.

Je le reconnais encore bien moins lorsqu'il dit au Pape : Cédez pour un peu d'or vos droits! vendez ceux de l'Eglise!

« *Solution p.* 27. Le Souverain Pontife renoncerait » à la possession des Romagnes; il obtiendrait en » échange : 1° *une indemnité pécuniaire représen-* » *tant les trois cinquièmes de la dette nationale.* »

Je ne le reconnais plus du tout lorsque, évoquant les principes de 89 qui, quoique différents,

je le veux bien, ne tardèrent pas, néanmoins, à enfanter ceux de 93 auxquels, il me permettra bien, s'il lui plaît, de préférer nos principes séculaires français, notre vieux droit national, qui ne conduisirent jamais, au milieu des torrents de sang, des populations entières à l'échafaud, que je sache; mais firent la grande France d'autrefois aussi glorieuse au dedans par sa civilisation que puissante et glorieuse au dehors par sa prépondérance et la gloire de ses armes.

Non, je ne le reconnais pas du tout lorsqu'il dit :

« Il est impossible de méconnaître les obstacles » qui s'opposent à la restauration du droit dans » les duchés de Parme, de Modène et de Toscane. » Cette restauration ne pourrait s'obtenir que par » l'intervention d'une force étrangère. »

Pourquoi pas? Qui est-ce qui a fait cet état de choses? N'est-ce pas surtout, soit directement, soit indirectement, l'intervention de puissances étrangères à l'Italie et à ses États?

Non, je ne le reconnais pas du tout lorsqu'il ajoute :

« Dans les Romagnes, il faut le reconnaître, la » restauration du pouvoir pontifical est peut-être » plus impossible encore. Le rétablissement du droit » ne peut y être aussi opéré que par une interven- » tion étrangère...

» Or, une restauration accomplie à cette fatale » condition serait tout à la fois une atteinte *à l'in-* » *dépendance nationale* et un présent funeste aux » anciens souverains. »

Une atteinte à l'indépendance nationale! J'ai bien, depuis quarante ans bientôt, entendu répéter ce grand mot : il est devenu presque une maxime, je le sais, pour beaucoup de gens; mais, puisque l'occasion s'en présente, je demanderai hautement, car il est temps d'en finir, quelque téméraire ou impopulaire que cela puisse paraître :

1° Si c'est là une maxime bien vraie?

2° Si c'est la consécration d'un grand droit?

3° Si c'est là un grand principe de sécurité, d'ordre, d'indépendance et de liberté pour les nations? — Bientôt nous dirons ce que c'est.

Enfin, 4° si, particulièrement, c'est bien le cas, ici, d'invoquer si hautement et d'une manière si absolue ce principe, soit comme un grand droit, soit comme la consécration d'un grand fait? ou, plutôt, si ce ne serait pas en faire la plus fausse application?

Non, je ne le reconnais pas davantage lorsqu'il dit encore :

« La séparation de l'Église et de l'État n'est pas » seulement une application des principes de 89, » c'est en même temps un élément de compensa- » tion *pour les transactions à intervenir.* (Comme

» c'est joli... comme cela est bien rassurant!) *Les*
» *droits mêmes du Souverain Pontife n'ont rien*
» *d'exceptionnel* et peuvent, *notamment dans les*
» *Romagnes*, subir une transformation dont l'his-
» toire a donné des exemples. »

Pourquoi ne pas ajouter aussi, noble duc, que le monde y a applaudi comme le monde catholique applaudira à la spoliation des États de N. S. P. le Pape?

Comme l'exemple est aussi bien choisi... les Romagnes! c'est-à-dire la possession la plus incontestable entre toutes les possessions.

Les Romagnes, qui depuis mille ans appartiennent à l'Église, font partie des États de l'Église!

Les Romagnes, que l'Eglise et le Pape tiennent de la libre et toute filiale générosité du premier des Carlovingiens!

C'est-à-dire la possession la plus vraie, la plus incontestable et la plus honorable qui puisse être!

C'est bien le cas, vraiment, d'invoquer l'indépendance nationale pour les enlever à l'Eglise, pour en spolier le Pape!

C'est bien le cas surtout d'invoquer l'indépendance nationale pour en prouver la juste possession en faveur des prétendus nationaux qui les détiennent!

Est-ce bien par le fait de l'indépendance nationale?

Est-ce bien par le fait de la liberté nationale?

Est-ce bien par le fait de la volonté nationale?

Est-ce bien plutôt encore en vertu de ces trois grands droits réunis que ces États ne sont plus dans la possession du Pape depuis quelques mois?

Est-ce bien même dans la possession des habitants des Romagnes qu'ils sont réellement?

Est-il bien vrai que tous ces habitants sont unanimes pour les garder?

N'y a-t-il pas eu une pression étrangère?

N'y a-t-il pas eu le fait des armes étrangères?

N'y a-t-il pas eu une pression et des excitations démagogiques?

La volonté des habitants n'est-elle pas, encore aujourd'hui, comprimée par cette pression comme par la pression des envoyés d'un gouvernement étranger?...

Voilà un beau fait d'indépendance nationale vraiment!

Voilà une belle conquête de l'indépendance nationale!

Voilà bien le cas de consacrer le grand principe de l'indépendance nationale marchant à la conquête de la civilisation et de la liberté des peuples!

Voilà vraiment un bien grand pas de fait dans la voie de la souveraineté, de l'indépendance, de la liberté comme de tous les grands droits des nations aujourd'hui proclamés!!

Quel beau droit que celui-là ! quel droit respectable entre tous les droits pour que les rois, les peuples et l'humanité tout entière courbent silencieusement la tête devant lui et le laissent passer en silence comme un grand acte de la liberté humaine ; un grand acte, disons-mieux, de l'humanité marchant à la conquête de sa liberté, de sa dignité, de son indépendance, et mieux encore comme un grand acte de la justice et de la toute-puissance de Dieu et de la grande souveraineté des hommes.

Savez-vous, monsieur le Duc, que si, aux termes de ce grand principe moderne, les choses se passaient et devaient se passer ainsi, ce serait donner une bien faible idée des principes de 89, comme de leur application ; et que, comme le dit si bien un des plus grands écrivains de notre époque, M. Villemain, « simplifier ainsi le droit européen, *c'est une assertion de* » *conséquence grave... que toutes les souverainetés de* » *l'Europe* devraient se tenir pour bien averties alors... » que le seul droit réel, c'est la force actuelle, le nom- » bre des soldats *ou l'action d'un suffrage universel* plus ou moins douteux, » qui, comme nous le voyons en Italie et comme le dit un écrivain anglais, a été fait et « *subsiste malgré les vœux formels des popula-* » *tions*. » « En voulez-vous la preuve ? » dit après lord Normanby M. Bowyer, membre du parlement britannique ; « en voulez-vous la preuve ? Il n'est permis à

» personne de lire, d'écrire, de dire un seul mot » contraire à *la faction régnante et aux sociétés secrè- » tes*... Le soi-disant parlement de la Romagne *ne » représente pas un soixantième de la population.* Le » nombre total des électeurs est seulement de dix-huit » cents (les révolutionnaires n'en ont pas admis plus » dans leur suffrage universel), et, sur ce nombre, *pas » même un tiers* n'a pu être mené au scrutin par la » force, par l'intimidation, par la corruption. »

Si les rois le permettaient, si les puissances de l'Europe par leur silence, ou réunis en Congrès, le sanctionnaient, ce serait bien là aussi le cas de dire avec un éminent publiciste, M. Joseph de Maistre.. :

« Un roi détrôné par une délibération, par un ju- » gement formel de ses collègues ! c'est une idée mille » fois plus terrible que tout ce qu'on a jamais débité » à la tribune des Jacobins ; car les Jacobins faisaient » leur métier ; mais lorsque les principes les plus sa- » crés sont attaqués par leurs défenseurs naturels, il » faut prendre le deuil... »

Enfin, je dirai encore avec un éloquent et courageux prélat : « *Le Pape est italien, profondément italien;* » il a été le premier à consacrer toutes les libertés vraies. « Si les provinces que l'on veut arracher au » Saint-Siége, ou dont on lui imposerait l'abandon, » parties intégrantes d'un État restauré par la France » et reconnu par l'Europe, peuvent se séparer de cet

» Etat et s'annexer violemment à un autre; si ce droit » est reconnu et sanctionné par les souverains eux-» mêmes, nous ne dirons pas seulement : C'est le prin-» cipe de l'inviolabilité de l'Etat pontifical qui périt; » nous dirons encore : C'est la révolution qui entre » *triomphante* dans le droit public européen; c'est la » base de tous les traités qui est ébranlée; c'est le » principe tutélaire du pouvoir, le fondement de l'or-» dre social qui est renversé; c'est la souveraineté qui » est humiliée et dépouillée par la souveraineté; et ce-» la, dans cette Europe où le sol, miné par les révolu-» tions, tremble encore, où les passions anarchiques » comprimées sont toujours frémissantes. »

Enfin, en terminant, j'ajouterai encore avec Mgr Dupanloup : « Que l'Angleterre y pousse, ou y applau-» disse, si c'est son rôle, à la bonne heure; mais que » la France y consente et y adhère, c'est autre chose..... » Si ces provinces ont passé du mécontentement à » l'insurrection, c'est notre entrée en Italie qui en a » été l'occasion. »

C'est une dette d'honneur national que nous avons à payer, c'est un devoir que nous avons à remplir envers la France comme envers tant de ses glorieux enfants, soldats aussi braves que fils dévoués de l'Eglise, qui, après avoir combattu sous les murs de Rome pour la délivrer de la tyrannie des démagogues de tous les pays, sont allés avec tant d'enthousiasme

verser leur sang sur les champs de bataille de Montebello et de Marignan, consacrant ainsi nos gloires anciennes par des gloires nouvelles; et ont si intrépidement combattu à Magenta et à Solferino sur l'assurance deux fois donnée au peuple français que « nous » n'allions pas en Italie fomenter le désordre, ni ébran- » ler le pouvoir du Saint-Père que nous avions re- » placé sur son trône..... » « Que le gouvernement » prendrait les mesures nécessaires pour que la sécu- » rité du Pape fût assurée. »

Pour y satisfaire ou l'acquitter cette dette, qu'on ne nous parle donc pas de garanties à offrir en présence de déclarations si hautement faites. Ce sont ces promesses dont nous réclamons l'exécution au nom du sang et de l'honneur de la France.

V

LE PAPE

—

LE PAPE PONTIFE-ROI.—CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE. — MOYENS D'EXÉCUTION.

En terminant, je dirai enfin à tous ces grands arrangeurs des droits temporels du Pape et du gouvernement de ses Etats, fervents catholiques, faiseurs de solutions, comme à tous leurs confrères :

Si au fond de vos poitrines vous ne sentez pas battre fortement votre cœur au nom des grands intérêts qui se trouvent engagés aujourd'hui sur la terre si brûlante de l'Italie, que c'est à peine si on peut y mettre le pied ;

Si vous ne sentez pas pour le Pape, le catholicisme, la civilisation, l'avenir comme la paix du monde, ce noble enthousiasme qui enfante les grands

dévouements, cette ardeur chevaleresque qui crée des héros, cette foi profonde qui fait des martyrs !

Si, au lieu de sentir votre courage grandir, tout votre être tressaillir, votre âme s'élever vers Dieu pour mieux vous apprendre à prier et à mourir pour une aussi sainte cause, vous ne sentez en vous que pusillanimité, lâcheté ou défaillance !

Si, au lieu de comprendre ce qui est noble et grand, vous ne comprenez que ce qui est faiblesse !

Si au lieu de conseiller ce qui sauve et immortalise, vous ne savez conseiller que ce qui amoindrit ou perd !

Laissez, laissez au moins au Pape le droit de décider ce qu'il lui convient de faire pour conserver son pouvoir tel qu'il est, et ses États, tels qu'il les possède; ils sont nécessaires à sa grandeur, ils sont utiles à sa liberté, il en a besoin pour sa puissance et sa prépondérance.

Laissez également à l'Eglise et au Pape, soit pour l'organisation de son gouvernement, soit en toutes autres choses, le soin de décider et de faire ce qui lui convient le mieux.

L'organisation de son pouvoir et de son gouvernement temporels, sont plus près d'ailleurs de l'organisatiou de son gouvernement et de son pouvoir spirituels qu'on ne le croit peut-être.

Tout se touche, tout se lie en ces matières aussi

graves qu'élevées : l'indépendance de l'Eglise, la liberté de son enseignement, le développement de ses œuvres, l'exercice de son culte, les nécessités de son unité et de son indivisibilité, la pureté de son dogme, sa discipline, ses réglements, ses lois spirituelles et temporelles, son gouvernement, ses rapports intérieurs et extérieurs, ses relations avec les souverains, les peuples, toute la catholicité et même avec les schismatiques, les hérésiarques et les incrédules.

En toutes ces grandes choses comme en tant d'autres, elle a besoin le plus souvent de toutes ses forces, de toute sa grandeur, de toute sa puissance, de toute son unité, tant au spirituel qu'au temporel, comme de leur libre exercice au dedans et au dehors.

Selon qu'elle les possède entières, et qu'elle en peut user en toute liberté, ou non, c'est pour elle la prospérité, la gêne et la servitude; elle fleurit, elle végète ou elle souffre; elle porte haut et triomphant son divin drapeau, ou elle le cache dans les catacombes! elle appelle à sa communion et au partage de ses bienfaits tous les peuples, ou elle ne rompt le pain de vie qu'à un petit nombre d'élus.

Je pourrais même dire que c'est pour elle la vie ou la mort... la mort de ses œuvres bien entendu, mais non pas sa mort spirituelle, car elle ne peut ni

ne doit spirituellement jamais mourir. De même que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ a été renfermé dans le sacré sépulcre, pour monter de là glorieux et triomphant au ciel, de même la religion sort toujours du tombeau humain que les hommes de Satan parviennent parfois à lui faire, pour de là, et toute couverte du sang béni de ses martyrs, marcher triomphante et plus glorieuse que jamais à l'accomplissement de sa grande et toute divine mission.

Malheur, malheur alors à ceux qui, à l'exemple du mauvais larron, ne savent ni la comprendre ni la suivre !

Si comme un bon père elle sait aimer, comme un bon père elle sait punir.

Comme Dieu elle a ses jours d'indulgence, de miséricorde et de pardon ; ils sont presque aussi nombreux que l'infini; mais, comme Dieu, elle a son jour de justice... il est aussi court que redoutable... De même que l'éclair qui sillonne le ciel, il ne fait que passer ; mais s'il passe comme la foudre, comme elle il est terrible... c'est l'heure de la justice de Dieu.

Le droit d'ailleurs de régler son gouvernement tant au spirituel qu'au temporel, appartient à l'Eglise à un double titre : le Pape n'est pas seulement Pontife, il est roi.

A ce double titre donc, le gouvernement temporel

comme le gouvernement spirituel de l'Eglise, tels qu'ils existent et que le Pape et l'Eglise les ont faits, les possèdent et les veulent, doivent être respectés par tous... Tous le doivent, car la souveraineté du Pape sur les Etats de l'Eglise est aussi complète et la même que celle des autres souverains sur leurs États.

Tous le doivent, car c'est le droit reconnu de tous les souverains — celui que chacun d'eux possède et revendique comme le premier de ses droits. —

Tous le doivent, car, à ce titre, personne n'a le droit de faire à Rome, ou dans les États romains, ce qu'il n'aurait pas le droit de faire à Paris ou à Londres.

Tous le doivent enfin, car si le Pape est la pierre sur laquelle a été bâtie l'Église céleste, le Pape est aussi la pierre sur laquelle a été bâtie l'Église terrestre.

Au point de vue temporel, son droit doit être respecté, car c'est celui des rois.

Au point de vue spirituel, il doit l'être plus unanimement encore, car c'est celui de l'humanité tout entière.

Si le Pape et l'Eglise n'existaient pas, qui dirait aux despotes que les hommes ne sont ni de vils esclaves, ni de la chair à canon; que le droit est le droit, et que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure?

Vous tous, qui êtes engagés dans cette grande question, réfléchissez-y donc !!!

Choisissez bien votre part, peuples, rois, ou hommes, qui que vous soyez... il en est temps encore.

Songez que c'est l'œuvre de Dieu ou celle de Satan que vous pouvez être appelés à accomplir.

A tous les catholiques de l'univers, je dirai surtout : Souvenez-vous, dans ces grandes circonstances, que vous êtes fils de l'Eglise et citoyens de Rome.

Sachez remplir les devoirs que cette double qualité vous impose; c'est à vous, si la nécessité l'exige, ce qu'à Dieu ne plaise, à faire à N. S. P. le Pape une offrande de vos bourses et un rempart de vos corps et de vos prières... (1)

(1) EXÉCUTION. — COMME MOYEN D'EXÉCUTION JE PROPOSE, DÈS A PRÉSENT, A TOUS LES CATHOLIQUES DE L'UNIVERS DE DÉPOSER LEURS OFFRANDES ENTRE LES MAINS DE LEURS ÉVÊQUES ET DE LEURS CURÉS POUR ÊTRE EMPLOYÉES : — 1° AU PAIEMENT DE LA DETTE DES ÉTATS DE L'ÉGLISE; — 2° AUX BESOINS DE LA PAPAUTÉ; — 3° A ÉLEVER A PARIS UN GRAND MONUMENT EN MÉMOIRE DE LA PROCLAMATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, AFIN D'OBTENIR LES BÉNÉDICTIONS DE DIEU POUR LA FRANCE.

DEUXIÈME PARTIE.

DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE. — PERFECTION DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL. — LES PRINCIPES ET LES HOMMES DE 89 ET DE LA RÉVOLUTION. — DES PRINCIPES NOUVEAUX DE GOUVERNEMENT. — LEURS CONSÉQUENCES. — LES RÉPUBLIQUES. — LES NATIONALITÉS. — DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ITALIE ET DE L'EUROPE. — C'EST UNE GRANDE CRISE SOCIALE. — SENS DESSUS DESSOUS DE L'ITALIE ET DU MONDE.

I

M. ARNAULD DE L'ARIÉGE.

—

DE LA SUPPRESSION DU GOUVERNEMENT TEMPOREL DU PAPE.

—

Ici nous entrons dans un autre ordre d'idées. — C'est une question sociale qui se pose, — la plus grande de toutes, — et elle se pose nettement.

Des révolutionnaires, des philosophes, des rationalistes et des sectaires de tous pays, de tout rang, de toute langue, au nom des principes qu'ils professent et pour en assurer le triomphe en toute liberté, de-

mandent la suppression du pouvoir temporel du Pape.

Je les comprends bien, ces hommes, ils sont conséquents et logiques ; ils veulent le règne de Satan ; ils doivent demander la destruction de l'œuvre de Dieu.

La souveraineté du Pape en est la pierre angulaire, il faut l'abattre.

D'abord, au temporel ; c'est plus spécieux, c'est plus facile.

Cela fait, on l'abattra au spirituel ;... les entendez-vous hurler déjà... Cela sera d'autant plus tôt fait qu'elle aura reçu là un coup mortel.

. . . .

D'autres voix s'élèvent encore, elles poussent les mêmes cris ; ce sont des hommes qui se disent catholiques... Je dirai encore à ceux-là : J'aperçois, sous la peau de l'agneau qui vous couvre, les dents et la gueule du loup ; je n'ai rien pour vous.

Mais j'entends encore d'autres voix, ce sont d'honnêtes mais pauvres gens, des *modérés* de toutes doctrines et de tous cultes politiques et religieux ; — même beaucoup qui n'appartiennent ni à aucun culte, ni à aucune doctrine. — Un modéré n'a pas plus besoin de cela que de se fatiguer l'esprit à rechercher ce qui est vrai et ce qui est bien... Fi donc !

Je n'ai pas besoin d'avantage de m'occuper d'eux... Je me borne à leur dire : Passez.

Mais j'entends des voix plus graves, des cœurs plus nobles et plus élevés, des catholiques qui aiment et servent Dieu, vénèrent sa loi, et qui, au nom des intérêts de la religion et de l'Eglise, demandent aussi la suppression du pouvoir temporel du Pape pour la plus grande gloire de Dieu, et, au milieu de ces voix, j'entends et je distingue la voix de M. Arnauld de l'Ariége, qui se fait l'organe de tous...

Ceux-là, je ne les comprends plus, mais je les interpelle, je leur réponds, et je leur dis:

Il est des hommes auxquels on aime à serrer la main, tout en combattant leurs doctrines, surtout quand on croit tout à la fois à leur loyauté, à leur bonne foi, à leur candeur, comme à leur amour vrai de Dieu et des hommes... M. Arnauld (de l'Ariége) est de ce nombre.

Ce sont ses qualités mêmes, sa grande candeur particulièrement, qui sont la cause et le principe de ses erreurs.

Elles en ont fait un républicain sincère d'abord, un antagoniste du pouvoir temporel du Pape ensuite.

La question politique et la question religieuse, bien que distinctes en son esprit, d'ailleurs très-net et aussi positif que religieux, sont cependant en lui, et à son insu peut-être, si étroitement liées qu'on peut dire qu'elles n'en font qu'une, ou tout au moins que la

source à laquelle elles puisent et s'alimentent, c'est la même.

Il est républicain par amour de l'humanité.

Il ne veut pas du pouvoir temporel du Pape, par amour de la papauté, ou plus encore par amour de Dieu, et dans l'intérêt de la religion chrétienne qu'il pratique, et de l'Eglise qu'il aime. En un mot, dans l'une et l'autre chose, il croit tellement aux bons résultats possibles de sa pensée, je pourrais presque dire de la perfectibilité des hommes et de leurs œuvres, que, au point de vue politique, il croit qu'ils se suffisent à eux seuls pour se diriger, et que le principe d'autorité, je pourrais encore presque dire la main de Dieu, est inutile pour soutenir et éclairer leur marche et assurer l'équilibre social.

Au point de vue religieux, il croit de même que la puissance morale de l'Eglise, en général, et celle du Pape en particulier, suffisent pour dominer le monde et mener sûrement tous les hommes à Dieu.

Nobles et généreuses pensées ! qui sont également celles de nobles cœurs, en politique comme en religion, et qui tendent à grandir tellement l'homme, qu'elles en font par sa force, sa puissance, sa moralité, je serais même tenté d'ajouter, par son infaillibilité, qu'ils admettent ou qu'ils rêvent, presque l'image de Dieu par ses œuvres, comme il en est l'image vraie par son âme.

Aussi je ne suis pas étonné que ces idées séduisent

d'honorables hommes comme lui; car, pour eux, l'humanité, au point de vue où ils se placent et telle qu'ils la font, c'est la perfection humaine; tandis que l'humanité, au point de vue de l'actualité ou de la réalité des choses, c'est l'imperfection.

Perfection d'un côté;

Imperfection d'un autre côté.

Comment serait-il possible, vraiment, de ne pas être pour la perfection ?

Comment, lorsqu'on est à ce point de vue, ne pas être républicain ?

Comment ne pas déclarer inutile le pouvoir temporel du Pape?

Comment ne pas proclamer hautement de grands et bienfaisants principes ?

La souveraineté des nations;

La souveraineté des peuples;

La souveraineté de l'homme.

Oui, oui! si les choses étaient ainsi, je renierais mon passé, je proclamerais mon erreur, je serais avec vous, mon très-honorable ami et ancien collègue Arnauld de l'Ariége, je serais avec tous les républicains sincères et honnêtes comme vous, et j'irais même jusqu'à proclamer, avec un très-honorable homme, un sincère républicain aussi, le général Cavaignac, *la république un droit au-dessus de tous les droits*, le DROIT DIVIN RÉPUBLICAIN, enseigné et déclaré par lui, comme je pro-

clame hautement le droit divin des Papes et des rois.

Je comprends parfaitement, croyez-le bien, tout en déplorant leur erreur, dans l'intérêt même de l'humanité, du progrès, de la civilisation, comme de la liberté humaine, les répuplicains comme vous et comme lui; je sens aussi tout ce qu'il y a de grand, de bon et de vrai en eux; je sais que les plus nobles sentiments font battre leurs cœurs, et je ne leur fais pas, comme je ne leur ai jamais fait l'injure de les confondre avec les démagogues.

Non, je ne les confonds pas avec eux, bien que la république conduise par une pente fatale à la démagogie.

Non, je ne les confonds pas plus que je ne confonds la liberté avec la licence ou l'anarchie; bien que la liberté, sans principe d'autorité, soit bien près de la licence, et que la licence conduise aussi, par une pente fatale, à l'anarchie.

De même que je ne confonds pas la royauté avec le despotisme, la souveraineté avec les abus de pouvoir, le fait avec le droit, la civilisation et ses progrès, — que je veux pour tous, et toujours dans ses limites les plus extrêmes, comme je veux tous les bienfaits qu'elle apporte aux hommes, — avec sa fausse image; car, si la civilisation est une source véritable de bienfaits et de grandeur pour l'humanité, son image, avec ses pro-

grès factices, bien que si fastueusement prônés parfois, est pour les hommes la source comme la cause des plus grands malheurs.

L'une grandit et fertilise tout ici-bas.

L'autre gâte et bouleverse tout.

L'une donne la plus grande somme de bonheur et de liberté vraie possibles.

L'autre apporte avec elle les désastres et l'anarchie.

L'une, pourrais-je dire dans cette question des droits de la papauté et de la religion, et plus que cela encore, *cette question sociale;* l'une, c'est le bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, après les avoir protégées par sa présence, enrichies par ses dons et grandies par ses enseignements et ses exemples.

L'autre, c'est le faux pasteur qui, ne pensant qu'à lui, n'ayant d'autre préoccupation que lui seul, et ne songeant qu'à faire son profit de toutes choses, les tond, les mange, et porte partout la désolation, le deuil et la mort.

II

LES RÉPUBLIQUES ET LES MONARCHIES. — DU PRINCIPE D'AUTORITÉ. — CONTINUATION DU MÊME SUJET.

N'ai-je pas aussi fait là, amené par la force même des choses, les portraits vrais de la monarchie, de la démagogie et de la tyrannie, comme celui de la papauté avec son pouvoir temporel, consacré par les siècles, et, de cette nouveauté, *au temps de la liberté de l'Eglise*, d'un Pape sans pouvoir temporel, comme vous le voulez dans votre candeur, honorable Arnaud de l'Ariége, oubliant en même temps à ce sujet, d'une part, la nécessité du principe d'autorité émanant de Dieu pour conduire politiquement les hommes et les soustraire à l'anarchie; comme, d'une autre part, la

nécessité du pouvoir temporel des Papes pour les soustraire aux convoitises, aux pressions et aux passions des hommes, souverains ou peuples, et les mettre à même d'accomplir en paix et pour le plus grand avantage de l'humanité, la grande œuvre de Dieu, c'est-à-dire oubliant constamment et beaucoup trop, dans l'un et l'autre cas, que les hommes, de même que les sociétés humaines, sont imparfaits, et, maudissant, tout en les signalant bien haut cependant à d'autres points de vue, leurs imperfections mêmes, visibles en effet pour tous, et que je reconnais comme vous et comme tous, pour y substituer un état de choses que ces imperfections rendraient, en théorie comme en fait, impossibles, ou qui, à raison de ces imperfections, seraient, pour les sociétés comme pour les hommes, un état cent fois pire par ses abus, ses désastres et ses malheurs, que l'état imparfait auquel vous voulez remédier, ressemblant malheureusement beaucoup trop en cela à ces hommes, pour me servir d'une expression qui, toute triviale qu'elle est, peint cependant parfaitement ces choses, — sans cesse préoccupés de changement, et dont le résultat final de leurs préoccupations et de leur laborieux enfantement est, en définitive, d'arriver à changer un cheval borgne pour un aveugle, et même un aveugle passablement rétif et méchant.

Tenez donc compte en tout et toujours de l'imperfection humaine. — Sachez qu'il faut constamment

compter avec elle. — Ne l'oubliez jamais, surtout, croyez-moi, dans la constitution des sociétés, si vous voulez éviter qu'en mettant votre navire à la mer il ne coule instantanément bas, ou, tout au moins, qu'il ne soit battu par les vents et les orages et rudement éprouvé par les tempêtes, en attendant que la mer s'entr'ouvre pour l'engloutir corps et biens.

Une organisation sociale sans principe d'autorité, n'est-ce pas en effet un vaisseau sans capitaine et sans pilote, comme sans gouvernail et sans boussole, qui vogue d'écueil en écueil jusqu'au jour où il arrive aux abîmes.

Otez, ôtez à cet homme les yeux qui lui servent à voir, ôtez à cet autre l'intelligence qui lui sert à se conduire; de l'un vous faites un aveugle, de l'autre un idiot ou un fou. Otez, ôtez encore au premier son conducteur, au second l'homme qui le surveille, et dites-moi où ira l'un et ce que fera l'autre? — De même font et vont les sociétés qui n'ont plus au temporel de principe d'autorité pour les guider, et, au spirituel, de principe religieux pour les conduire.

Aussi, bien que, depuis un siècle bientôt l'on ait fait, dit-on, un grand pas dans le progrès et la civilisation, en proclamant la liberté humaine, la nationalité des peuples, l'égalité civile, la liberté des consciences, je n'y vois pas, en ces sociétés modernes, un seul signe de progrès vrai, ni au point de vue po-

litique, ni au point de vue religieux... J'y vois bien plus des troubles, des révolutions, du sang... J'y sens bien plutôt la terre qui tremble sous les pieds des hommes, et menace à tout instant de les ensevelir sous ses ruines.

Au point de vue politique, de quelque côté que je me tourne, je n'y vois que des tempêtes, des débris, la mort ; derrière moi, du sang, des débris, des tempêtes ; à côté de moi, du sang, des morts, des bouleversements sociaux; devant moi encore, du sang, des orages, des naufrages, des abîmes ! Tout a tremblé, tout tremble, tout semble destiné à trembler plus fortement encore; partout, loin d'apercevoir la paix, la sécurité, le calme, le bonheur, j'ai vu les sociétés, les hommes, les idées se livrant bataille; partout je vois les hommes plus animés et plus excités que jamais, les conflagrations plus imminentes et plus terribles encore pour l'avenir qu'elles n'ont jamais été pour le passé, si on ne sait pas y mettre ordre... Tous les combattants ont revêtu leurs armures, forgé et aiguisé leurs armes; elles ne blessent plus seulement, elles foudroient; ce n'est plus l'homme qui combat l'homme corps à corps, le courage qui le dispute au courage, c'est comme le tonnerre de Dieu qui extermine des colonnes d'hommes, des nuées d'hommes, des armées entières d'hommes, dans quelques minutes, dans un clin d'œil, comme s'il était nécessaire que la dernière goutte du sang humain fût versée pour apaiser

la haine humaine et la colère de Dieu, ou que le néant fût refait sur la terre, pour mettre fin aux querelles, aux divisions et aux combats des hommes.

Si c'est là le progrès, il est aussi effrayant que terrible, il faut l'avouer... Non, non... quoi que je dise, quoique je fasse, quoique je pense, je ne puis reconnaître là un don de la bonté et de la miséricorde de Dieu, un bienfait pour l'humanité, un progrès... Je n'y vois que le plus funeste présent fait aux hommes, l'illusion mise à la place de la réalité... le serpent offrant encore à Eve, pour la perdre, le fruit défendu... ici comme là, comme toujours, l'orgueil. — L'homme se substituant à Dieu, voulant et croyant pouvoir l'égaler... et, lorsque la lumière s'est faite, ne voyant plus que sa faiblesse et sa nudité.

Non, ce n'est pas là l'œuvre de Dieu, c'est l'œuvre de Satan...

Ce n'est pas l'œuvre de Dieu, car il sait bien que l'homme est imparfait... Il sait surtout que depuis la chute de nos premiers parents, sa faiblesse et son imperfection sont telles qu'il a fallu que son divin Fils se fît homme et vînt sur cette terre pour nous instruire et nous ouvrir les portes du ciel en nous rachetant par sa mort.

Si ce divin maître nous a dit de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, s'il a désigné Pierre pour gouverner son Église, ce n'est là ni le

principe de la liberté humaine, ni de l'infaillibilité de l'homme, ni de la liberté de conscience qu'il a proclamé que je sache... C'est au contraire le *principe de l'autorité humaine*. C'est même le principe de l'autorité humaine, tant au temporel qu'au spirituel.

Au temporel, dans la personne de César, c'est-à-dire l'empereur, le roi, le souverain, ou, si vous le préférez, le chef légitime et reconnu de l'État ; César, auquel il commande aux hommes de rendre ce qui lui est dû.

Au spirituel, dans la personne de Pierre, qu'il institue pour gouverner l'Eglise.

Pierre, le premier des apôtres, le premier des pontifes, l'expression humaine la plus près de Dieu qu'il représente, et dont vis-à-vis des hommes il tient la place ici-bas. Pierre, le premier anneau de cette imposante chaîne qui relie la papauté, et, par elle, les hommes à Dieu.

Ce n'est pas non plus pour faire ce qu'il veut et comme il veut que l'homme est ici-bas. Ce n'est pas surtout le principe de la liberté de conscience que Notre Seigneur Jésus-Christ a apporté aux hommes, quoi qu'on dise, et qu'ait semblé dire un orateur puissant.

Dieu a laissé, il est vrai, à l'homme son libre arbitre pour honorer en lui l'humanité et sa plus grande œuvre, et surtout parce que l'homme a une âme faite à l'image de Dieu, immortelle comme Dieu, qui doit être

éternelle comme lui; mais il a dit en même temps à l'homme que pour aller au ciel après sa vie, il fallait que pendant sa vie il acceptât, il respectât et qu'il professât et accomplît sa loi.

L'accomplissement de la loi de Dieu, ce n'est pas non plus pour sa félicité éternelle seule, mais aussi pour son bonheur, comme pour la paix du monde ici-bas, qu'il est prescrit à l'homme.

De plus, ce n'est pas un simple conseil, mais un précepte.

L'homme est libre de l'accepter ou de le repousser dans son libre arbitre, il est vrai, mais c'est à ses risques et périls; au risque de la vie ou de la mort éternelle... de la paix ou de la perturbation du monde.

Donc l'homme, dans des termes absolus n'est pas libre de penser et de faire ce qu'il veut.

Donc, dans des termes absolus encore, l'homme n'a pas la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de faire ni de penser ce qu'il veut, soit au temporel, soit au spirituel, puisqu'il ne pourrait l'avoir que pour accepter la rédemption, telle qu'elle lui est apportée par Notre Seigneur Jésus-Christ, avec tous ses bienfaits, ou la rejeter, en assumant sur sa tête tous les malheurs.

Non, il ne l'a pas, puisqu'il ne peut agir selon sa volonté qu'en choisissant entre le bien et le mal, entre Dieu et Satan :

Donc, surtout, l'homme n'a pas la liberté de conscience, en ce qui est des choses de Dieu, puisque c'est une loi de vie ou de mort que Dieu, en la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ, lui a donnée, et qu'il lui fait *une obligation*, sous peine de mort, —de la mort éternelle, — de l'observer.

Les gouvernements temporels peuvent tolérer par égard pour la faiblesse humaine et par amour de la paix, la liberté de conscience; comme gouvernements humains, ils ne sont pas juges de la foi... A ce point de vue, je comprends très-bien le principe de la liberté de conscience, aujourd'hui proclamé et généralement admis dans les Etats de l'Europe comme il l'est à ce titre dans ceux de l'Eglise elle-même.

Dieu, la religion, l'Eglise, font également un précepte d'amener les hommes à la foi par la conviction... Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même a proscrit l'emploi de la force et de la violence dans l'enseignement de sa loi.

J'accepte ces prescriptions, et j'applaudirais comme homme à cet enseignement divin, quand comme catholique je n'aurais pas l'habitude d'accepter toujours et en tout comme la vérité même, la loi de Dieu, qui toujours est et ne peut être que vérité...

Mais la liberté de conscience, envisagée à son point de vue général comme un principe absolu, comme droit pour tous les hommes de penser et de croire tout

ce qu'ils voudront, ne peut être admis au point de vue religieux, comme un des droits de l'humanité... La religion, ou plutôt l'Eglise, qui est dépositaire du dogme catholique et doit l'enseigner dans toute sa pûreté pour le salut éternel de l'homme, comme pour son bonheur ici-bas, c'est-à-dire, qui, à ce point de vue encore, est comme tout ce qui est de Dieu, la vérité même, ne peut accepter comme un principe soit temporel, soit spirituel, l'erreur, ni admettre la liberté pour l'homme de penser ou de faire ce qui est mal.

Ce serait une singulière chose, en vérité, de dire à l'Eglise, à qui seule appartient le droit d'enseigner, à l'Eglise qui est la gardienne du dogme et de la vérité catholique : — Vous devez admettre en ces termes la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit pour l'homme de croire à la vérité ou à l'erreur, au catholicisme ou au protestantisme, à Calvin ou à Mahomet. — Bien mieux, vous devez l'inscrire en tête de votre code de gouvernement temporel. — Et, par là, dire à tous qu'il leur est permis, que vous-même vous leur permettez, de croire tout ce qu'ils voudront, — le bien comme le mal, — le vrai comme le faux.

Ce serait une singulière manière, il faut l'avouer, de conduire les hommes au ciel par l'enseignement de la loi de Dieu, qui est la mission de l'Eglise.

Singulière mise en pratique de cette mission divine qui est d'enseigner les vérités éternelles aux hommes

pour leur assurer la vie éternelle qu'ils ne peuvent obtenir qu'en croyant à la loi de Dieu et en la pratiquant.

Non, ce n'est pas ce principe que l'Eglise, comme tout gouvernement chrétien, doit inscrire en tête de sa législation, c'est celui-ci : *Tolérance, charité;* mais avant tout et au-dessus de tout, *vérité*..... AMOUR, PRATIQUE ET RESPECT DE LA LOI DE DIEU.

A ce point de vue, il en est de même de la liberté de l'homme, tant au spirituel qu'au temporel.

En tout et toujours en ce monde, tout homme qui connaît Dieu, doit subordonner ses pensées, ses actions, ses principes, tout en un mot, à tout ce que la loi de Dieu permet ou défend.

Il n'est pas libre à lui de choisir entre la vérité et l'erreur ;

Entre Luther et le Pape ;

Entre ce que l'Eglise enseigne et ce qu'enseignent les ennemis déclarés, ou cachés, de Dieu et de l'Eglise ;

Entre ce qu'elle permet ou défend ;

Entre ce qui la glorifie ou l'asservit ;

Entre ce qui fait sa grandeur ou ce qui l'amoindrit ;

Entre ce qui assure son indépendance et sa liberté, et ce qui serait pour elle dépendance et servitude.

En tout et toujours la loi de Dieu doit être sa loi et son guide, car en tout et toujours elle est sagesse et vérité, tandis que les œuvres de l'homme livré à lui-

même, ne sont comme lui qu'imperfection et erreur.

Il doit surtout respecter la constitution temporelle et spirituelle de l'Eglise telle que l'Eglise l'a faite, car, comme je l'ai dit, l'Eglise et le Pape, le Pape qui est pontife et roi, — l'Eglise et le Pape qui en est le chef, auxquels appartient l'infaillibilité, — le Pape et l'Eglise, qui sont la personnification de la puissance la plus grande qu'il y ait sur la terre, savent mieux que quiconque au monde ce qui convient à l'Eglise, et cette puissance temporelle des Papes que vous attaquez comme un mal — cette puissance temporelle que vous demandez qu'on abolisse, — loin d'être une chose nouvelle, a été consacrée par les siècles comme par l'auréole glorieuse de liberté et de civilisation qui l'entoure ; liberté et civilisation si longtemps protégées et défendues, comme si vaillamment conquises par les Papes, pour l'Italie et le monde, sur la barbarie du moyen âge, malgré les efforts incessants de souverains aussi ambitieux que puissants ; par les Papes, qui se montrèrent dans ces grandes crises aussi inébranlables, aussi persévérants et aussi fermes devant la tyrannie de cette époque que le saint et doux Pie VII l'a été pour conserver intacts les droits de la papauté et de l'Eglise devant les impérieuses exigences de Napoléon Ier, bien qu'il eût eu à subir tout à la fois l'enlèvement, la prison et l'exil, à l'aide desquels ce triomphateur impérieux, qui avait su imposer ses lois

aux souverains de l'Europe, croyait vaincre sa pieuse résistance, oubliant trop que les faibles qu'anime l'esprit de Dieu sont vraiment les seuls forts, comme de nos jours nous en a donné un nouvel et si grand exemple le pieux Pie IX au cœur si tendre, à l'esprit si tolérant et à l'amour si pur et si vrai pour tous les hommes; comme oubliant aussi que Dieu a mis sa volonté et sa loi au-dessus de la volonté de l'homme, soit qu'il commande à la nation la plus grande de l'univers, soit qu'il ait les armées les plus nombreuses et les plus vaillantes, les conseillers les plus sages, les plus politiques, les plus astucieux ou les plus habiles, et quel qu'il puisse être lui-même.

Cette consécration du pouvoir temporel par les siècles et par ces grands faits, n'est-ce pas la consécration la plus solennelle qui puisse être?

Tant de grands hommes, tant de grandes nations qui ont respecté ce pouvoir; tant de saints évêques, de profonds politiques, d'écrivains, de philosophes de tous les pays, soit catholiques, soit protestants, ou même incrédules, qui l'ont réclamé et qui le réclament encore comme un bienfait pour l'Église et pour l'humanité, répétant tous ensemble ces paroles de l'un d'eux : « La liberté du monde est identifiée avec celle du Pontife, » prononcées à l'assemblée des cortès, par un ministre espagnol, et ces autres paroles de M. Thiers à la tribune française : « L'unité catholique serait inacceptable si le

Pontife qui en est dépositaire n'était complétement indépendant; » ou enfin ces autres paroles plus hautement proclamées encore : « La souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise est intimement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Enfin tant de grands Papes qui l'ont possédé et transmis à tant de grands Papes, je pourrais même dire à tant de grands saints, car la papauté en a aussi beaucoup compté, si tous les Papes ne l'ont pas été. Enfin l'Eglise, qui a vu et maintenu cet état de choses par ses décisions et ses conciles; n'est-ce pas là la plus grande des consécrations ?... Est-il un droit plus grand au monde ?

Cessez donc, catholiques, qui que vous soyez, de l'attaquer; courbez votre raison devant la grande raison des siècles comme devant l'Eglise, qui vous le commande, si vous voulez encore qu'elle vous bénisse.

III

LES NOVATEURS

—

DES PRINCIPES NOUVEAUX DE GOUVERNEMENT. — LE PROTESTANTISME, LE RATIONALISME, L'INDIVIDUALISME SONT LES PÈRES DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

—

Mais pourquoi rappeler ces choses? me dira-t-on; ce n'est pas là la question du jour. — Ce ne sont que des voix isolées qui soulèvent ces questions.

Aujourd'hui il s'agit seulement pour les uns du plus ou moins d'étendue des États du Pape.

Pour d'autres, de la seule organisation des sociétés humaines, de la liberté des peuples, de leur nationalité, de leur droit de se choisir un souverain, ou de chasser celui dont ils ne veulent plus; du droit de proclamer la supériorité des principes du droit divin des rois, ou du principe électif ou populaire; ou bien du droit de se constituer en république aristocratique, démocrati-

que ou sociale, et de proclamer la souveraineté des nations, des peuples, celle de l'homme, même son infaillibilité. — Je répondrai d'abord : Je le sais bien, et c'est là aussi ce dont je m'inquiète, on va bien le voir, comme ceux qui voient l'ont vu déjà.

D'ailleurs si ceux qui demandent dès à présent la suppression du pouvoir temporel du Pape sont plus francs et plus nets; j'ai dit que tous les adversaires de la papauté avaient pour but d'arriver là, et plus encore.

En vain ajouterait-on : Pourquoi surtout ne vous bornez-vous pas comme tant d'autres, à proclamer le progrès des lumières, la civilisation, les conquêtes de la révolution de 89, les avantages de l'Egalité nouvelle, politique et civile, de l'unité nationale, des biens réels de notre législation, de notre immortel code Napoléon, copié et admis aujourd'hui en tant de pays, en un mot, de toute notre grande organisation sociale actuelle, tout en réclamant pour le Pape l'intégrité de ses Etats.

Pourquoi?

Pourquoi ne me demandez-vous pas plutôt pourquoi il y a des personnes qui voient et d'autres qui ne voient pas?

Pourquoi il y a des personnes qui se mettent ou se laissent mettre un bandeau sur les yeux et d'autres qui veulent voir clair?

Pourquoi il y a des personnes qui aiment les aven-

tures, les nouveautés, les jeux de hasard, et d'autres qui aiment à marcher d'un pas sûr.

Pourquoi il y a des hommes qui exploitent l'humanité, et d'autres qui la servent au péril de leur fortune, de leurs veilles et de leur sang ?

Pourquoi il y a, dans les révolutions humaines, des victimes et des bourreaux ?

Pourquoi il y a en religion des persécuteurs et des martyrs ?

Enfin, pourquoi avec de telles institutions l'humanité progresse, prospère, s'élève, et qu'avec elles tout est gloire, sécurité, grandeur ?

Pourquoi avec telles autres tout dépérit et meurt ?

Pourquoi ne me demandez-vous pas plutôt pourquoi Dieu est, ou pourquoi il y a des œuvres bénies et des œuvres réprouvées et condamnées, pourquoi il y a des œuvres de vie et des œuvres de mort ; ou plutôt encore pourquoi il y a les œuvres de Dieu et les œuvres des incrédules et des impies... des méchants et des pervers ? Ce serait bien plus simple, quand même vous devriez en rire...

Je pourrais me borner pour toute réponse à vous dire :

C'est qu'avant de tirer les déductions, il est nécessaire d'indiquer les prémisses. — C'est encore et surtout qu'en toute chose, pour arriver à une déduction comme à une conclusion vraie, il faut poser les princi-

pes comme les faits vrais irrévocablement acquis J'ajouterai cependant :

Voici d'ailleurs ma réponse à tous ces grands mots, bons les uns, mauvais les autres.

Premièrement, au point de vue général.

C'est que l'organisation du monde est une comme la vérité est une ;

C'est qu'il y a la grande œuvre de Dieu par qui tout prospère, et l'œuvre des hommes de Satan, par qui tout se flétrit ;

C'est qu'il y a ce qui est bien, et qu'il y a ce qui est mal ;

C'est qu'il y a ce qui peut amener le bien, comme il y a ce qui peut amener ou enfanter le mal ;

C'est qu'il est bon de savoir ce qui est béni de Dieu pour le faire, et ce qui est réprouvé par lui, pour l'éviter ;

C'est que deux sentiers existent en ce monde et conduisent, l'un l'humanité au bien et l'homme au ciel ; l'autre, l'homme, les sociétés hamaines, l'humanité tout entière ici-bas, à tous les malheurs, et après cette vie, l'homme aux abîmes éternels.

C'est enfin qu'il est de ces instants solennels dans la vie des hommes comme dans celle des nations, où c'est un devoir de parler comme ce serait une lâcheté de se taire ; qu'il est aussi des moments solennels où il faut

dire hautement ce qui est vrai comme signaler hautement ce qui est faux.

C'est ainsi qu'ayant creusé déjà un long sillon dans la vie et pris part aux choses de ce monde en beaucoup de positions diverses, tantôt avec le peuple; tantôt avec les puissants en pouvoir, richesse ou science; tantôt dans la société des petits, tantôt dans les grands corps de l'Etat; entendu beaucoup d'hommes; j'ai pu, aussi indépendant par position que par caractère, rechercher en paix, et au seul point de vue des intérêts des nations et des hommes, ce qui était bien et vrai.

C'est également qu'après avoir mûrement pesé les opinions des hommes distingués et des pieux et savants évêques qui ont traité la grande question de la papauté et de l'Italie qui, aujourd'hui, préoccupe avec raison tous les esprits, — car c'est une des plus importantes positions dans laquelle non-seulement l'Eglise, mais les sociétés humaines, le monde entier, pourrais-je même dire, se soient jamais trouvés, — une lumière nouvelle, confirmant toutes les convictions de mon passé, s'est faite pour moi, et que la vérité m'est apparue encore plus forte, plus éclatante et plus claire que jamais, tant à raison du grand enseignement, donné à tous par les faits eux-mêmes, qu'à raison de la puissance des démonstrations et des preuves apportées dans ce solennel débat par ceux qui ont soutenu avec tant de talent les droits vrais des peuples comme celui de la

papauté; que, également aussi, par suite de la position prise et des opinions professées par les adversaires connus et inconnus de l'Eglise, ou du pouvoir temporel du Pape, que j'ai trouvés — quelque habiles et logiques même que plusieurs se soient montrés — en acceptant l'erreur et se posant un point de départ faux, — comme je vais le dire, — presque tous en désaccord, comme si pour eux cette question brûlante avait amené la confusion de toutes les langues comme au temps biblique, et qu'ils fussent chargés, chacun, personnellement, de détruire les sophismes de chacun de leurs coreligionnaires en politique ou en principes sociaux.

Ils ont surtout fait faire un grand pas à la question sociale, je crois, en levant le voile qui la couvrait, et montrant à tous à quelle source ont pris naissance les principes nouveaux de nationalité, selon la souverainetédes peuples, si hautement exaltés depuis 89, dont on fait aujourd'hui la suprême loi, le droit au-dessus de tous les droits.

Nous ne l'oublierons pas.

Si la lumière n'était pas faite pour tous encore, elle se fera, j'espère, et plus brillante que jamais.

Dans une grande assemblée, un écrivain célèbre, un législateur puissant que les protestants, comme les hommes qui comme eux veulent substituer l'individualité humaine au principe d'autorité, ne renieront

pas, je pense, M. Guizot, a fait entendre cette grande vérité. — *Le progrès, ce n'est pas toujours de marcher en avant, c'est parfois de retourner en arrière.* Vérité que confirme chaque jour ce qui se passe dans les choses les plus simples et les plus vulgaires. N'est-ce pas ainsi que le chien sur une fausse voie, doit revenir là où commence le défaut; que le cavalier qui s'est trompé de chemin, doit revenir au point de bifurcation; que de même, l'humanité qui a fait fausse route, doit revenir à la vérité.

Or l'humanité, ou plutôt les hommes qui préconisent les principes du droit nouveau qui a pris naissance en 89, — car il est beaucoup de personnes en France, en Europe et dans le monde qui ne les acceptent pas, — ces novateurs, dis-je, ont fait fausse route. Ecoutez.

Ils ont, ai-je dit, levé le voile, celui des doctrines et des faits s'entend ; car l'auteur de la brochure que je signale a, encore lui, gardé l'anonyme; comme si c'était là un mot d'ordre et l'un des caractères particuliers de la discussion de cette grave question, de voir les éclairs aveuglants et d'entendre le tonnerre retentissant des demi-dieux qui lancent leurs foudres sur l'Eglise et la papauté, sans voir leurs faces mortelles ou immortelles, et pouvoir s'assurer si c'est une auréole divine qui ceint leurs têtes, ou les griffes de Belzébut qu'ils portent aux pieds.

Mais cette fois peu m'importe, j'aurais seulement fé-

licité, si je l'avais connu, l'auteur de la brochure de *l'Eglise et les Nationalités*, de la netteté de ses déductions et de sa logique, digne d'une meilleure doctrine que celle de la souveraineté du peuple; de même que je le remercie d'avoir fait jaillir la lumière, encore bien obscure pour bien des gens, lorsque par la force des faits historiques mêmes, il est obligé de reconnaître que c'est *le protestantisme* qui a enfanté la souveraineté du peuple et les prétendus principes des novateurs sur les nationalités.

Après avoir décrit les grands faits du moyen-âge et la puissance comme les bienfaits pour les peuples de l'organisation de l'Eglise et de son influence sur le monde, au temps où la foi chrétienne était la loi de tous, il dit d'abord, page 7 de sa brochure, arrivant à l'époque des schismes de Luther et de Calvin : « Dès » lors, la mission politique du catholicisme était ter- » minée; au lien religieux, qui jusqu'alors avait servi de » formule à la solidarité des peuples, allait succéder un » lien nouveau, moins étendu, mais plus serré, celui » des nationalités. A l'universalisme du dogme, qui avait » produit la chrétienté ou la société du droit divin, » Luther vint substituer, malgré lui peut-être, *l'indivi-* » *dualisme de la raison*, qui devait donner naissance à » la société conventionnelle ou de droit populaire. » Le catholicisme avait fondé la loi des sociétés mo- » dernes; le principe monarchique avait fondé l'édifice

« politique, c'est-à-dire l'Etat ; le protestantisme allait » fonder la famille politique, c'est-à-dire la nation. »

Quel bel éloge vous faites là du principe monarchique que vous personnifiez presque avec le catholicisme, sans vous en douter peut-être aussi, comme Luther lorsqu'il jetait au monde l'individualisme, ce principe de perturbation, de désordre, de destruction qui enfanterait le chaos si on le laissait faire!... Quel triste portrait vous faites aussi des nationalités, en leur donnant l'individualisme pour père!

Mais continuons, nous sommes en bon chemin pour arriver à la connaissance de la vérité des choses.

Notre auteur ajoute, pour rendre plus clair encore ce qu'il vient de dire:

On n'a pas assez remarqué peut-être ce grand résultat politique du PROTESTANTISME, et nous comprenons ici sous ce nom toutes *les expressions en général de la réaction contre le génie unitaire du catholicisme*. Les faits sont à ce sujet cependant, d'une singulière éloquence. TOUTES LES NATIONALITÉS FONDÉES DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE LE FURENT A L'ABRI DU DOGME PROTESTANT ET ANTI-CATHOLIQUE.

Continuons encore; c'est le tour du rationalisme et de l'esprit philosophique.

Page 10, on lit : « Le protestantisme s'arrêta de lui- » même, parce que sa mission politique était termi- » née du jour où il avait constitué l'individualité des

» nations modernes... Cela fait, la réaction contre l'i-
» dée catholique n'était plus qu'une question de con-
» science personnelle; et, sous cette forme, le mouve-
» ment se continua et donna naissance *au rationalisme*
» et à l'esprit philosophique du XVIII[e] siècle. »

Jamais déduction en effet ne fut plus logique ni plus claire.

C'est là tout simplement la plus grande de toutes les crises sociales.

C'est Lucifer qui livre combat à Dieu.

Comprenez-vous bien maintenant, catholiques, vous catholique fervent, partisan du principe de la souveraineté du peuple, qui en demandez l'application même plus qu'outrée dans la Romagne? Comprenez-vous bien, vous, mon ancien collègue et ami, Arnauld (de l'Ariége) dont la foi catholique est si vraie, et qui demandez la suppression du pouvoir temporel du Pape, et, conséquent avec le principe tout protestant de la souveraineté du peuple, que vous admettez sans en connaître sans doute l'origine, voulez la république, avec ce principe d'individualisme comme son expression la plus vraie? Comprenez-vous bien aussi, vous, prédicateur catholique si puissant, qui, dans un sentiment chrétien si vrai et si profond, avez publié une brochure écrite avec cette éloquence entraînante qui vous caractérise, en faveur des droits du Pape et de sa souveraineté temporelle et spirituèlle, comprenez-vous bien?

Oh ! oui, je m'unis sincèrement à vous, lorsque vous invoquez comme un bienfait du catholicisme les libertés humaines et les progrès vrais de la civilisation, ce dont je vous félicite comme de toutes les grandes et belles choses que vous avez faites et dites ! — Oui, croyez-le bien aussi, je m'associe à vos généreuses sympathies pour les nations soumises au joug étranger... Je n'ai point oublié, sachez-le bien, Israël pleurant sur les bords du fleuve de Babylone, ni son saint cantique; de même que je m'unis de grand cœur avec vous en cela comme en tant d'autres choses, lorsque vous vous associez à M. le comte Joseph de Maistre, catholique si complet et si éclairé, politique si clairvoyant, et répétez ses patriotiques paroles : « Il n'y a pas de plus grand malheur pour un peuple que d'être gouverné par un autre peuple. »

Mais, mon révérend Père, permettez-moi de vous demander très-respectueusement à ne plus vous suivre lorsque, sans doute par concession pour l'esprit du siècle, vous exaltez les principes de 89, en disant que le gouvernement pontifical est un gouvernement d'ancien régime, bien, dites-vous, « que le plus doux de » tous et le plus bienveillant, allant au cœur des pau» vres par une foule d'institutions dues à la charité » des Pontifes ou au génie bienfaisant des Saints. »

En faisant ainsi le portrait de ce régime, savez-vous

que vous me feriez, mon révérend Père aimer tendrement ce gouvernement-là ! — même tout en parlant de l'humiliation d'obéir, mot que je ne comprends pas bien. C'est sans doute une faute d'impression (1), et exaltant les principes nouveaux jusqu'à les conseiller à Sa Sainteté, en les définissant ainsi par cette question et cette réponse que vous vous faites à vous-même : « Qu'entendez-vous par un gouvernement d'ancien » régime ? Je vais répondre : — En 1789, la France se » leva tout entière en faveur de trois principes, la liber- » té civile, la liberté politique, la liberté de conscience. » Les gouvernements qui s'y sont conformés sont des » gouvernements nouveaux ; ceux qui ne les ont pas » admis sont des gouvernements d'ancien régime. »

Permettez-moi aussi, à mon tour, de vous adresser très-respectueusement cette question : Qu'est-ce donc que ces gouvernements nouveaux ? quelles sont leurs doctrines et quel est surtout le principe qui leur sert de base? — puis de vous dire : *Les gouvernements nouveaux ont pour principe le protestantisme et le rationalisme.* — C'est mon auteur sus-cité qui, mon révérend Père, vous a répondu...

(1) Vous n'avez pas voulu parler ainsi de l'obéissance, car vous en êtes vous-même la personnification et presque le symbole... l'obéissance dont vous nous avez donné un si bel exemple! et, j'en suis bien certain, vous n'en êtes pas humilié du tout... — On vous en glorifie et vous vous êtes par là glorifié au contraire...

Je n'ajouterai rien.

Je livre à votre haute intelligence l'explication toute protestante des principes de 89 et des novateurs.

C'est à un homme puissant, comme vous l'êtes, par la parole, les convictions catholiques, les œuvres et le sacré caractère dont vous êtes revêtu, qui en ont fait un apôtre, à faire jaillir la vérité et à l'enseigner à tous.

Je prie Dieu sincèrement pour que cette circonstance inattendue soit pour vous une nouvelle gloire, et pour l'Eglise et l'humanité une nouvelle cause de grandeur et de triomphe.

IV

DES NOVATEURS ET DE L'ÉTAT DE LA FRANCE AVANT 89. — SA CIVILISATION. — LES CAHIERS DES TROIS ORDRES. — DES PRINCIPES POLITIQUES MIS EN PRATIQUE DEPUIS. — LEUR IMPUISSANCE, LEURS DANGERS. — L'EFFET DE L'ABANDON DU PRINCIPE CATHOLIQUE.

En entrant dans ce nouvel ordre d'idées, je sens plus que jamais le besoin d'être net et précis et de rester vrai en tout et toujours.

Je crois donc devoir dire d'abord que : de même que je comprends bien tous les bienfaits pour ses peuples des institutions romaines et du gouvernement du Pontife-Roi, comme aussi tout ce qu'elles ont été pour l'humanité et seront encore ; — car c'est l'œuvre du catholicisme ; — et bien mieux encore, que c'est même là que j'ai trouvé, comme j'y trouve tou-

jours, la plus grande et la plus belle organisation sociale que le monde ait jamais eue, comme nous le dirons avec les faits eux-mêmes au cours de ce travail.

De même que je comprends aussi les gouvernements monarchiques appuyés sur une grande et puissante aristocratie, et que je sais que ce peut être là une grande organisation sociale, et une grande source de bien-être et de sécurité pour les peuples, et tout à la fois une grande source de grandeur et de gloire pour les nations, lorsque surtout, comme dans notre ancienne société française, particulièrement tant qu'on conserva intactes nos grandes et belles institutions nationales, et qu'en plaçant en tète de l'édifice le catholicisme, on sut, au nom de l'honneur, —cette devise de tous, —et des sentiments les plus nobles et les plus généreux, faire aux puissants et aux riches une obligation de mettre leur fortune, leur savoir et leur vie au service du pays et des plus grands intérêts de tous; organisation aussi sage que politique, dont le résultat, en définitive, était de dégrever les populations d'une grande partie des impôts et de forcer les grands et tous à le servir.

De même, je dirai hautement que je comprends bien également la force du principe du concours de tous à la chose publique sous un gouvernement monarchique où le catholicisme est la religion de l'État et, plus encore et bien mieux, là où il est la religiou de tous, c'est-à-dire l'emploi au profit de l'État de toutes

les forces vives de la nation, qui peuvent être, et sont d'ordinaire, un gage certain de sa force, un moyen vrai de puissance et de grandeur si fécond en grandes choses.

De même je comprends bien encore, — quoi qu'en puissent dire les ignares dans les choses sociales, — l'importance de tous les grands développements que l'on peut donner au commerce, aux arts, aux lettres et à l'industrie, la plus grande de toutes les sources de la richesse et du bien-être des peuples, bien que la plus dangereuse et la plus difficile à diriger peut-être, surtout dans les crises sociales, mais qui, toutefois, est pour l'humanité une source telle de prospérité et de bienfaits, lorsqu'elle sait en faire un emploi juste et modéré, que rien ne peut l'égaler lorsque la religion vient bénir et sert à vivifier ses travaux en présidant à tout... en particulier, en servant à moraliser les maitres et les ouvriers par l'application et la mise en pratique de ses préceptes divins et, par là, à mettre un frein à l'abus que l'on est si porté à faire des forces humaines dans les sociétés industrielles... Comme si le bonheur de l'homme n'était pas bien plus dans la paix et le calme de la vie que dans le gain et l'argent à tout prix; ou que l'humanité pût oublier que c'était une malédiction de Dieu que cette parole qu'il jeta à Adam : « Tu gagneras ta vie à la sueur de ton front. »

Mais bien que je veuille l'industrie, les arts, le commerce et tous leurs développements et que je le dise hautement; bien même que je les croie un des grands bienfaits de Dieu, je dirai avec la même franchise et la même vérité, que la véritable bénédiction de Dieu pour l'homme, la félicité véritable pour l'humanité, non, ce n'est pas le travail nuit et jour, sans repos et sans relâche, l'esprit et le corps sans cesse à l'œuvre, pour chercher, inventer et produire; les veilles remplacés par les veilles, la fatigue par la fatigue; l'anxiété, le travail, les préoccupations, la sueur, remplacées par la sueur, les préoccupations, le travail, les fatigues et l'anxiété; toutes les heures, toutes les minutes, toutes les secondes comptées; pas un moment à soi pour se livrer aux joies de la famille, au repos de l'esprit, aux délassements du corps; le matin se lever avant le soleil pour travailler souvent sous les maîtres les plus durs et aux travaux les plus pénibles; le soir revenir à son lit, le corps brisé, pour y chercher le repos et le sommeil qui vous fuient, et bien souvent même pour ne trouver là que la gêne, la misère, la douleur et les larmes; — enfin les privations succédant aux privations et engendrant la torpeur, les maladies, la mort.

Non, ce n'est pas là la félicité vraie; ce n'est pas là la part vraie des biens d'ici-bas donnée par Dieu aux hommes; ce n'est pas l'organisation humaine telle que le catholicisme l'a faite, ou comme il a su et sait la

donner encore... Nous allons bien le voir, en parlant de nouveau de Rome et de ses institutions.

Non, quoi qu'en disent les aveugles, les sectaires et les novateurs, ce n'est pas là la liberté, — ni l'apogée de l'humanité.

C'est au contraire l'exploitation de l'homme par l'homme et au profit de l'homme, qui ne connaît plus Dieu; c'est le servage et la glèbe comme jamais on n'en a vu; c'est, je le dis à tous sans hésitation, le plus dur esclavage... — C'est la malédiction.

La malédiction prononcée par Dieu;

La malédiction subie par les sociétés corrompues, perverses et impies...

J'ajouterai de suite, car je ne veux laisser sur ce point ni doute, ni supposition, que dans ces termes — le catholicisme pour loi et pour règle, — j'accepte aussi volontiers qu'avec empressement tous les bienfaits vrais de notre civilisation française, comme j'appelle encore de toute l'énergie de mon âme, pour la France et le monde, tous les bienfaits vrais qu'elle peut donner, comme les voulurent et les appelèrent, de tous les temps, tous les hommes de cœur qu'animèrent de généreux sentiments et qui surent si noblement conquérir la civilisation sur la barbarie, bien avant notre époque, en invoquant et mettant en pratique les grands principes du catholicisme, comme ceux d'une véritable philosophie, et il

n'y en a pas de plus belle et de plus vraie que la philosophie chrétienne. C'est là le progrès vrai, la marche régulière des sociétés, c'est là le but auquel doit tendre sans cesse l'humanité... Malheur et anathème à qui voudrait l'arrêter !

Particulièrement, je veux pour moi comme pour tous en France :

L'égalité devant la loi, — la liberté de la défense;

La garantie des droits individuels de chacun comme de tous;

La liberté de la personne; ,

La liberté et l'inviolabilité de la propriété;

La liberté du commerce, du travail et de l'industrie;

La liberté religieuse, c'est-à-dire la tolérance la plus grande pour tous les cultes, mais en reconnaissant la religion catholique comme la religion de l'Etat;

La liberté de la presse, sous les réserves nécessitées par l'intérêt général et l'ordre public;

L'enseignement public le plus étendu et le plus libre possible;

La protection la plus étendue et la plus entière pour tous les citoyens;

L'encouragement des sciences, des arts, des lettres, de l'industrie et la création de tous les établissements nécessaires pour en assurer les avantages au peuple;

La création de toutes les institutions nécessaires

pour assurer à toute la population de France la plus grande part d'aisance et de bien-être, et cela en particulier dans les campagnes ;

La suppression de la mendicité par la création d'asiles de charité et d'asiles charitables ;

L'établissement dans tous les cantons de médecins, chirurgiens et sages-femmes salariés par l'État, et particulièrement de Sœurs de charité et autres religieuses, pour soigner gratuitement les pauvres et instruire les enfants ;

L'admission de tous aux fonctions publiques et ecclésiastiques, et à tous les grades dans l'armée comme à toutes les fonctions dans la magistrature, comme partout, selon les droits, le mérite et les garanties morales et autres de chacun ;

Les mêmes droits politiques pour tous. — Tous nos anciens droits et toutes nos anciennes institutions nationales françaises mises en harmonie avec notre civilisation ;

La monarchie héréditaire comme principe de gouvernement, et le pouvoir monarchique tel que Dieu l'a fait et que les temps, nos pères et nos institutions l'ont consacré, c'est-à-dire des institutions toutes nationales et toutes françaises, assurant les droits et les libertés de tous, de même que les progrès constants de notre civilisation.

Enfin, comme dominant tout, l'inscription en tête

de la Constitution de ce grand principe : Rendre à Dieu ce qui est à Dieu;

A César ce qui est à César;

A chacun ce qui est à chacun;

Aimer son prochain comme soi-même,

C'est là le grand enseignement catholique.

Ici, même, qu'on le sache bien, tout en réclamant ces choses et proclamant ces grands principes, ce n'est pas une chose qui m'est purement personnelle que je fais, notre civilisation n'est pas d'hier...

Qu'on le croie bien encore, notre civilisation, ce n'est pas la révolution, qui n'a fait le plus souvent que des ruines, à qui nous la devons, elle existait bien avant 1789 pour la France : comme bien avant cette époque la France était grande et puissante au dedans comme au dehors, par les lettres, les arts, l'industrie, le commerce, le respect des droits, des lois, c'est-à-dire par tout ce que donne une civilisation avancée, et ce n'est pas avec la révolution, mais avec toutes les illustrations comme avec toutes les gloires de notre vieille France d'autrefois, gentilshomme, clergé et tiers-état que je veux toutes les choses et les garanties individuelles comme les grandes institutions que je viens de dire.

Je n'ai fait même, je suis pressé de le déclarer, que copier là, d'une manière qui peut-être paraîtra presque un peu puérile de nos jours, mais pour bien consta-

ter et consacrer ce grand fait et ce bel état de chose, les cahiers des trois ordres et, particulièrement, ceux de la noblesse en 1789, lors de l'ouverture des états-généraux, qui avaient pour mission véritable seulement de donner une vie plus grande encore à ces principes de notre civilisation déjà acquis, en faisant disparaître les aspérités qui pouvaient exister encore à cet ouvrage déjà si avancé, *en les formulant et les consacrant*, mais non de *les faire*, comme tant de gens l'ont supposé, car *ils existaient depuis bien longtemps déjà*, je le répète, dans les faits comme dans nos mœurs et nos habitudes en France. Cahiers et civilisation qui n'ont rien de commun d'ailleurs que la coïncidence d'époque avec les principes que la révolution et les novateurs nous ont apportés; cahiers et civilisation qui sont, je dirai même, à ces principes révolutionnaires et à leurs auteurs ce que sont les droits vrais des hommes à la démagogie ou au socialisme.

Qu'on ne croie pas non plus que c'est moi qui dis seul et le premier que notre civilisation n'est pas d'hier, bien que je vienne au moins de l'indiquer par les faits mêmes, voilà ce que je lis dans l'ouvrage intitulé : l'*Ancien Régime et la Révolution*, récemment publié par M. de Tocqueville, dont tous les hommes de bien de tous les partis pleurent la mort si précoce, M. de Tocqueville, ancien ministre de la République en 1848, dont la loyauté, les idées progressives, l'instruction et

même la science, comme le dévouement si vrai à tous les grands intérêts de la France et de tous, sont si bien connus et qui, de plus, n'est en cela que l'écho des ministres Turgot et Neker, comme des anglais Joseph Young, Burck et tant d'autres, qui, venus en France, sous le règne de Louis XVI, furent si vivement impressionnés par nos anciennes institutions et ce qu'ils voyaient que, en particulier, Young répéta plusieurs fois : Je n'avais nulle idée, d'un pareil état de choses. (*Voir note A*).

« A mesure que j'avançais dans cette étude, — celle » de l'ancien régime, dit M. de Tocqueville, —je m'é» tonnais en revoyant à tout moment, dans la France » de ce temps, beaucoup des traits qui frappent dans » celle de nos jours. J'y trouvais une foule de senti» ments que j'avais crus nés de la révolution, une foule » d'idées que j'avais pensé jusque-là ne venir que » d'elle, mille habitudes qu'elle passe pour nous avoir » seule données ; j'y rencontrais partout les racines de » la société actuelle profondément implantées dans ce » vieux sol… Plus je me rapprochais de 1789, plus » j'éprouvais distinctement l'esprit qui a fait la révo» lution se former, naître et grandir. J'y voyais peu à » peu se découvrir à mes yeux toute la physionomie » de cette révolution; déjà elle annonçait son tem» pérament, son génie; *c'était elle-même.* »

Je terminerai enfin en disant pour. tous, que les

principes de 89 ne se rédnisent pas à des princlpes d'ailleurs aussi simples et qu'il y a bien d'autres choses et de bien plus effrayantes avec et derrière ces principes, que les trois propositions auxquelles on les a réduits dans la distinction entre les gouvernements d'ancien et de nouveau régime, que j'ai rapportée. L'histoire comme les faits sont là pour le dire à tous.

Quand ce ne serait, par exemple, que la négation du principe d'autorité enseigné aux hommes par l'Église et par Dieu même! Quand ce ne serait que le principe de souveraineté du peuple si bien combattu par Bossuet, répondant au ministre protestant Jurieu qui l'invoquait dès lors, et si bien combattu dans la brochure même que j'ai citée du puissant prédicateur, lorsqu'elle défend, comme on va le voir, les droits et la souveraineté du Pape, avec l'énergie si forte et si éloquente toute particulière à son auteur.

Mais avant, je veux répéter, avec l'auteur de la brochure : l'*Église et les nationalités*, et comme il le dit si bien :

Ces principes, comme les principes de 89 sur les nationalités et la souveraineté des peuples, sont des principes protestants et matérialistes. En effet, n'est-ce pas nier l'autorité? n'est-ce pas substituer à ce grand principe catholique, la raison individuelle, celle de chacun comme celle du nombre? Or, qu'est-ce que le protestantisme, sinon la raison individuelle? le droit pré-

tendu de chacun d'interpréter les saintes Écritures, substitué au grand principe de l'autorité catholique, de l'unité catholique, de l'Église catholique, dont le Pape est le chef suprême, à qui seuls cette interprétation appartient, à qui seuls l'infaillibilité a été donnée, à qui seuls il a été dit par le divin Maître : « Allez et enseignez, tout ce que vous lierez sera lié, tout ce que vous délierez sera délié!.. »

Comme j'ai eu déjà l'occasion de le prouver, le protestant Jurieu invoquait la souveraineté du peuple ; il la substituait à celle de César, à celle enseignée par l'Église, à celle qui vient de Dieu.

Bossuet le comprenait bien.

Luther le comprenait bien.

Voltaire et tous les philosophes de son école le savaient bien.

Les législateurs de la première et de la seconde République Française le savaient bien mieux encore.

Non, ce n'est pas là la vérité! non, ce n'est pas là le progrès vrai! non, ce n'est pas là la civilisation véritable, ni la lumière qui éclaire, ni les libertés vraies qui doivent féconder le monde et que le catholicisme seul a su, sait, et seul saura toujours donner aux hommes.

Ces principes de 89 et de souveraineté du peuple ou d'individualisme, c'est l'œuvre du protestantisme, l'œuvre de Luther, l'œuvre de Calvin, l'œuvre de Vol-

taire et des philosophes anti-catholiques comme lui, l'œuvre des rationalistes et de toutes les sectes enfantées par toutes ces erreurs séparées ou réunies, soit que ces sectes, — l'expression si frappante des aberrations humaines, — préconisent la femme libre, comme l'expression sans doute la plus vraie du grand principe du respect de la famille ; — l'obéissance muette et au chef suprême, grand-prêtre, grand-maître, ou père, quelque soit le nom dont on le nomme, comme la preuve et la réalisation la plus élevée sans doute du libre arbitre de l'homme ! — l'action incessante et constante du pouvoir politique s'exerçant partout et sur tout, commerce, arts, industrie, famille, comme consacrant et étant sans doute encore la plus haute expression de la véritable liberté humaine et de la liberté de l'homme, de la famille, de la société garantie par le bon vouloir et l'omnipotence la plus entière du despote le plus absolu... que sais-je encore? Non, toutes ces choses-là ne sont pas l'œuvre de Dieu ! c'est la barbarie, l'esclavage et la servitude la plus dure offerte aux hommes sous le nom de la liberté de penser ou de faire; c'est aussi le pire des despotismes.

Que de faits à l'appui de ces faits historiques connus de tous j'invoquerais encore, si je ne craignais de contrister tous les cœurs en évoquant d'aussi tristes et d'aussi pénibles souvenirs révolutionnaires ! Mais

pourquoi le ferais-je? j'aime bien mieux renvoyer à Bossuet proclamant l'autorité de l'Église comme l'autorité des rois; et plus encore, j'aime bien mieux laisser parler une autorité bien plus grande que la mienne, le R. P. Lacordaire lui-même proclamant que ce n'est pas là l'œuvre de Dieu, que c'est plutôt l'œuvre de l'irréligion, celle de l'athéisme, du rationalisme, du protestantisme que nous avons en France lorsque dans un élan tout catholique il s'écrie, pénétré tout à la fois d'un sentiment tout chrétien et tout français, après avoir pleuré sur l'Italie et lui avoir dit : *Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu... vous la trouverez, n'en doutez pas*, il ajoute : « Hélas ! qui le sait mieux que nous Français? voilà soixante six ans que nous poursuivons » dans notre patrie l'édifice de notre liberté, et jamais » nous n'avons pu obtenir du temps la consécration » de nos efforts. Quand nous croyons avoir bâti, un » vent se lève sur notre ouvrage et nous fait des ruines qui étonnent les témoins de nos tragiques mécomptes. Qu'est-ce donc qui nous manque? Ce n'est » ni le courage militaire sur les champs de bataille, ni » l'heureux succès dans les hasards, ni les orateurs » inspirés, ni les grands poètes, ni les jurisconsultes » habiles à discerner le droit, ni rien de l'homme et » de l'art. Nous avons tout excepté Dieu !.... et Dieu » nous manque parceque nous n'avons pas voulu pla-

» cer dans nos fondements son Évangile, son Église et
» son Christ. Que serait-ce de vous, Italiens, qui vous
» attaquez au centre même de l'œuvre divine? »

Après de telles paroles que pourrait-on ajouter? N'est-ce pas là la condamnation du principe et du fait tout ensemble? N'est-ce pas là aussi la condamnation la plus éclatante qu'on puisse prononcer contre le principes des novateurs?

Ce n'est pas là cependant la seule condamnation de ces erreurs politiques et sociales. Tous les siècles et tous les peuples se lèvent encore avec l'Église pour la prononcer et proclamer en même temps la nécessité du grand principe de l'autorité venant de Dieu et enseigné par Dieu même aux hommes.

V

LES NATIONALITÉS

—

DE L'ABSORPTION D'UN PEUPLE PAR UN AUTRE PEUPLE. — DES FÉDÉRATIONS D'ÉTATS RÉPUBLICAINS OU MONARCHIQUES. — DE L'UNITÉ ITALIENNE.

—

Mais avant d'invoquer à l'appui de ce que nous venons de dire l'autorité du siècle et des hommes, un mot encore sur les nationalités italiennes, causes si innocentes d'ailleurs des tempêtes que l'on soulève en leur nom, comme du prétendu droit de nationalité en général si hautement invoqué.

J'ai déjà dit, et je crois l'avoir prouvé, que c'était le pavillon neutre emprunté pour couvrir la contrebande de la marchandise, et que le véritable mobile des novateurs c'était toujours ce mot célèbre : *Mort à l'Infâme !..*

Dans cette grande crise ce ne sont pas non plus, et c'est ce qui me rassure, le triomphe ou la défaite de ces principes qui arment sérieusement les peuples et les rois, j'aime bien mieux, — d'abord parce que c'est plus vrai, ensuite car c'est bien moins alarmant, — croire que ce sont seulement des passions toutes personnelles, ou des intérêts tout politiques qui les animent, car ces causes-là ont un terme qui prend fin avec la tempête, quelque terrible qu'elle soit parfois, et quelque ruine qu'elle ait pu laisser après elle.

Ce sont, quelque cruels qu'ils soient, des maux réparables... Le monde tremble un instant, mais ne tremble pas toujours sous leur pression; tandis que tout tremble dans les crises sociales, qui ont pour objet les grands principes sociaux qui doivent gouverner le monde; tout menace et tout est exposé à s'engloutir, l'humanité même à disparaître, lorsque la question est posée comme on la pose hautement entre Dieu et Satan, c'est-à-dire entre le grand dogme rédempteur chrétien et les principes de l'athéisme, du rationalisme, du protestantisme que nous avons signalés, ou, si on le veut, entre Dieu et l'homme, bien que ce soit là le drapeau arboré par les sectaires qui semblent seuls marcher au combat; bien que ce soit là aussi ce qui semble en définitive la réalité pour tous.

Dans ces luttes des hommes comme dans celles des rois, on ne démasque pas d'ordinaire toutes les bat-

teries qui doivent servir au combat, on ne montre pas non plus bien souvent toutes ses armes, surtout les plus terribles, on ne met pas en ligne toutes ses troupes.

J'ajouterai encore que je le crois d'autant mieux que je vois l'un des combattants les plus redoutables, l'Angleterre, se refuser opiniâtrément à appliquer à la Savoie qui demande à s'annexer à la France, les principes qu'elle invoque pour autoriser et obtenir l'annexion des Romagnes et des autres États de l'Italie au Piémont; je le crois parce que je vois la France elle-même admettre bien plus facilement cette annexion pour les duchés que pour la partie des États du Pape où dominent des dictateurs républicains.

Je ne crois pas que ce soit le triomphe ou la destruction de ces principes, dis-je, car je vois ces grands prôneurs, ou grands faiseurs de révolutions, ne pas croire à la puissance du vote universel, puisque, loin de lui laisser toutes ses libertés et tous ses droits, ils l'emmaillottent, ils l'enchaînent et le rapetissent si bien que je le prendrais pour la tyrannie et le despotisme...

Je ne le crois pas, car tout logicien sérieux croira les droits des petites nationalités tout aussi réels et aussi vrais que ceux des grandes, et aucun politique conséquent n'admettra jamais que, comme un organe puissant l'a dit, on puisse annexer Modène et Parme au Piémont, parce que ces duchés ont peu d'étendue,

tandis qu'il proclame qu'on ne peut pas y annexer le grand duché de Toscane : non, il ne l'admettrait pas même quand il n'y aurait pas encore les traités eux-mêmes de Villafranca et de Zurich pour les protéger efficacement et qu'ils ne le seraient pas par les traités antérieurs de l'Europe entière, car, — comme le duché de Toscane et, tout aussi bien que lui, — ils le sont aussi par leur nationalité, leur passé et leur individualité historique. — Le nom des Farnèse et des Médicis est égalcment illustre, celui des Bourbons l'est plus encore : au point de vue historique la maison d'Este ne le cède en rien à la maison de Lorraine et, — au point de vue artistique, — si l'on admire à Florence ses musées, ses palais et ses monuments où, non-seulement reflète avec toute sa puissance et sa grandeur, le génie de Michel-Ange, mais, on le surprend et on le voit à l'œuvre dans ses ébauches de la chapelle des Médicis, qui en sont empreintes d'une manière tout à la fois si saisissante et si forte, — à Parme, on admire aussi ses musées, ses universités et ses reflets artistiques si français... En s'y reposant un instant, on se croyait même presque en France, lors surtout qu'après avoir visité l'Italie et retrouvé à Venise les souvenirs si chers des beaux jours de la patrie et l'image vivante de l'héroïsme maternel, on retrouvait dans cette ville de Parme, où brille un des plus beaux ciels du monde, une auguste fille de la

France, que le malheur si noblement supporté, son goût pour les arts, sa manière si vraie de comprendre notre civilisation avancée et de s'associer à ses bienfaits pour les peuples, la défense si digne et si belle des droits de son fils, — cette grande tradition de famille qui semble toute particulière à son auguste race, — ont placée au premier rang dans les événements de la crise actuelle.

Mais serait-ce de ma part une erreur de caractériser ainsi les actions et la volonté des peuples et des monarques ?

Serait-ce réellement, au contraire, un combat à outrance entre les principes des novateurs et le principe catholique, entre la souveraineté de l'homme et la souveraineté de Dieu, entre la république et la monarchie dont il s'agirait réellement? Oh! alors je l'avoue, j'éprouverais une émotion pleine d'effroi : ce serait là non-seulement une crise religieuse, non-seulement une crise sociale des plus imminentes et des plus graves, mais aussi une crise religieuse et sociale tout à la fois comme le monde n'en a pas éprouvé peut-être avant nous?

Je ne désespérerais pas toutefois encore de sa destinée, il nous resterait peut-être dans l'orage un abri que pourrait nous ménager la miséricorde de Dieu, car si les puissants et les forts, les empereurs et les rois, ne comprennent pas toujours la grandeur des

devoirs que leur impose le grand caractère comme la grande autorité dont ils sont revêtus et la part que Dieu leur a faite dans le monde, Dieu, lui, ne manque jamais aux hommes... C'est bien le cas de dire : *Intelligite, reges, qui judicatis terram! intelligite, homines!*

VI

SUITE DU MÊME SUJET. — LA TOSCANE, MODÈNE, PARME, LES ROMAGNES.

Oui, dans les grandes époques de crises sociales les rois ont de grands devoirs à remplir... l'équilibre comme la paix du monde sont entre leurs mains.

Ce n'est qu'en faisant tout trembler qu'on peut toucher aux grandes institutions que les siècles ont consacrées; les nationalités, l'indépendance nationale, le respect du droit, sont entre toutes ces choses ce qu'il y a de plus grand et de plus respectable... et je sens le besoin de dire que celles de la Toscane, de Parme et de Modène existent depuis des siècles.

Nationalité, indépendance nationale, défense du droit dont madame la duchesse de Parme nous a encore, pour sa part, si bien elle-même donné l'exemple en

restant libre et française pendant la guerre de la France contre l'Autriche, et en maintenant si noblement tous les droits de ses États.

Qui ne sait, en effet, que les nationalités des duchés de Parme, de Modène et de Toscane non-seulement ont été consacrées par les déclarations unanimes des souverains de l'Europe, réunis en congrès au commencement de ce siècle, comme par tout ce qui s'est fait depuis; mais que bien avant cette époque ces États avaient leur nationalité propre aussi bien établie que celle de tous les grands Etats de l'Europe et du monde, c'est-à-dire :

Que la Toscane dès le VI[e] siècle était érigée en duché; qu'au temps de Charlemagne c'était un État indépendant relevant de l'Empire; que dès le commencement du XVI[e] siècle elle fut possédée et gouvernée par les Médicis avec le titre de grands-ducs, puis à l'extinction de cette illustre maison par les ducs de la maison de Lorraine jusqu'à leur érection *en royaume d'Étrurie*, par le traité de Lunéville qui, loin de détruire sa nationalité, lui en constitua une plus grande encore en attendant que cet État revînt sous le gouvernement de ses souverains légitimes.

Que les duchés de Parme et Plaisance, après avoir appartenu à Rome, à qui ils avaient été donnés par Charlemagne qui les avait conquis, au moins selon la version la plus probable, puis aux Corrége, aux Vis-

conti, aux Sforce, furent de nouveau donnés au pape Jules II, en 1512, par l'empereur Maximilien, d'où ils passèrent aux Farnèse jusqu'à l'époque où Elisabeth de Farnèse les apporta en dot à la maison de Bourbon par laquelle ils ont été possédés jusqu'à leur annexion à la France en 1805, pour être rendus aussi en 1814 à la maison de Bourbon d'Anjou et à leurs successeurs : titre auquel les gouverne aujourd'hui Louise-Marie Thérèse de Bourbon de France, en qualité de régente et tutrice de son fils mineur.

Que le duché de Modène, après avoir appartenu aux empereurs, aux Papes et à quelques petits princes, fut possédé dès le XIIIe siècle par la maison d'Este, qui régnait à Ferrare, et érigé en duché en 1453; — que cette maison l'a possédé jusqu'à sa réunion à la République française en 1796, puis, qu'il lui a été restitué en 1814, tel qu'elle le possède encore aujourd'hui.

Ce sont donc des nationalités bien indépendantes et bien reconnues; — donc, on doit respecter leur indépendance et leur nationalité, ou il n'y a plus rien au monde de respectable, plus de sécurité pour aucune nation, aucun État, aucune nationalité.

L'adjonction que l'on propose, celle qu'on veut faire par le vote universel, comme celle que l'on ferait par les intrigues ou la force; mais, ce ne serait pas de la serviude ou de l'esclavage qu'on les délivrerait par là; ce ne serait pas au gouvernement

d'un autre peuple qu'on arracherait leur nationalité pour la proclamer et la reconnaître ; ce ne serait pas la liberté qu'on leur apporterait — ce serait tout au contraire leur nationalité qu'on détruirait pour les inféoder à une autre nation et pour faire disparaître leur liberté et leur souveraineté propre en la confondant dans celle d'un autre peuple, qui l'absorberait tout entière pour inscrire son nom seul sur les frontispices de leurs églises et de leurs palais, comme en tête de la constitution qu'il lui plairait de leur octroyer ou, bien plutôt, de leur imposer ;—désormais il n'y aurait plus de nationalité pour elles, — leur nom même serait effacé du livre des nations, comme les républicains de Venise ont parfois effacé celui de leurs bienfaiteurs de leur livre d'or : la seule nationalité qu'on y trouverait, le seul nom d'État ou de royaume qu'on y lirait, ce serait celui de la nationalité et de l'État qui les aurait absorbées... comme Jonas, ils seraient entrés dans le ventre de la baleine...

Quelle belle liberté vous apportez-là aux nations, quelle belle nationalité vous leur constituez, messieurs les faiseurs de liberté et de nationalités par le droit révolutionnaire, messieurs les prôneurs des principes de la souveraineté du peuple et des principes de 89, messieurs les sectaires de l'individualisme.

Nations et rois, applaudissez, ce sont là d'habiles maîtres en grandes œuvres vraiment.

Comme l'unité de l'Italie est bien faite!

Comme ce beau pays est bien constitué en une grande nationalité!

Comme ce peuple si fier sera bien plus fier désormais! Oh! c'est bien réellement lui qui pourra dire hautement et avec un orgueil presque britannique, lorsqu'il parcourra le monde ou montera à son Capitole : Je suis citoyen du grand Etat sans magistrature, sans code, sans loi, sans armée... sans finance... sans nationalité... sans nom!!! comme le catholique fervent veut en octroyer un de sa façon à l'Eglise. —Son but, comme vous voyez, est atteint, il n'y a que l'Etat destiné à jouir de ses dons de changé.

Comme toutes les nations et toutes les figures devant cette grande chose pâliront et s'inclineront!.. Ce sera bien autre qu'aux temps anciens, les peuples, les rois et les hommes, devant les pères des habitants actuels de la Ville éternelle, lorsque ceux-ci, parcourant leurs pays en conquérants victorieux, leur jetaient ces mots : — Je suis citoyen de Rome.

Le voyez-vous, lui aussi, ce Toscan, ce Modenois, ce Parmesan, ce Romagnol *nationalisé et garibaldisé* se drapant fièrement dans sa toge, jeter à tous plus fièrement encore ces autres mots : — Je suis citoyen d'un Etat sans Etat; — ou mieux ceux-ci : — Je suis le citoyen méconnu d'un Etat inconnu; — ou bien et plus fièrement encore ceux-là : — Vous tous, cour-

bez-vous... je suis un grand citoyen d'un Etat sans citoyens! un Italien sans Italie... un Romain sans Rome... — ou bien mieux encore... — Je suis un Toscan, un Modenois, un Parmesan, un Romagnol *piémontisé et galantuomisé*, consacrant ainsi hautement sa nationalité et son indépendance.

Quelle belle nationalité! quelle noble indépendance!

C'est plus tôt fait, il est vrai, que de faire un royaume italien ou une fédération italienne. — C'est cependant là un grand mot.... il est presque digne des temps antiques... ou, mieux, il est aux temps antiques, ce qu'est à un Scipion un envahisseur garibaldien, — ce qu'est un piémontisé à un ancien citoyen romain.

Un royaume italien, une fédération italienne; — la Vénétie, la Lombardie, Parme, Modène, le Piémont, etc., etc., etc., transformés en une seule et grande république ou en une seule et grande monarchie, — en un mot, en un seul et grand État.

C'est du grandiose, vraiment! mais on pourrait, si on avait à le créer, se demander :

Premièrement, quelle est sa raison d'être?

Car il n'y a pas plus de raison pour faire un royaume d'Italie — un empire d'Italie — une République italienne, vénitienne, napolitaine ou piémontaise — qu'un royaume — une république — ou un empire d'Europe.

Ce qui constitue la nationalité, ce n'est pas le nom d'un pays ou d'un monde, comme une nationalité n'est pas plus l'un que l'antre.

Ce qui la forme ce sont les liens et les habitudes nationales, tels que les temps, les mœurs, les mêmes lois, le même gouvernement les font.

Deuxièmement, de quel pays la composerait-on ?

Est-ce de Florence et de Bologne, ou de Bologne et de Venise ? est-ce de ces trois villes et leurs dépendances ? Est-ce des Etats de l'Eglise, de Naples, de la Sicile ? est-ce de tous ces Etats et de Venise, Parme et Modène, ou bien de la Toscane ou du Piémont ?

Le Piémont absorbera-t-il ou sera-t-il absorbé ?

Il n'y a pas plus de raison à faire l'une de ces choses que l'antre.

Bien que tous ces Etats soient dans la partie de l'Europe que l'on appelle l'Italie, voire même qu'ils parlent un italien plus ou moins pur ou plus ou moins mauvais, et parfois français ou allemand plus ou moins bien, ou plus ou moins mal ; il n'y a aucun rapport d'habitude entre eux, aucune parité de mœurs, aucun sentiment de nationalité, aucune existence même d'ancienne nationalité à invoquer, ils n'ont jamais fait partie d'un même Etat, au moins depuis des siècles, et je pourrais presque dire depuis que le monde est monde, à moins qu'on ne veuille dire qu'ils étaient tous des provinces romaines au temps de la grandeur

de Rome; alors, à ce compte, il faudrait aussi composer le royaume d'Italie, de la France, de l'Espagne de l'Allemagne, etc., etc., ou au moins d'une grande partie de ces grands empires, car Rome en avait soumis une grande partie à ses lois, et si ses habitants n'étaient pas citoyens romains, ceux des divers Etats de l'Italie que j'ai nommés ne l'étaient pas plus que les Gaulois et les Germains...

Troisièmement, enfin, ne pourrait-on pas se demander si, en le faisant, ce ne serait pas retourner à la barbarie plutôt que consacrer et perfectionner notre civilisation ; car pour en arriver là, ne faut-il pas méconnaître les droits acquis, bouleverser tout ce qui est, briser les nationalités et les trônes, violer tous les grands principes de droit des gens et autres consacrés par les siècles, et qui sont tout à la fois les garanties des droits comme de l'ordre et des libertés des peuples et des hommes, les fondements vrais de la civilisation, de la paix et de l'équilibre du monde ?

Mais avant, un mot sur les fédérations qui semblent seules aujourd'hui à l'ordre du jour.

VII.

LES FÉDÉRATIONS.

Il n'y a, nous venons de le voir, entre les peuples et les Etats de l'Italie aucun lien de nationalité ; il n'y a donc, constatons-le d'abord, aucune raison de détruire les nationalités dont chacun d'eux est en possession depuis des siècles, c'est-à-dire, ce qui est, pour en faire une nationalité qui n'est pas, et qui n'a pas de raison d'être.

Il en serait de même d'une fédération, que ces Etats ne demandent pas et qu'il n'y a pas non plus de raison de faire.

Cela se comprendrait toutefois un peu mieux s'il y avait à cela un intérêt commun, comme s'il y avait

pour cela une pensée ou une volonté commune. Mais alors les fédérations sont instantanées, volontaires; cela se fait sans commotion, sans pression étrangère, sans l'emploi de la force et de la violence, comme nous l'avons vu en Amérique et en Suisse.

Mais, dira-t-on peut-être, l'Autriche les a mis sous sa loi, l'Autriche leur impose sa domination... C'est autre chose.

Mais, dira-t-on encore, ces nationalités veulent être délivrées du joug de l'Autriche, elles veulent vivre de leur nationalité propre... C'est autre chose encore.

Mais, pourrait-on dire encore, nous voulons *révolutionnaliser* et *républicaniser* l'Europe, le monde même. — Oh! c'est bien autre chose...

La question, ainsi posée, mériterait, j'en conviens, plus d'attention.

Mais, quant à la fédération invoquée, est-ce bien vrai que ces nationalités réclament contre le joug de l'Autriche ou qu'elles le considèrent comme une oppression?

Beaucoup de ces nationalités n'accepteraient-elles pas plutôt leurs relations avec l'Autriche comme un avantage que comme une servitude?

Beaucoup, si elles n'étaient pas de droit partie intégrante de la fédération, un des Etats de cette fédération proprement dite, n'en feraient-elles pas presque partie de fait, ou ne considéreraient-elles pas depuis des siècles

l'empire d'Autriche, sinon comme la tête ou la clef de voûte de leur nationalité, au moins comme une puissance protectrice, et l'Empereur d'Autriche, sinon comme leur chef, au moins comme leur allié le plus sûr, le plus capable et le mieux disposé à défendre leurs intérêts?

S'il en était ainsi, pourquoi ces Etats n'auraient-ils pas le droit de conserver leurs nationalités particulières telles qu'elles sont? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit de faire partie de la fédération allemande, et leurs habitants de servir ou d'accepter des grades ou des commandements dans l'armée autrichienne, ou mieux, dans l'armée de la fédération allemande que commande l'Empereur d'Autriche?

Qui pourrait trouver mauvais, par exemple, que les vieux Etats allemands, qui depuis des siècles se sont unis, fissent partie de la fédération Allemande ?

Qui pourrait contester à l'Autriche de régner sur Venise qu'elle a conquise, — ou plutôt que la France a conquise pour elle et lui a livrée comme elle vient de conquérie et livrer la Lombardie au Piémont, — comme l'Angleterre règne sur l'Ecosse ou l'Irlande qu'elle a soumises aussi à ses lois, et la France sur la Lorraine, la Bretagne ou sur l'Aunis et le Poitou qu'elle a conquis au temps passé sur les Anglais, ou, sur l'Algérie, que de nos jours elle a conquise sur ses deys?

Pourquoi encore la Toscane, Parme, comme tous

les autres Etats d'Italie, ne conserveraient-ils pas leur nationalité quand elle n'aurait été consacrée que par les traités de 1815, de même que l'Angleterre conserve Malte, Corfou, l'Ile-de-France et tant d'autres colonies, et les autres nations de l'Europe, toutes les possessions, qui leur ont été assurées par les traités, avec tous les droits en dépendant?

Oui, je le répète, la Toscane a sa nationalité propre;

Modène, sa nationalité

Parme, sa nationalité;

Comme la France, l'Angleterre et le Piémont ont la leur;

Comme la Romagne appartient au Pape.

Comment, au nom de la liberté des peuples, de la liberté de l'Italie, du respect des nationalités, que l'on proclame si haut de nos jours, pourrait-on la leur enlever?

Il ne s'agit que de ces nationalités aujourd'hui.

Mais je vais plus loin: de quel droit prétendrait-on disposer d'eux-mêmes, aux termes du droit révolutionnaire, si de fait, ou de droit, ces peuples, ou nationalités, faisaient, ou voulaient faire partie de la fédération allemande?

De même que chacun des cantons de la Suisse fait partie de la fédération helvétique;

De même que chacun des Etats de l'Amérique fait partie de la fédération des Etats-Unis.

Entre ces fédérations, dont les novateurs proclament si haut la liberté quand il s'agit des deux dernières,

Entre ces fédérations dont les partisans des libertés et de l'affranchissement des peuples, exaltent si haut l'organisation libérale quand il s'agit de la Suisse et de l'Amérique ;

Entre ces fédérations que l'on donne si haut au monde pour exemple de la liberté ou de l'indépendance conquise ;

Entre ces fédérations, dis-je, il n'y a cependant que cette différence :

C'est que les fédérations de la Suisse et de l'Amérique se sont unies pour se confondre dans une unité républicaine ;

C'est que les fédérations, ou États de Modène et de la Toscane, se réuniraient à toutes les fédérations, ou États allemands, pour se fondre en une unité monarchique.

Fédération monarchique ou fédération républicaine, voilà toute la différence. Quant à la nationalité, elle existe aussi bien dans un cas que dans l'autre. N'est-il pas aussi bien permis, d'ailleurs, aux unes de se fondre dans une fédération monarchique qu'aux autres dans une fédération républicaine?

Ne citez donc pas les unes, ou partie des unes comme un fait d'asservissement et de servitude, puis-

que vous citez les autres comme un fait d'émancipation et de liberté.

Le lien est le même, c'est la fédération.

La position est la même, c'est la conservation de leur nationalité, comme c'est la conservation de leur indépendance d'État à État.

Cela se ferait d'ailleurs volontairement, du consentement de tous, souverains et peuples, remarquez-le bien.

Cela se ferait sans pression étrangère et sans emploi des armes étrangères... remarquez-le bien encore... Si vous laissez ces peuples à eux-mêmes, la seule question qu'il pût être permis de poser, c'est celle-ci :

Quelle est la meilleure d'une fédération républicaine ou d'une fédération monarchique?

Ce qui conduit presque à cette autre question : Quel est le meilleur principe du principe républicain ou du principe monarchique?

Ou encore : Qu'est-ce qui vaut le mieux de la monarchie ou de la république?

Arrivé forcément là, nous y avons répondu et nous y répondrons encore en parlant du gouvernement monarchique et du gouvernement républicain, ou des républiques chrétiennes et des républiques professant pour seul principe l'individualisme.

Nous dirons que la république avec l'individualisme, c'est chose impossible : — le chaos.

Que la seule république possible, peut-être, — celle digne d'une haute civilisation, — c'est la république avec le principe chrétien et des populations chrétiennes, comprenant la loi de Dieu et la mettant en pratique.

Monarchie et république, ce sont les deux grands principes du monde.

Libre aux hommes de choisir; mais il n'est pas libre aux hommes de dire que l'un de ces principes, le principe monarchique, personnifie la servitude;

Que l'autre de ces principes, le principe républicain, personnifie la liberté :

Les libertés et la civilisation sont partout où vit le catholicisme...

Ni de réclamer si haut à ce titre de liberté républicaine, celle d'Italie;

Ni, bien moins encore, de s'associer aux démagogues pour l'asservir.

Pour substituer des idées de désordre aux idées d'ordre, — l'anarchie à la paix, à la prospérité, à la sécurité.

Si les Etats de l'Amérique, comme les cantons de la Suisse, se sont réunis, c'est volontairement et pour chercher un principe et un état de force, je pourrais dire de vie, qui leur manquait... l'unité, l'union... mais chaque Etat, en conservant, toutefois, son existence propre.

C'est ce fait seul qui les a sauvés de la mort; c'est

par ce fait seul que la Suisse constitue une nationalité ; qu'en elle l'élément catholique et l'élément protestant se sont unis pour ne faire qu'un comme gouvernement.

C'est par ce fait seul que les États-Unis sont une grande nation qui peut le disputer aux autres nations du monde.

C'est encore, je pourrais dire, parce qu'ils ont abandonné le principe républicain, ses conséquences aux moins, qui est la souveraineté du peuple partout et toujours, pour adopter le principe monarchique ou ses conséquences mêmes, c'est-à-dire la soumission, l'obéissance, la force de l'unité, la reconnaissance de la loi de l'unité, en un mot l'*unité gouvernementale*.

L'unité gouvernementale, qui seule, en en faisant comme une grande monarchie gouvernée par un seul, a fait leur force et assuré tout à la fois leur indépendance, leur sécurité et leur grandeur.

Et cela aussi, parce que dans la confédération américaine domine le grand principe catholique qui est la religion dominante des Etats confédérés, si ce n'est pas celle de chacun des citoyens unis.

Et cela aussi, parce que dans la confédération Suisse domine le principe catholique pour un grand nombre de cantons et le principe chrétien pour tous...

C'est surtout que nulle part dans ces Etats fédéra-

tifs ne domine le principe philosophique, rationaliste, athée qu'invoquent et que reconnaissent seul d'ordinaire les démagogues.

Principe qui est aujourd'hui celui de tous, ou de presque tous les grands perturbateurs qui réclament si haut la liberté et la nationalité italienne, comme l'a prouvé déjà clairement, je crois, la lutte du général de ces lignes, l'agitateur Garibaldi; comme le prouveraient aussi, au besoin, les proclamations de Mazzini et de tant d'autres de ses amis, les prôneurs de liberté qui ne savent donner aux nations, comme aux hommes en définitive, que le despotisme et la tyrannie, et qui apporteraient au monde, si on les laissait faire, la désorganisation la plus entière des sociétés moralement et matériellement, le chaos, comme nous allons bientôt le dire. Enfin je terminerai cette question des fédérations par un seul mot qui est le résumé et la réponse vraie à tout ceci...

Républicains de tous les pays et de toutes les couleurs, laissez, laissez ces peuples décider seuls ce qu'ils veulent, c'est le seul moyen pour vous d'être conséquents et logiques...

Hors de là, il ne peut y avoir pour eux qu'asservissement ou servitude...

La pression démagogique n'est pas plus la liberté que toute autre...

VIII.

L'UNITÉ GOUVERNEMENTALE DE L'ITALIE.

Nous avons dit déjà qu'il n'y avait pas plus de raison pour faire un royaume d'Italie, un empire d'Italie, une république italienne, qu'un royaume, une république ou un empire d'Europe.

L'un serait aussi logique que l'autre, ou plutôt l'un ne serait pas plus logique que l'autre; car, il n'y a pas plus entre les peuples de l'Italie, comme nous l'avons vu, de liens de nationalité qu'entre les différents peuples de l'Europe; car chacun des Etats de l'Italie a ses droits, ses lois, ses habitudes, ses mœurs, sa nationalité propre comme les autres peuples de l'Europe.

Donc, à ce point de vue, il n'y a pas plus de motif

de faire un royaume ou un empire d'Italie, qu'un royaume ou un empire d'Europe.

Il n'y a pas plus de motif non plus pour *révolutionnaliser* ou *républicaniser* l'Italie que pour révolutionnaliser ou républicaniser l'Europe.

Si c'étaient cependant là la pensée, l'idée, la volonté de l'Europe et du monde, on comprendrait néanmoins bien mieux cette façon de faire que la première. — Ce serait une grande révolution sociale, une nouvelle ère. — Pour y arriver il faudrait détruire tout ce qui est — rois, nationalités, lois, mœurs, etc., etc., en un mot, tout le vieux monde, — faire table rase.

Quand on en vient là, en effet, il n'y a plus de lois à respecter, plus de principes à observer, plus de droits à invoquer.

Ce n'est pas une modification, — un perfectionnement, — c'est un cataclysme.

Tout est à détruire, car tout est mauvais au point de vue des novateurs.

C'est le déluge universel ; toute la terre est submergée ; elle doit l'être comme au temps de Noé....

Pour accomplir cette grande œuvre des hommes, il ne doit rien rester de ce qui est, comme il ne devait rien rester de l'ancienne terre d'Adam pour que la grande œuvre de Dieu fût faite.

S'il en était ainsi, logiquement il n'y aurait rien à dire.



Il faudrait au point de vue des doctrines courber la tête.

Au point de vue des faits, pour ceux qui ne croiraient pas que ce fût là le bien du monde, mais sa perturbation, — il n'y aurait qu'à se résigner ou combattre... chacun aurait à choisir....

Mais s'il ne s'agissait pas de cette grande transformation sociale, de la république universelle dont nous aurons bientôt à parler, mais d'un royaume ou d'un empire d'Italie à faire, ce serait une tout autre chose.

Nous aurions un tout autre langage à tenir alors aux grands faiseurs de telles entreprises, quels qu'ils puissent être, rois ou aventuriers....

Nous aurions les droits des nations et des hommes à invoquer et à revendiquer....

Tout ce qui est de l'essence des sociétés, tout ce qui constitue les sociétés du monde actuel, à demander qu'on respectât.

Nous aurions à nous adresser aux rois, aux peuples et aux hommes, car ce serait le retour à la barbarie....

La barbarie ramenée sur la terre par les peuples civilisés corrompus! ce serait bien plus effrayant encore que ces hordes de peuples sauvages sortant de leurs forêts, bardés de fer, pour faire irruption dans la Germanie ou dans les Gaules ; ce serait bien pire que l'envahissement de l'Italie et de Rome au temps d'Atila.

Ces barbares ne connaissaient pas de lois, pas de civilisation.

Aucun rapport de peuple à peuple, de nation à nation n'existait alors....

La force était la seule loi,... la victoire seule constituait le droit.

Ces barbares-là n'en connaissaient pas d'autre....

Leur ignorance, leur bonne foi, leur valeur... voilà leur excuse... — mourir ou vaincre... — telle était leur devise....

Mais aux temps actuels qui pourrait sans ignominie en dire ou en faire autant?

Qui pourrait l'entreprendre — sans être mis au ban de l'humanité et de la civilisation?

Dans l'Italie, il y a des Etats indépendants; des nationalités consacrées par les temps; des royaumes....

A Rome est le pontife-roi.

Il y a aussi le droit public de l'Europe, du monde, pour les protéger....

Pour faire de l'Italie un grand empire ou un grand royaume — il faudrait méconnaître, enfreindre, violer ces droits.

Il faudrait par la corruption, l'astuce, la violence ou la guerre soumettre les peuples, détrôner le pontife, les princes et les rois!...

Où s'arrêterait-on?.....

Si on en arrivait là, ... quel roi ou quel empereur n'aurait pas à trembler pour son trône?

Quel peuple ou quelle nation n'aurait pas à trembler pour son indépendance, — sa nationalité?

Non. Au temps actuel une telle chose n'est pas possible... c'est un rêve de quelques fous... Les rois, les hommes, les nations entières se soulèveraient... même quand ils ne seraient pas catholiques... — même quand ils ne connaîtraient pas Dieu, car ce serait la cause de tous, la cause de l'humanité elle-même.

Il ne s'agirait plus de savoir si le Pape doit ou ne doit pas avoir un Etat plus ou moins grand.... s'il doit avoir ou non, un gouvernement temporel.... s'il est utile qu'il soit ou ne soit pas indépendant pour le bien de l'Eglise et la plus grande gloire de Dieu... il s'agirait des sociétés humaines elles-mêmes....

Il s'agirait de leur liberté, de leur indépendance, de leur droit... de leur existence même.

Il s'agirait de savoir si les hommes, les nations, — le monde, — doivent continuer de marcher à la civilisation ou retourner à la barbarie.

Qui pourrait hésiter?...

Oh! c'est alors que je dirais encore plus haut et bien plus fort : Rois et hommes, comprenez bien... faites sans crainte et sans hésitation ce que vous prescrivent

tout à la fois vos devoirs, vos intérêts, la civilisation... le salut du monde. . . . .

. . . .

Quant à présent, je me bornerai à dire à tous, surtout à tant d'honorables hommes, encore abusés, cessez donc, au nom de la liberté ou de l'amour des hommes, de demander le triomphe de la révolution italienne, — c'est un leurre dont se berce votre esprit généreux; ce sont les ténèbres qu'il prend pour la lumière.

Ce n'est là ni l'œuvre de l'indépendance, ni celle des libertés vraies de l'homme.

C'est la démagogie mise à la place de la catholicité.

C'est la servitude mise à la place de la liberté.

C'est la destruction de toutes les nationalités, comme de tout ce qui constitue la paix, l'ordre, la sécurité, la force et la moralité, pour les peuples comme pour les hommes.

La nationalité des Etats de l'Italie n'a pas besoin d'être faite, elle existe.

Ce qu'ils démandent, c'est de la conserver, comme le Pape veut conserver les Romagnes.

Ce qu'ils demandent surtout, c'est que sous un faux semblant d'indépendance et de nationalité que vous leur annoncez, vous ne leur apportiez pas l'anarchie et ne leur enleviez pas, vous tous démagogues de tous les pays, la nationalité qu'ils possèdent et qui leur est

chère, pour les absorber dans un autre peuple et leur enlever jusqu'à leur nom même, tout en les plongeant dans l'anarchie.

C'est-à-dire pour les effacer à jamais comme nationalité de la carte du monde.

IX

LES RÉPUBLIQUES

—

ELLES NE SONT POSSIBLES QUE PAR LE CATHOLICISME ET LE PRINCIPE D'AUTORITÉ CATHOLIQUE.

—

Je ne crains pas de le déclarer hautement ici : si les républiques ont un principe de vie possible, c'est par le catholicisme... le principe d'autôrité catholique seul peut leur apporter le germe de vie.

Elles sont impossibles, elles naissent mort-nées avec le principe de souveraineté du peuple, qu'on l'habille avec des lambeaux plus ou moins éclatants de liberté ou de servitude, de licence ou d'anarchie, peu importe ; — la vapeur manque à la machine pour marcher.

Au temps actuel, c'est la loi de l'individualisme seul qui les régit, et l'individualisme, en religion comme en politique, c'est un principe de mort, — c'est le chaos, — il n'est et ne peut être, comme nous l'avons déjà dit, qu'erreur, déception, faiblesse et mensonge ; — l'homme n'a aucun droit en lui pour commander à un autre homme, — l'homme n'a aucun droit en lui pour imposer sa raison ou sa volonté à un autre homme ; — l'individualisme est impuissant tout aussi bien pour reconnaître lavérité que pour l'enseigner, il est surtout bien plus encore impuissant pour l'imposer, car pour l'imposer il faut avoir le droit de commander, — c'est-à-dire l'autorité.

L'autorité, le principe d'autorité, ne peut venir, comme il ne vient, que de Dieu, souverain maître des hommes... l'individualisme n'est maître de rien ; il ne s'appartient pas même à lui-même, en un certain sens au moins ; donc il n'a pas en lui de principe d'autorité.

Il en est de même de toutes les sociétés humaines qui cherchent la vie en dehors de ce principe nécessaire et tutélaire d'existence.

Elles ne peuvent vivre, comme les républiques, qu'à l'aide du principe d'autorité.

Pour les sociétés d'hommes autres que les gouvernements républicains, le principe d'autorité, bien que toute autorité vienne de Dieu et ne puisse venir que

de lui, est et peut exister temporellement en dehors des principes chrétiens et du gouvernement de l'Eglise; il est pour elle dans le souverain, dans César, en un mot dans l'autorité royale, le droit divin des rois, proclamé par Jésus-Christ même en la personne de César comme il avait été proclamé par Dieu, avant César, dans la personne de Saül ou dans celle de David, auquel il envoya Samuel pour lui annoncer qu'il serait roi et fonderait une maison royale; ou, comme dans celle de Cyrus, roi gentil, auquel il envoya Ezéchiel pour reconnaître et proclamer en lui l'oint du Seigneur...

Pour les républiques, au contraire, qui ne peuvent avoir ni des monarques ni des rois pour les gouverner et qui ne reconnaissent pas de souverains, il ne peut y avoir de principe d'autorité pour elles que dans l'Eglise catholique à qui appartient l'autorité la plus élevée qui existe au monde, comme le principe le plus respectable, le plus grand et le plus universel d'autorité qui puisse exister ici-bas, car il lui a été donné par Dieu même, comme nous l'avons vu déjà et comme dix-neuf siècles bientôt l'ont consacré.

Ce n'est que par le catholicisme, à l'abri comme à l'aide du grand principe catholique, que les républiques peuvent être et vivre. C'est à cette seule condition que le principe de mort de l'individualisme peut cesser d'être leur seul principe de gouvernement.

C'est à l'aide du principe catholique seul qu'elles peuvent avoir le droit vrai de commandement; c'est à l'aide de ce seul principe qu'elles peuvent contraindre tous à obéir.

C'est à l'aide aussi de ce seul principe qu'elles peuvent cesser d'avoir à bâtir la tour de Babel, qu'elles s'efforcent en vain d'élever, et faire cesser aussi pour elles la confusion des langues... qui les conduit à l'impossible, au chaos, avec leur principe actuel de l'homme souverain, de souveraineté du peuple.

L'Eglise ordonne, l'Eglise commande, et elle ordonne et commande au nom de Dieu; à ces seuls mots prononcés par les républiques comme un ordre à tous, donné et accepté comme un principe d'autorité pour tous et par tous, tous les fronts se courberont, toutes les volontés obéiront, l'individualité se taira et fera taire ses rêves et ses résistances; pour tous ce sera Dieu qui parle, — comme ce sera lui réellement qui aura parlé, — il n'y aura plus à chercher ou à faire la règle ou la loi avec la volonté contraire et le droit égal de chacun, elle sera toute trouvée, toute-puissante pour tous, ce sera celle de la religion, celle de l'Eglise, celle de Dieu,

Ainsi les républiques auront trouvé le grand principe d'autorité qui leur a manqué jusqu'ici pour avoir vie et qui leur manquera toujours avec l'individualisme actuel, qu'elles le revêtent ou non du manteau

plus faux qu'éclatant encore de la souveraineté de l'homme, du peuple, ou des nationalités, comme il leur plaira de l'appeler.

Elles auront même trouvé là le principe d'autorité le plus certain, le plus grand, le plus fort, le plus incontestable comme le plus fécond en bienfaits pour l'humanité, la civilisation, la liberté humaine; l'homme et l'Etat grandiront autant que l'homme et les Etats peuvent grandir ici-bas; les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, la civilisation, en un mot, tout ce qui peut constituer la grandeur des nations arrivera à son expression la plus haute, la plus vraie, et cela avec la plus grande part de paix et de sécurité possible. Ce sera le paradis terrestre arrivé aux extrêmes limites où il peut arriver pour l'homme sur cette terre... comme nous l'avons prouvé clairement, je crois, déjà en parlant de la pratique par l'homme de la loi de Dieu que s'appliquent ou s'approprient alors, et c'est leur droit et leur plus grand intérêt, les gouvernements humains, car elle est pour tous les hommes.

Aussi ce que je dis là pour les républiques ne leur est pas particulier, mais s'applique tout aussi bien aux monarchies, et je puis et dois même dire s'y est bien mieux appliqué jusqu'ici, bien que la forme républicaine de gouvernement puisse paraître, pour beaucoup de gens, plus dégagée des abus que l'on déplore en beaucoup d'autres, et que, là, l'homme puisse leur

paraître plus véritablement posséder toute l'indépendance de l'homme ou toute sa liberté, et plus à même d'user des prérogatives et des droits qu'il tient de Dieu, car il est de fait aussi qu'elle est bien près de la licence, de l'anarchie et de la démagogie.

Quoi qu'il en soit, ce que je sais bien, et d'une manière incontestable, c'est que par le Christianisme les républiques trouveraient le principe d'autorité et, avec lui, le principe de vie qui leur manque autrement.

Comme je sais aussi que les monarchies, à l'aide de ce principe, peuvent assurer les mêmes développements des libertés et de la civilisation, la même prospérité pour l'industrie, les arts et tout ce qui fait la grandeur des Etats lorsque rois et peuples reconnaissent et pratiquent la loi de Dieu comme elle doit l'être, c'est-à-dire quand elle est en fait comme en principe la loi de l'Etat et la règle de tous et de tout; je sais surtout qu'elles peuvent donner ces avantages avec bien plus de sécurité, comme l'histoire du monde entier ne l'a déjà que trop prouvé.

Le catholicisme est, en effet, bien plus encore que la forme de gouvernement, la garantie de tous les biens comme des développements sociaux les plus parfaits, et tout en réglant et assurant la marche de l'humanité il ne la gêne pas : en tout, et toujours il laisse à l'homme le libre et entier usage des lumières comme du libre arbitre qu'il tient de Dieu...

Il est loin d'en être toujours de même des gouvernements humains et surtout des gouvernants ! aussi M. de Sismondi, dont les sentiments libéraux sont bien prouvés par ses œuvres, dit avec raison que si toutes les formes de gouvernement n'aident pas également à la liberté, « toutes peuvent en recevoir les premiers éléments et contribuer à l'éducation des peuples qui leur sont soumis... que la scène politique est encore trop incertaine pour qu'un changement d'une forme contre une autre, — et il a en vue la forme républicaine qu'on voudrait substituer à la forme monarchique, — puisse être achetée au prix d'une révolution... la tyrannie, dit-il, seule la justifie, parce qu'elle est une révolution continuelle. »

X

DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL

LE GOUVERNEMENT PONTIFICAL EST LE PLUS PARFAIT DE L'UNIVERS. — PUISSANCE CIVILISATRICE DU CATHOLICISME.

Mais si ce sont là les avantages et les bienfaits qui attendent les sociétés chrétiennes dont le gouvernement sera purement humain, c'est à bien plus forte raison là le sort bien heureux des peuples gouvernés par les plus saints et les plus grands Pontifes, les Papes, choisis par Dieu comme sa plus grande personnification sur la terre; « les Papes, chefs de l'Eglise et de » cette religion, comme le dit si bien M. Guizot, qui, » lorsque la liberté a manqué aux hommes, s'est char- » gée de la remplacer... le catholicisme, comme il l'a

» dit aussi, qui a attaqué la barbarie par tous les bouts » pour la civiliser en la dominant et à qui le monde doit » la civilisation. » — Constatation qui n'est pas suspecte dans la bouche de cet éminent écrivain protestant. — Mais laissons-le parler lui-même, car il est impossible de donner une plus haute idée de la force, de la puissance et de la grandeur de l'organisation de l'Eglise.

« L'Europe, disait-il, travaillait à sortir de cet état... » Les barbares aspiraient à la civilisation tout en en » étant incapables, que dis-je, tout en la détestant dès » que sa loi se faisait sentir... Cependant l'image, le » nom de la civilisation romaine leur imposait : nou» velle cause qui devait les pousser hors de l'état de » barbarie que je viens de décrire. — Il y en avait une » troisième qui est présente à tous les esprits, je veux » dire l'Eglise chrétienne... L'Eglise était une société » régulièrement constituée, ayant ses principes, ses » règles, sa discipline, et qui éprouvait un ardent be» soin d'étendre son influence, de conquérir ses con» quérants... Parmi les chrétiens de cette époque, dans » le clergé chrétien, il y avait des hommes qui avaient « pensé à tout, à toutes les questions morales, poli« tiques; qui avaient sur toute chose des opinions ar» rêtées, des sentiments énergiques, et un vif désir de » les propager, de les faire régner. Jamais société n'a » fait pour agir autour d'elle et s'assimiler le monde » extérieur de tels efforts que l'Eglise chrétienne du

» v^e au xe siècle. Quand nous étudierons en particulier » son histoire, nous verrons tout ce qu'elle a tenté : » *elle a en quelque sorte attaqué la barbarie par tous* » *les bouts pour la civiliser et pour la dominer.* »

Et cette Eglise, qui a fait tant pour l'humanité, qui a une organisation si puissante, je pourrais dire si divine, est toujours la même; rien n'a changé en elle, et je pourrais encore me borner à en citer comme la preuve le grand exemple de puissance, de force et de science que viennent de donner les Evêques des Eglises de France et presque tous ceux du monde; mais tout le monde sait d'ailleurs que depuis les siècles les plus reculés l'organisation de l'Eglise est toujours la même et que le gouvernement temporel des Papes s'est formé d'une manière si inaperçue qu'il serait impossible d'en fixer l'origine. Après l'arrivée à Rome du Prince des Apôtres et dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les peuples des environs se sont groupés autour de la chaire de Pierre pour vivre avec lui et ses successeurs dans les catacombes d'abord, et le reconnaître comme leur Pontife et leur Roi dès que cessèrent les persécutions des Empereurs, qui ne tardèrent pas à choisir Constantinople pour résidence, comme s'ils eussent voulu laisser Rome aux Papes, et qui finirent par s'en occuper si peu, que les Pontifes, tout naturellement et par la seule force des choses et de leur imposant caractère, devinrent les Rois de ceux-là mêmes

dont ils avaient été créés par Dieu les Pasteurs saints, comme se font toutes les grandes choses que Dieu veut. C'était aussi là comme la réalisation de cette grande pensée du monde païen comme du monde chrétien sur Rome, que tous désignent comme la ville éternelle.

Singulière et frappante coïncidence! aux temps païens, les écrivains et les poètes lui prédisaient l'éternité; aux temps chrétiens, les écrivains, les confesseurs et les saints la lui prédisaient encore.

« Rome a été choisie par la volonté des dieux, dit » Pline, afin de rendre plus éclatant le ciel lui-même, » de réunir en un seul les empires épars et d'adoucir » les mœurs; afin de réunir par les liens d'une seule » langue ces idiomes barbares et discordants de tant » de peuples, et d'amener ainsi les hommes aux bien- » faits de l'union et de la civilisation... Rome, pour le » dire en un mot, a été choisie pour être la métropole » de l'univers (1). »

Ne croirait-on pas là entendre une de ces âmes éclairées de Dieu pour annoncer l'avenir au monde?

« Puisque Rome a été conquise par Pierre, écrivait » Irénée, ce grand évêque des Gaules, il faut que tous » les peuples se mettent d'accord avec elle et se sou- » mettent à elle (2). »

Rome a été destinée par la providence de Dieu pour

(1) Pline. Liv. III, ch. 5.
(2) *Contra hereses.* Liv. III, ch. 3.

assurer la liberté des Papes (1) ; enfin, Passaglia, après avoir dit que le règne du Christ sur la terre ne connaît pas d'autre limite de lieu que celle de l'univers et d'autre borne dans le temps que la consommation des siècles, ajoute : « Ce sont là les deux limites d'es» pace et de temps de l'Eglise romaine et de Rome (2). »

Je ne crains pas d'ajouter que si des imperfections ont existé dans le gouvernement de l'Eglise et pour le peuple privilégié de Dieu qui vit sous ses lois, c'est que tel est le sort de tous les gouvernements de la terre, le résultat de l'imperfection humaine, si toutefois ce n'est pas le fait des imperfections, des pressions, comme des passions des hommes, citoyens de Rome et autres, peuples et rois étrangers.

Il ne faut pas oublier non plus que les hommes de désordre nomment souvent mal ce qui est bien ; qu'un prodigue blâme l'homme rangé, un débauché l'homme sage, et que l'homme de Satan ne comprend pas un saint, que pour lui souvent aussi un sage n'est qu'un fou, l'homme qui accomplit la loi de Dieu qu'un crédule, et qu'il ne comprendrait volontiers souvent, lors surtout que son intérêt l'y porte, un homme pieux ou un dévot, comme il le nomme, qu'en en faisant un simple, un stupide et presque même un imbécile ;

(1) Muratori. *Annales de l'Italie*, année 1312.

(2) Dissertation. Comment s'applique à Rome l'appellation d'éternelle..

comme il ne voit souvent en ses vertus et ses qualités mêmes que des défauts, de même qu'on fait trop souvent dans le monde des vices mêmes des qualités précieuses, et d'un intrigant, d'un astucieux et d'un fourbe un homme habile et parfois un grand homme.

De même aussi que bien d'autres ne voient la civilisation, le progrès, le bonheur de l'humanité que dans le bruit des armes, les conquêtes des arts, les entreprises commerciales et industrielles et proclament le gouvernement romain un gouvernement arriéré, un gouvernement d'ancien régime, parce que tout s'y passe sans bruit et sans efforts, et bien que toutes les choses, qui sont des choses de paix, y prospèrent, et surtout parce qu'il sait sans bruit donner la paix et le bonheur aux hommes.

Déjà j'ai dit aussi ce que j'ai vu à Rome et combien est grande cette société romaine et ce gouvernement pontifical tant décriés de nos jours par certains hommes.

S'il fallait de nouvelles preuves, j'ajouterais :

Qu'il est de tous les gouvernements celui dans lequel les charges publiques comme les impôts sont les moins lourds.

A Rome, les charges publiques, pesant sur chaque individu, n'étaient, jusqu'à ces derniers temps, c'est-à-dire avant les soulèvements révolutionnaires, que de 9 fr. 35 cent., tandis qu'en France, vers le même

temps, elles étaient de 43 fr., et en Angleterre de 70 fr.

A Rome on ne connaît pas l'impôt du sang... cet impôt si dur pour toutes les générations d'hommes qu'il met comme en coupe réglée dans tous les Etats qui se proclament si haut les protecteurs des libertés humaines et les seuls vraiment amis des hommes.

Le gouvernement du Pape est aussi peut-être le seul où, pour satisfaire l'ambition ou les intérêts du prince, on n'envoie pas des milliers d'hommes mourir sur les champs de bataille.

Il est celui où il y a le moins de pauvres; à Rome on ne compte, en effet, qu'*un* pauvre sur *quatre-vingts habitants* (1), tandis qu'à *Paris* on en compte *un sur seize* (2), et à *Londres un* sur *huit* (3).

Celui où l'on trouve le plus de soins pour la misère et la pauvreté. Rome, dit M. le marquis de Brignolles-Salles, — ancien ambassadeur de Piémont à Paris, — a quatre fois plus d'hôpitaux que Londres, onze fois plus de lits pour les pauvres que Londres, et elle dépense, pour le traitement médical de ses pauvres, trois fois à peu près plus que Londres.

Celui où il y a le plus d'établissements pour toutes les infirmités humaines et les plus considérables ; —

(1) Statistique pontificale, 1856.
(2) Recensement de 1853.
(3) Rapport au parlement, 1855.

dans les hôpitaux seuls il y a 3,487 lits ; dans celui du Saint-Esprit, en particulier, que je pourrais bien plutôt, pour être vrai, nommer *le Palais du Saint-Esprit*, composé de tant de palais réunis, de salles si vastes et si grandioses, ornées d'inscriptions sur le marbre et de peintures à fresque si belles, où chaque matin et dans chacune d'elles douze prêtres célèbrent la messe; puis sa coupole et son autel de Palladro, ses vastes cloîtres servant de promenade couverte, l'abondance de ses eaux, ses canaux et ses égouts qui vont jusqu'au Tibre ; sa salle de dissection si aérée et la plus grande du monde, son cabinet d'anatomie, ses modèles en cire, sa pharmacie, sa bibliothèque ; hôpital qui, à lui seul, contient plus de seize cents lits et qui est, je puis dire, le plus bel hôpital de l'Europe.

A Rome, ce qui n'existe pas en France malgré nos progrès de civilisation si vantés, car nos bureaux de bienfaisance sont, à vrai dire, alimentés par la charité et les dons de tous ; à Rome, on soigne aussi, aux frais du gouvernement pontifical, et il nous a en cela devancé en tout cas de bien des siècles, les pauvres malades à domicile. C'est là une des plus grandes consolations comme l'un des plus grands bienfaits, car on peut joindre aux soins publics les soins de la famille toujours si tendres et si empressés, et par là éviter l'hôpital, mot qui sonne si mal aux oreilles du peuple et où tant de pauvres malheureux se déci-

dent, à tort il est vrai, mais en définitive avec tant de répugnance, à se rendre.

C'était autrefois, et ç'a été pendant longtemps une grande archiconfrérie, celle des Douze-Apôtres, fondée par saint Ignace de Loyola, qui était chargée de ce soin charitable et pieux, comme c'était aussi pour toutes les misères des confréries innombrables dont faisaient partie les plus grands personnages de Rome, ou formées par les grandes corporations de tous les corps de métiers, grandes et belles institutions chrétiennes comme la religion catholique seule a su les faire.

C'était en particulier la confrérie des porteurs d'eau qui administrait l'hospice de Saint-Sauveur fondé par elle; celle de la pharmacie, celui de Saint-Laurent; la boulangerie, celui de Sainte-Marie-de-Lorette; la maison du pape, celui de Sainte-Marie-in-Borgo ; onze confréries réunies, celui de la Madone des jardins qu'elles avaient bâti et dans lequel elles recevaient gratuitement les étrangers, principalement ceux de leur profession, etc., etc.; grandes et chrétiennes fondations dans lesquelles la foi le disputait à la charité, et qui étaient en même temps la garantie de la fraternité la plus vraie comme de la liberté la plus certaine; par là, les plus pauvres comme les plus humbles professions réunies en confréries et corporations se trouvaient élevées à la hauteur des positions les plus aristocratiques; si l'individu n'était rien par

lui-même, par la confrérie et la corporation, il était à la hauteur de tous; elles étaient pour lui, par le fait, une individualité puissante aussi forte que toutes les autres individualités, soit de corporations, soit aristocratiques, surtout quand il s'agissait pour elles de la défense de ses droits, qui, en définitive, étaient ceux-là mêmes de chacun de ses membres.

Ce bienfait des confréries et des corporations avait même été étendu jusqu'aux aveugles, aux estropiés, aux hommes âgés, sans soutien et dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins par le travail, qui s'étaient réunis et formés en confrérie sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Elisabeth dès avant 1613, année où elle fut érigée; elle était présidée par un cardinal protecteur qu'elle élisait. Des nombreuses indulgences lui avaient été accordées ainsi qu'un grand nombre de priviléges temporels, en particulier celui pour ses membres de ne pouvoir être arrêtés et incarcérés que par un délégué du cardinal vicaire, tant le respect pour la pauvreté est grand à Rome, et de pouvoir seuls demander l'aumône; grande et double garantie qui assurait tout à la fois si bien les intérêts de l'ordre et ceux de la charité privée elle-même, qui était certaine de déposer ses aumônes entre les mains d'un pauvre véritable et digne de la recevoir, et non dans celles de ces mendiants, qui, nonobstant nos lois si dures et, je pourrais dire, si peu chrétiennes contre

la mendicité, sont impuissantes cependant à nous délivrer à Paris de cette troupe de fainéants, d'intrigants et bien souvent de gens de pire espèce encore, qui, sous de faux noms et à l'aide de faux certificats, assiégent chaque jour notre porte, en invoquant un passé qu'ils n'ont pas, des services qu'ils n'ont pas rendus, et des infirmités factices.

Aujourd'hui c'est le gouvernement pontifical lui-même qui par douze médecins, dix chirurgiens, trois lithotomistes, dix pharmaciens, et par l'admirable institution des sœurs de charité de Saint-Vincent de Paul, fait donner des soins et distribuer gratis des médicaments à Rome à tous les malades à domicile, comme il les leur fait distribuer dans toutes les campagnes des Etats pontificaux, par l'aumônerie, lorsque les communes ne le font pas ou ne peuvent pas y suffire par elles-mêmes.

A la sortie des hôpitaux il y a également pour les convalescents *l'hospice de la Sainte-Trinité des Pèlerins,* où l'on soigne plus de 7,000 personnes, non compris les militaires;

L'hospice apostolique de Saint-Michel, pour les vieillards;

Sainte-Marie de la Pitié, pour les aliénés;

Saint-Sixte, pour les aveugles et les estropiés;

Saint-Roch et *Saint-Martin,* pour les femmes en couche;

Saint-Esprit, pour les enfants abandonnés et exposés ;

Sainte-Marie la Providence, où les enfants apprennent un état et reçoivent une dot en sortant; on en entretient habituellement 3,000 des deux sexes ;

Sainte-Marie dit l'Apostolique, *Saint-Michel*, pour les orphelins qu'on élève, que l'on instruit et que l'on dote.

Dans ce dernier établissement on reçoit aussi les vieillards des deux sexes.

Sainte-Catherine, *Sainte-Marie-in-Aquiro et les Quatre-Saints*, pour les orphelins de la haute société;

Delle Trinitarii, pour les orphelins de la chambre apostolique;

Casa Giovanni, *Sainte-Marie de la Miséricorde*, *la Vigna-Pia*, pour l'apprentissage des enfants pauvres ;

Sainte-Euphémie, *la Divine Providence*, *Pericolanti*, *la Conception*, pour les enfants très-pauvres de bonne famille ;

La pieuse Maison, *le Sacré-Cœur de Jésus*, *de Saint-Etienne-Rotondi*, pour les orphelins du choléra ;

La Sainte-Famille, *Sainte-Croix*, *le Refuge*, *Sainte-Marie*, pour les pénitentes ;

Delle Magire, pour les néophytes; où les Israélites, Maures et idolâtres peuvent rester toute leur vie.

Dix maisons où les veuves sont aussi reçues gratuitement.

La maison des sourds-muets, dotée de 2,400 scudi ou 12,000 fr.

Le Saint-Esprit, pour recevoir les enfants abandonnés;

Saint-Louis de Gonzague, pour recevoir gratuitement les femmes pendant la nuit, et *Sainte-Galle*, pour y recevoir les hommes, etc., etc.

Pour tous ces soins, on y dépense 2,600,000 fr. par année.

L'on évalue également à Rome à 1,200,000 fr. les aumônes ordinaires et extraordinaires distribuées aux familles honteuses connues seulement de Sa Sainteté.

Cependant Rome ne compte que 150,000 âmes de population.

Pour égaler ce dernier bienfait seul, il faudrait, à Paris, distribuer plus de 8,000,000 de fr.

Il existe en outre à Rome une commission présidée par un cardinal, pour subvenir aux besoins des ouvriers sans ouvrage.

Il y a encore constamment sept à huit ateliers pour les ouvriers les plus faibles et les plus pauvres, sans parler des grands travaux entrepris pour donner de l'ouvrage à tous et, en particulier, en ces dernières années, la construction de la magnifique basilique de Saint-Paul *extra-muros*, l'une des plus grandes églises de Rome et du monde; le pont ou viaduc d'Aricia sur

la route de Naples, l'un des plus grands ouvrages de notre époque, ses chemins de fer...

Aussi Rome qui, à juste titre et dans tous les temps, a été appelée la capitale des arts, peut aujourd'hui, en architectes, sculpteurs et peintres le disputer à toutes les nations du monde, elle est même au-dessus d'elles par les grands établissements qu'elle possède en ce genre, son académie de Saint-Luc et son école de peinture en particulier, où l'on vient chercher des leçons de toutes les parties du monde, comme au temps d'Appel et de Phidias on allait les chercher à Athènes et en Grèce.

La vigilance pour les intérêts du peuple s'étend si loin que l'Etat l'a portée jusqu'à régler le prix des journées dont le taux est plus élevé que presque partout ailleurs, comme il a aussi fixé pour les basses classes le prix des loyers, pour les soustraire à la rapacité, et celui des denrées de première nécessité à un prix également plus bas que dans les autres pays, tout en les dispensant du payement des droits, à l'effet d'atteindre plus facilement ce but.

En fait de législation aussi, si Rome n'a pas son code national, elle a toutes les lois et toutes les institutions de l'Eglise, si fortement empreintes de l'esprit catholique qui vaut bien, je crois, l'esprit révolutionnaire et souvent démagogique de la législation de tant d'autres pays ; elle a aussi pour base de son droit

privé, les lois romaines qui, comme science et esprit de la législation, valent bien, je crois, nos codes aux principes si divers et si contradictoires, aux bases parfois si révolutionnaires et d'autres fois si despotiques, aux interprétations si variées, aux lacunes si grandes et suppléées presque déjà par un nombre de lois, de décrets et de réglements presque aussi nombreux que les dispositions coutumières de la France d'autrefois pour lesquelles on a eu tant d'anathèmes; nos codes qui offrent souvent si peu de garanties au bon droit et tant de moyens de succès à l'intrigue et à la fraude, comme quarante ans d'expériences me l'ont appris; en telle sorte qu'on peut malheureusement, avec trop de vérité, dire que, en en abusant sans doute, mais de fait, la mauvaise foi est presque toujours en règle au point de vue légal, et la bonne foi presque toujours légalement en défaut, malgré tout son bon droit au point de vue de l'équité, comme à celui de la morale; codes également dont l'élasticité au point de vue politique ne le cède en rien à l'abus qu'on peut en faire au civil, comme le prouverait au besoin la lettre qu'adressait, le 5 juin 1809, Napoléon à son frère Joseph, alors roi de Naples; on y lit en effet : « Etablissez le Code civil à Naples, tout ce qui ne vous sera pas attaché va se détruire en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver se consolidera; voilà le plus grand avantage du Code civil; il consolide votre puissance, puisque

par lui, tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que *vous érigez en fiefs*, c'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a porté à l'établir. » *Mémoires de Joseph Bonaparte*, t. II, p. 275. Paris, 1853. — Ce qui n'est pas cependant d'une vérité entière, car il y a des choses que les siècles seuls font et peuvent faire et qui sont au-dessus de la puissance de l'homme, quelque puissant et habile qu'il puisse être, comme il y a des choses qui sont des réalités, et d'autres qui ne sont que de la comédie et ne durent pas plus qu'elle.

C'est, au premier point de vue, ce que nous voyons en Angleterre tout particulièrement; malgré ses lois, ses mœurs actuelles et son système politique de gouvernement, les institutions patriarcales que lui ont données les siècles et la religion catholique, y subsistent toujours, et c'est là ce qui fait tout à la fois sa stabilité et sa force : de même que ses côtes sont battues par les vagues de la mer et résistent toujours, de même font ses vieilles institutions quoique battues aussi sans cesse par tout ce que le protestantisme depuis son ère nouvelle lui a apporté...

Oui, c'est grâce à ses patriarcales familles et à ce qui lui reste de ses vieilles traditions, aux cordiales et si sûres relations et aux rapports si intimes d'affection qui sont de leur essence même, bienfaits que les

souverains sont impuissants à donner et que les lois mêmes ne peuvent ni faire, ni rompre, c'est grâce, dis-je, à leur force, à leur puissance, au lien si intime qui unit et ces familles et tout ce qui les entoure, c'est à la puissance de ce grand fait comme de ce grand principe si vivace encore et maintenu avec tant de soin en Angleterre, qu'elle a dû de résister aux principes de désorganisation de ses nouvelles institutions protestantes comme aux vagues des révolutions qu'elles ont soulevées, et c'est à cela aussi qu'elle doit de résister encore aux ébranlements, aux sourdes commotions et aux principes destructeurs que ce qu'il y a de nouveau dans son organisation politique porte avec lui. Si cette force et cette puissance patriarcale, bien plus grandes que sa force aristocratique même, encore bien que souvent elles se confondent, n'avaient pas été et n'étaient pas en elle, il y a longtemps qu'elle eût été submergée, et sans elles, au temps actuel encore, elle serait emportée par les vagues soulevées par tant d'orages sous-marins qui la couvrent sans cesse de leur écume dissolvante et mortelle, et elle ne saurait résister au chancre qui la dévore et y a causé déjà tant de ravage, comme nous allons le dire.

Oh! on a beau faire, j'aime bien mieux Rome avec ses confréries, ses corps de métiers, sa grande organisation catholique telle que les siècles la lui ont faite, cette grande unité formée par la charité et l'a-

mour comme la religion chrétienne les inspire et les donne, que notre unité légale et politique telle que la loi la peut faire, et bien mieux surtout que l'égoïsme anglican avec sa tolérance aussi fausse que sa liberté est factice, bien que l'Angleterre soit abritée par des institutions parlementaires que je ne considère cependant pas comme une déception ou une comédie, quoi qu'en certains pays ce soit là tout ce que ces institutions sont parfois.

Je viens de dire ce qu'était Rome; si je disais ce qu'a été la France à différentes époques, avec ses principes de 89 et l'emploi qu'on en a su faire, et si je dis surtout ce qu'est l'Angleterre avec ses institutions anglicanes, qui pourrait l'entendre sans effroi?... Ecoutez ce qui concerne l'Angleterre!

Ce n'est pas moi qui vais parler, je laisse la parole à un Anglais, et un Anglais n'est pas suspect quand il parle de l'Angleterre, pas plus qu'un Marseillais quand il parle de la Canebière, ou un Gascon, des bords de la Garonne... et cet Anglais n'est pas un simple jockbul, c'est un membre du Parlement, un membre influent, un ancien ministre de Sa Majesté britannique...

Voilà comment s'exprimait M. d'Israëli en parlant de l'abjection à laquelle était arrivée l'humanité en Angleterre au milieu de son luxe, de sa puissance, de son commerce universel, de son industrie gigantesque, de ses mines et de ses forges volcaniques, de ses machines,

de ses chemins de fer, de ses filatures, de ses établissements agricoles, de tout, enfin, ce que l'on proclame si haut, la civilisation la plus avancée qu'il y ait, et, peut-être même, qu'il n'y ait jamais eu au monde; choses qui seraient effectivement les éléments vrais d'une grande civilisation si le christianisme les animait et en faisait disparaître les abus.

« Nous parlons de la population qui s'est formée » depuis la réforme (dit M. d'Israëli); le travail, à » Wodgate est conduit par des maîtres-ouvriers; cha- » cun d'eux tient un nombre illimité de ce qu'ils ap- » pellent des apprentis, et ils les traitent comme des » Mamelucks traitent les Egyptiens!... ce sont des ty- » rans impitoyables, ils infligent à leurs sujets des pu- » nitions plus cruelles que les tourments dont les po- » pulations de nos colonies aient jamais eu à se plain- » dre... Ces jeunes gens doivent travailler seize et » même vingt heures par jour; souvent ils sont ven- » dus d'un maître à l'autre... ils sont nourris de » viande de mauvaise nature et en putréfaction, ils » dorment dans des greniers ou dans des caves... »

Plus loin il ajoute :

« L'esclavage est plus commun aujourd'hui en An- » gleterre qu'il ne l'a jamais été à aucune époque de- » puis la conquête... L'ouvrier n'a pas plus de moyens » de choisir son maître et d'en changer que lorsqu'il » naissait esclave. Il y a, dans les classes ouvrières de

» ce pays, de grandes masses qui sont plus près de » l'état de la brute qu'elles ne l'ont jamais été depuis » la conquète. Au fait, rien ne les distingue de la brute » à l'exception de leur état moral, qui est plus bas en- » core. L'inceste et l'infanticide (des enfants mêmes » de cinq ans) sont aussi communs dans ces masses » que parmi les animaux les plus vils. » *Sybil.*, p. 85, 148, 238.

Enfin il dit encore : « Dès le dimanche, les maîtres » commencent à boire ; le lundi et le mardi tout le » peuple de Wodgate est ivre, tous, sans exception » d'emploi, de sexe et d'âge... ce sont des animaux, la » conscience et l'entendement sont nuls ; un instinct » grossier et sauvage donne l'impulsion à leurs plus » mauvaises actions. Beaucoup d'entre eux ignorent » leur vrai nom, très-peu sont capables de l'épeler ; il » est rare de rencontrer un jeune homme qui sache » son âge, une petite fille qui ait vu une fleur. Deman- » dez-leur le nom de leur souverain et vous serez » frappé d'étonnement par leur étrange réponse. De- » mandez-leur le nom de leur religion, ils riront... » *Sybil.*, ibid.

En tête du livre où se trouvent de telles choses, résultat des enquêtes ordonnées par le Parlement, cet homme d'Etat prend même le soin de dire « qu'il se » doit à lui-même d'affirmer qu'il n'y a pas un seul » trait dans son travail qui n'ait l'autorité de ses pro-

» pres observations ou celle des témoignages officiels
» reçus par les commissions royales d'enquête et par
» les comités du Parlement, mais qu'en espérant n'a-
» voir rien avancé que de vrai, il a vu qu'il était d'une
» nécessité absolue de retrancher beaucoup de ce qui
» était exact... »

Voilà où a conduit la réforme et ce que devient l'homme que n'éclaire plus la religion.

Ce n'est pas là cependant le seul document que je pourrais citer, ils abondent...

Dans *Frist report onderick by the house of Commun*, 7 juin 1838, je lis encore : « Sur la ville de Glascow, » qui compte 253,000 habitants, « il y en a 80,000
» aussi païens sous tous les points de vue que les
» Hotentots de l'Afrique ; — ils ont entendu dire qu'il
» y avait un Dieu, mais la religion n'a jamais eu
» aucune influence pratique sur leur esprit ; ils n'ont
» jamais été dans une église ni dans aucun endroit
» où l'on parlât religion ou morale. Je pense que dix
» mille hommes environ de cette ville s'enivrent le
» samedi, restent ivres le dimanche, sont dans la stu-
» peur le lundi et retournent au travail le mardi...

» Et toutes ces populations, comme l'apprennent
» les publications de la Société Statistique de Man-
» chester, vivent isolées dans des quartiers séparés où
» il n'y a ni riches ni gens d'une condition élevée pour
» les visiter, dans des maisons malsaines, sans autres

» lits que la terre ou la paille, couchant avec leurs vête-
» ments, entassés les uns à côté des autres, et telle-
» ment serrés que, pour les soigner lorsqu'ils sont
» malades, c'est à peine si l'on peut passer entre
» eux... »

Oh! si c'est pour donner aux Romagnes de pareils bienfaits, une si belle civilisation, oh! Angleterre! restez chez vous! et vous aussi, révolutionnaires de tous les pays, gardez vos dons! Le gouvernement pontifical et le catholicisme ont de bien autres bienfaits et une bien autre civilisation pour les peuples, et apportent de bien autres lumières et aussi bien d'autres félicités aux hommes.

Oh! malheur! désolation! quel triste et pénible tableau nous fournit là la superbe Albion... Y eût-il jamais un plus désolant amoindrissement de tout ce qui fait l'homme? est-ce bien là le Roi de l'humanité, la plus grande figure de la création, la créature faite à l'image de Dieu?...

Voilà cependant où mène l'oubli de la loi de Dieu! Voilà ce qu'est l'homme là où le catholicisme n'est plus!

Libre à vous maintenant, messieurs les philosophes, les rationalistes, les novateurs de faire des sociétés à votre façon. Vous avez vu!

Ce que nous verrions serait bien autre chose encore...

Oh ! j'aime bien mieux reporter mes regards vers Rome, car le tableau qu'elle présente, loin d'être aussi douloureux, console et permet à l'âme de se dilater comme à l'œil de se reposer de toutes ces déplorables misères et de cette aussi affreuse que pénible dégradation humaine; d'ailleurs, en énumérant toutes les institutions de charité de Rome, je suis loin d'avoir dit tout ce qu'elles ont de bien, de bon et de consolant pour toutes les misères comme pour toutes les souffrances, car ce n'est pas seulement l'asile sous lequel on l'abrite qui soulage et console le malheur, c'est bien plus encore la manière dont les soins sont donnés et dont les consolations sont prodiguées. En cela qui a jamais égalé et qui égalera jamais le catholicisme?...

Ce n'est point seulement non plus un lit et quelques remèdes que l'on donne aux vieillards dans les hôpitaux de Rome, on leur prodigue tous les soins du corps et de l'âme; si on les soulage par tout ce que la science et la pratique de l'art de guérir peut offrir de mieux, on les console par d'affectueuses paroles et des témoignages sincères d'un intérêt vrai, comme la loi chrétienne les donne, et je puis dire qu'ainsi on les conduit jusqu'à Dieu, si l'heure a sonné où il appelle leurs âmes à lui.

Ce n'est point non plus seulement à l'enfant, pendant qu'il est au berceau qu'on accorde les secours qui lui sont nécessaires; si à cet âge on le soigne avec

toute la sollicitude d'une mère, on le suit avec une sollicitude égale pendant son enfance, son adolescence enfin, tant qu'il n'est pas arrivé au moment de prendre sa place dans le monde : on l'élève, on l'instruit, on forme son cœur et son âme d'abord; puis s'il n'est pas apte à une position plus élevée, on le met en apprentissage et on le dote, quand il en sort, pour en faire un bon ouvrier, si c'est un garçon, ou, si c'est une fille, pour en faire une bonne religieuse ou une bonne mère de famille, selon sa vocation et son choix, et cela même quand on lui a trouvé une famille dans le monde, ce qui arrive souvent, car ceux qui les élèvent sont presque toujours disposés à les garder et à les considérer ou à les adopter comme des fils.

Ce ne sont pas non plus seulement quelques écus romains qu'on donne à ceux qu'on dote, surtout aux filles, ce sont des dots de cinq à six cents francs et même plus, car on leur permet le cumul, c'est-à-dire d'en recevoir encore des fondations pieuses, des particuliers et autres ; et ces dots, le gouvernement pontifical les distribue avec une telle largesse que, proportionnellement, il faudrait, pour l'égaler à Paris, distribuer en dot plus de six millions. Ces dots sont réglées également, avec cette intelligence et cette charité attentive et tendre qui caractérise l'Eglise catholique, et distribués par le chapitre de Saint-Pierre et des Cardinaux désignés par le Pape, qui sont toujours obligés,

comme nous l'apprend le cardinal de Luca, « de donner ces dots aux jeunes filles honnêtes les plus pauvres, les plus délaissées du monde, et, de préférence, aux orphelines, aux pupilles des veuves pauvres, surtout à celles qui, nubiles, courent des dangers, sont au moment de se marier ou de prendre le voile, *afin que les larmes, les soupirs et les plaintes des pauvres n'arrivent pas jusqu'à Dieu.* »

Et cette distribution se fait aussi de la maniere la plus solennelle chaque année, le jour de l'Annonciation, en présence de notre saint Père le Pape, à l'église de Sainte-Marie-la-Mineure.

Le gouvernement pontifical est encore celui où les fautes et les erreurs des hommes sont traitées avec le plus de commisération, où le chef de l'Etat est toujours le plus disposé à pardonner. Depuis 1848, le clément et si paternel Pie IX n'a-t-il pas permis de rentrer dans leurs foyers à tous les exilés qui semblaient montrer quelque repentir de leur participation aux soulèvements et aux complots qui l'avaient forcé à fuir ses Etats et aux actes démagogiques qui, tout en désolant la chrétienté, ont mis Rome à feu et à sang, comme il avait pardonné, avant cette époque, et cela avec une telle abnégation et d'une manière si entière et si généreuse, à tant d'autres conspirateurs, qu'il avait appelé plusieurs de ceux qui devaient de nouveau et bientôt le trahir à prendre place dans ses conseils mêmes?

Rome est aussi le seul Etat de l'Europe qui ait supplié le cabinet de Londres de traiter moins durement Napoléon à Sainte-Hélène (*Moniteur*).

Oui, c'est bien du gouvernement pontifical qu'il faut dire que c'est le meilleur et le plus paternel de tous les gouvernements; oui, c'est le peuple romain qu'il faut proclamer avec un historien (1) le peuple *le plus heureux entre tous les peuples* par tous les biens qu'il possède *et qu'il doit aux Pontifes-Rois, et parce qu'il a la certitude qu'un bon gouvernement ne lui manquera jamais, la constitution de ce gouvernement ayant pour base l'œuvre de Dieu même, la règle immuable et parfaite que Notre-Seigneur Jésus-Christ a apportée aux hommes...*

Oui, c'est aussi avec raison que j'ai appelé notre Saint Père le Pape le clément et si paternel Pie IX, car ses actes ont répondu aux paroles de sa première encyclique lorsqu'il est monté sur le trône pontifical, paroles qui peignent si bien sa bonté, sa douceur et sa parfaite ressemblance avec son divin Maître Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont il nous représente si bien tout le divin amour pour les hommes. « Si donc,—dit-il » aux Evèques dans cette encyclique, — vous voyez » quelques-uns abandonner les commandements de » Dieu, s'écarter du sentier de la vérité et de la justice,

(1) Bonnet. *Essai sur l'art de rendre les révolutions utiles.*

» ne manquez pas de les corriger dans un esprit de » douceur et de mansuétude. Adressez-leur les re» montrances, les avis, les conseils tout paternels; » reprenez-les, priez-les, conjurez-les en toute bonté, » patience et droiture, puisque pour la conversion des » pécheurs, la bonté fait souvent plus que la sévérité, » les instances plus que les menaces, la charité plus » que l'autorité. »

Oui, c'est bien le cas de dire, comme nous l'avons déjà dit, quelles que soient et quelles qu'aient été de tous les temps les clameurs des hommes d'ignorance et de ténèbres, qui n'ont jamais compris et ne comprendront jamais l'œuvre de Dieu, et qui s'écrient, comme les aveugles, qu'il ne fait pas jour quand luit le plus beau soleil; oui, le Pape Pie IX est le meilleur des souverains, le plus miséricordieux des pontifes, la religion catholique le plus grand bienfait de Dieu pour les hommes!

C'est bien là le cas aussi de rappeler et de répéter ce beau passage du Dante qui dit si bien comment l'Eglise de Rome s'est faite; tout ce qu'elle a fait pour l'humanité; et qui consacre si bien et si hautement aussi les droits temporels des pontifes-rois tout en disant si éloquemment ce qu'est et ce qu'a été Rome.

« A la Rome de la guerre succéda la Rome de la cha» rité; à la Rome des ambitieuses hostilités, la Rome des » humbles sacrifices; à la Rome du paganisme, la

» Rome toujours belle et toujours jeune de l'Évangile.
» Au mouvement humain qui l'entraînait à sa ruine,
» succéda l'action de Dieu, action qui ne peut faillir.
» A Romulus succéda le Christ; Pierre à César; à la
» République, à l'Empire, succéda l'Église. Ce mou-
» vement si puissant, qui fit d'un petit peuple sur les
» rives du Jourdain une nation d'une incomparable
» grandeur dans l'univers, se transporta sur les rives
» du Tibre, et Rome devint une nouvelle Jérusalem,
» le Vatican une autre Sion, et, au lieu d'être détruite,
» la Reine des Sept-Collines était éternisée. Ce fut là
» qu'avec la personne du saint apôtre, vinrent se
» réunir le grand législateur, les prophètes et les sages
» d'Israël.

» La famille d'Abraham embrassa toutes les nations.
» Ce fut là l'œuvre du Christ, qui commença à régner
» avec son vicaire. Le Christ avait triomphé en nais-
» sant à Bethléem dans une humble étable; il avait
» régné à Jérusalem dans les souffrances ; de là il vint
» à Rome s'asseoir sur le siége *impérial* dans la per-
» sonne d'un pauvre pêcheur... Alors le Latran s'éleva
» au-dessus de toutes les choses mortelles (1). »

Voilà Rome !

Choisissez entre la Rome du Dante et de tous les siècles et la Rome des novateurs, avec l'organisation

(1) Dante. *Paradis,* chant 31.

sociale de leur façon, aussi ridicule qu'insensée qu'ils veulent lui faire, organisation d'ailleurs bien digne de leurs grandes œuvres comme de leur sublime manière de faire et de comprendre les choses de ce monde avec leurs principes nouveaux des droits des hommes, des peuples et des rois, qu'ils appellent la liberté, le progrès des lumières, la civilisation.

La liberté, le progrès, la civilisation, nous allons bien le voir... Cette civilisation, nous avons déjà vu ce qu'elle est en Angleterre; nous allons encore bien voir ce qu'elle apporterait à l'humanité.

Mais un mot encore sur la république et la monarchie.

XI

LA RÉPUBLIQUE ET LA MONARCHIE

—

DES RÉPUBLIQUES AU TEMPS ACTUEL. — DES MONARCHIES SANS LE PRINCIPE CATHOLIQUE.

—

La république et la monarchie ce sont les deux grands principes de l'humanité, les deux seuls vrais, nous ne craignons pas de le répéter, mais ils ne sont les seuls vrais et grands que par le christianisme.

Une république sans le christianisme, c'est une impossibilité, nous l'avons dit.

Les principes des nationalités, de la souveraineté du peuple comme les proclament et les entendent les novateurs actuels, c'est le chaos, la fin des choses. — Nous allons le dire et le prouver :

De même, une monarchie sans le christianisme, c'est un Etat incomplet.

Bien que la monarchie sans le christianisme ne soit pas comme la république sans le christianisme un ordre de chose qui n'ait pas en lui le principe d'autorité qui vient de Dieu, le droit de César, l'autorité royale, pour faire observer la loi, commander et soumettre les hommes à la loi, et les forcer d'obéir, ce qui fait les sociétés ou tout au moins les maintient et leur donne la vie; cependant, même sous ce gouvernement, la liberté humaine, lorsque le christianisme n'en est pas la loi, n'a aucune garantie que celle du bon plaisir.

Lorsque le christianisme ne les vivifie pas, la liberté humaine, les droits que l'homme tient de Dieu y sont plus ou moins respectés ou plus ou moins méconnus, la prospérité publique plus ou moins assurée, les progrès de la civilisation plus ou moins encouragés, la civilisation elle-même plus ou moins garantie ou plus ou moins menacée; de même tous ces grands droits sont plus ou moins amoindris, confisqués, détruits, selon que le souverain est plus ou moins bon, plus ou moins sage, plus ou moins despote, en un mot, selon qu'il est un bon roi ou un tyran...

C'est là aussi surtout ce qui fait souvent l'erreur des hommes dans ces grandes questions de républiques et de monarchies.

Ils ont vu dans les gouvernements monarchiques le despotisme, la tyrannie, parce qu'ils ont personnifié ces gouvernements avec les princes qui les gouvernaient parfois,—le principe avec le fait,—l'homme avec la chose et, bien souvent encore, écouté bien plus la passion que la vérité.

Ils ont également fait d'autant plus facilement cette confusion que d'ordinaire on n'aime ni celui qui commande, ni celui qui contraint, soit qu'il soit roi, — soit qu'il soit gendarme ou sergent de ville, — même quand c'est pour l'intérêt de l'ordre, le respect du bon droit, ou pour arrêter dans leurs complots les brouillons, les perturbateurs, les factieux et les méchants, car alors les perturbateurs et les mauvais citoyens crient bien fort ; et il y a bien des perturbateurs et des mauvais citoyens qui crient comme eux et bien de braves gens qui s'y laissent prendre sans en savoir plus !...

Puis comme ces hommes irrités, passionnés et méchants cherchaient un remede à cet état, ils ont d'autant plus volontiers préconisé la république comme ce remède — la guérison par les contraires, comme cela se pratique souvent en médecine, — sans en savoir plus encore !...

Substituant ainsi pour guérir le mal,—à la tyrannie, si rarement vraie et si souvent supposée, et de leur façon,—le bouleversement social, le désordre, l'anarchie

pour arriver bientôt à la dissolution des sociétés, au chaos, avec leurs républiques n'ayant pour règle et pour principe que l'individualisme et la souveraineté du peuple assaisonnés de toutes les mauvaises passions, de la démoralisation humaine et de toutes les convoitises et les ambitions des hommes de désordre... Comme ces empiriques qui, pour enlever à un pauvre homme le mal de dent, lui arrachent la mâchoire, ou ces médecins inhabiles qui pour guérir leur malade l'empoisonnent;

Ainsi font les hommes trop souvent pour les sociétés humaines!...

Le remède au mal était cependant facile et tout trouvé.

Le moyen de vie pour la république c'est d'accepter le principe catholique comme principe d'autorité, comme je l'ai dit plus haut.

De même le moyen d'assurer aux hommes la liberté, la civilisation, comme d'assurer le respect de leurs personnes, de leurs droits et de les soustraire aux abus du despotisme et de la tyrannie, c'est, dans les monarchies, de placer en tête des lois et comme dominant tout, roi, peuple, lois et hommes, le principe chrétien et surtout de le mettre en pratique.

Par un tel état de choses la république et la monarchie trouvent ordre, prospérité et vie; l'homme la garantie de ses libertés et de ses droits, la sauvegarde

la plus grande et la plus forte contre le despotisme et la tyrannie; la civilisation une base sûre comme une source de développement, de progrès vrais, en un mot, tout ce qui fait la grandeur et la félicité des nations.

La république en particulier, je le répète, trouve dans le principe d'autorité catholique le principe d'autorité qui lui manque sans cela pour avoir vie et se soustraire aux causes de perturbation et de désordre qui l'envahissent et la débordent de toute part avec l'individualisme pour base.

Avec cet état de choses, le despotisme et la tyrannie des Etats monarchiques où César est tout à la fois pontife et monarque ne peut pas non plus être...

Avec cet état de choses, pour la république, l'individualisme n'est pas seul vis-à-vis de lui-même, ni livré à lui-même.

Le grand principe du catholicisme est reconnu de tous, il est principe d'autorité pour tous, chacun y soumet sa raison, chacun l'accepte comme le principe qui domine tout, gouvernement et hommes; par là la république a trouvé le principe d'autorité qui jusqu'ici lui avait manqué pour avoir vie, le seul moyen d'éviter que tout en elle soit confusion et chaos.

Avec ce principe les républiques n'en appellent plus de l'homme à l'homme; chaque homme ne leur apporte plss.s dogmes, ses utopies, ses formes.

La raison de l'homme ne s'impose pas seule à la raison de l'homme.

La raison de l'homme n'est plus le seul mobile de tout, ni le seul moyen de chercher, de reconnaître et d'enseigner la vérité comme de protéger l'homme.

Au-dessus de l'homme, de son individualité, de sa raison, il y a la raison, l'enseignement de l'Eglise, ses dogmes, en un mot, la loi de Dieu, pour conduire l'homme dans tous les cas et dans tous les sens, pour lui dire ce qui est permis, ce qui est défendu, ce qui est bien, ce qui est mal, c'est-à-dire pour servir de principe d'autorité à tous et pour tous.

La république qui n'avait pas de principe d'autorité, pas de liens, pas de moyens de reconnaître la vérité et de l'imposer aux hommes, a maintenant le plus grand des principes d'autorité qu'il y ait au monde, l'autorité de l'Eglise, l'autorité de Dieu.

Par là, pour elle comme pour les monarchies catholiques, la seule loi de l'Etat ce n'est pas la seule volonté, le bon plaisir, ou du peuple ou du maître.

Là on ne peut pas seulement comme dans les républiques et les monarchies dont le catholicisme n'est pas la loi de l'Etat, en appeler de l'homme à l'homme... de César à César, ou du tyran au tyran; on peut en appeler de l'homme à Dieu.

La loi de Dieu sous cette forme républicaine est la loi suprême de tous, comme dans les monarchies ca-

tholiques où, comme garantie de la liberté de l'homme et du droit de chacun, on peut appeler de César à Dieu.

A Dieu qui est au-dessus de César.

A Dieu que César reconnaît comme Dieu, — auquel il obéit comme le plus petit et le plus humble des hommes.

A Dieu dont la loi est sa loi. . . . .
. . . .

Si c'est là une halte dans la route qui mène aux abîmes !...

Si telle est la volonté de Dieu, que sa volonté soit faite !

Il mène souvent l'homme à de grandes choses par des voies que lui seul connaît et qui ne sont que ténèbres pour les yeux de l'homme.

Ce serait un spectacle aussi étrange que grand que ces luttes et ces tempêtes commencées et soulevées pour déposséder le Pape de son pouvoir temporel, puis faisant régner partout en l'univers son pouvoir spirituel.... par les hommes et les peuples reconnaissant comme leur dogme et leur suprême loi le Pape, l'Eglise, la loi de Dieu !!

Oui, ce serait un spectacle aussi grand qu'un résultat digne de la toute-puissance et de la grande miséricorde de Dieu, de voir proclamer la suprême loi de tous, le pouvoir spirituel du Pape et de l'Eglise.

Oui, que sa volonté soit faite, répétons-le hautement, soit que sa loi soit pratiquée par les sociétés humaines sous la forme républicaine ou sous la forme monarchique, quelles que soient mes sympathies, bien que je croie au droit divin des Rois, au grand principe d'autorité que leur a donné Dieu comme à un grand bienfait pour l'humanité, le seul jusqu'ici bien démontré à mes yeux et démontré par l'enseignement des siècles, et j'aime bien mieux, dans le gouvernement des hommes comme en toute autre chose, les choses qui ont pour elles l'expérience des siècles que celles que l'expérience n'a pas encore consacrées, comme j'aime bien mieux les choses bénies de Dieu, quand les temps et les hommes n'en comprendraient pas les bienfaits, que celles qui ne l'ont pas été, quelque séduisantes qu'elles puissent apparaître à beaucoup d'hommes. — Les hommes ne sont pas tous des voyants et des sages.

Mais il n'y a pas eu, il est vrai encore, de république sur la terre qui ait pris pour principe la loi de Dieu,— que l'Eglise catholique seule représente — et le grand principe d'autorité qu'elle possède. — Il n'y a eu jusqu'ici, de nos jours, que des républiques avec l'individualisme pour principe comme pour lien politique... — Attendons... Si tant est que ce soit humainement possible, à raison de l'imperfection de l'humanité, et que le glaive, c'est-à-dire César, ne soit

pas *au temporel* une nécessité humaine, de même que l'Eglise, le Pape, sont une nécessité au spirituel comme au temporel.

Quoi qu'il en soit et qu'il en puisse être de tout cela, je n'en répéterai pas moins encore que la volonté de Dieu soit faite, et que ce serait là une halte heureuse dans la route sur laquelle cheminent en ce temps les sociétés humaines et les hommes, car ce serait une halte dans la voie qui conduit aux abîmes; une halte dans la grande crise sociale qui travaille dans ce moment l'humanité; une halte aux maux plus grands encore de désorganisation qui la menacent avec les principes nouveaux de souveraineté du peuple, de souveraineté de l'homme, d'individualisme et de rationalisme, organisant des républiques aristocratiques, démocratiques ou socialistes; organisations républicaines qui, au lieu de donner la liberté, n'ameneraient que l'anarchie, et sont bien loin toujours de mettre à l'abri du despotisme : quand nous n'en aurions pour exemple que l'ancienne république de Venise, dont on réclame si haut le rétablissement, république avec son inquisition et son conseil occulte des Trois, qui vous envoyait à la mort de sa seule autorité et par sa seule volonté; Venise avec ses plombs si connus et son pont des Soupirs.

Oh ! de telles républiques sont bien plus effrayantes pour la liberté que la monarchie tempérée,

comme l'était notre ancienne monarchie française.

Ce qui donne et peut donner la liberté, c'est surtout les organisations sociales où fleurit, prospère et règne le catholicisme et non celles où régneraient le radicalisme, l'athéisme, l'individualisme et tous les autres principes des novateurs de nos jours qui, si rien ne les arrêtait en chemin, conduiraient l'humanité, au milieu des troubles, des bouleversements et de tous les malheurs, à la désorganisation sociale, au chaos.

Quoi qu'il en soit cependant de l'avenir de la forme républicaine ou monarchique catholique, je répéterai encore : Tous les hommes ne sont pas des voyants et des sages.

Le plus grand obstacle à la possibilité de gouvernements républicains aux temps actuels, je le dis même sans hésiter, ce sont les hommes eux-mêmes, les hommes avec leurs passions, leur démoralisation, leur perversité ; avec de tels hommes, le gouvernement républicain, ce serait de tous les gouvernements le plus effrayant comme le plus barbare, le plus arbitraire, le plus illégal et le plus sanguinaire. Aussi c'est avec raison que beaucoup de républicains honnêtes, sans s'occuper de l'influence du catholicisme et de l'importance de son principe d'autorité dans les républiques, ont souvent répété devant moi que nous n'étions pas encore mûrs pour la république.

Ils étaient doublement dans le vrai, car le gouver-

nement républicain, c'est de tous les gouvernements celui qui demande le plus de perfection dans l'humanité.

Sans cette perfection, les républiques ne peuvent pas non plus être, et la perfection ne peut être pour l'homme que par le christianisme et les vertus chrétiennes ; en vain on chercherait l'ordre et la loi du devoir ailleurs.

Elle est là seulement.

Certes, elle n'est pas surtout dans l'individualisme, avec lequel chacun peut faire ce qu'il veut et comme il veut.

Elle n'est pas avec la philosophie, à l'aide de laquelle on peut bien chercher à améliorer, ou avec laquelle l'homme peut bien chercher à s'améliorer lui-même, mais dans laquelle il n'a ni guide, ni règle, ni soutien que la science, la raison, son seul jugement, et tous les hommes, d'ailleurs, ne sont pas des philosophes et encore bien moins des parfaits.

Le rationalisme, c'est de l'individualisme et souvent de l'individualisme erroné. Il n'en faut donc pas parler.

Il en est de même de toutes les autres sectes philosophiques et religieuses, et si quelques-unes marchent ou se soutiennent, c'est que le principe chrétien s'est infiltré en elles, même à leur insu, et qu'il les domine toutes et les inspire, comme il a été le principe et la source de la loi de Mahomet lui-même et qu'il l'anime encore, quelque éloignée du catholicisme qu'elle puisse

être aujourd'hui, comme tant d'autres religions fausses ou sectes dont l'homme se croit seul l'auteur.

Il en est d'elles et de la société rationaliste nouvelle aujourd'hui comme de ce vaisseau dont les voiles ont été longtemps gonflées par le vent qui ne souffle plus, il marche encore par l'impulsion qu'il a reçue et dont l'effet n'a pas cessé; à voir son allure, on le prendrait pour un bon voilier, bien que le vent ne souffle plus dans ses voiles; ou comme aussi ces machines auxquelles la vapeur, qui a cessé, a imprimé un mouvement qui continue toujours, bien que pour ces voiles comme pour ces machines il n'y ait plus ni de vent ni de vapeur.

Il en est de même pour les sociétés que n'anime plus le principe catholique; il n'y a plus de source de vie en elles que la vie qui les a animées pour le passé et qui a cessé d'être, bien qu'il les soutienne encore et leur ait laissé une apparence de vie, comme le corps de l'homme dont l'âme vient de se retirer et qui est encore chaud; ou de même que ces personnes qui ont encore une certaine force et un reste de vie qui font qu'elles marchent encore; ou comme ce malade qui s'achemine doucement vers la mort, — car la vie lui échappe, — et qui fait un suprême effort avant de rendre le dernier soupir.

Aux temps actuels, je l'ajouterai même, à moins d'un miracle de la toute-puissance de Dieu qui change

l'humanité et lui donne les vertus qu'elle n'a pas, les républiques sont impossibles.

Il ne suffit pas de se dire républicain pour l'être.

De même qu'il ne suffit pas plus de se dire chrétien pour avoir les vertus du christianisme.

Il en est également des faux républicains comme des faux chrétiens.

S'ils le sont ou croient l'être, par ignorance, ils gâtent tout.

S'ils font semblant de l'être, c'est à eux que revient la parole du maître : Malheur aux hypocrites !

Malheur, malheur aussi à ceux qui les écoutent et s'y laissent prendre !

Je ne confierais pas à ces hommes de mensonge la religion pour l'enseigner; leur enseignement n'enfanterait que l'erreur et la corruption.

Je ne confierais pas plus une organisation républicaine à faire de nos jours aux faux républicains qui en prennent le nom, ou aux démagogues leurs pareils ; leur organisation n'amènerait que l'anarchie.

Ce n'est pas la république qu'il faut pour gouvernement à de tels hommes, c'est pour eux au contraire, quoique cela puisse paraître étrange au premier abord, et tout contraire que cela puisse être avec ce qu'ils proclament si hautement, c'est pour eux que Dieu a fait les gouvernements monarchiques gouvernés par des empereurs ou des rois.

Car les républiques, je l'ai dit, ne sont possibles et n'ont vie que par le principe d'autorité catholique, et les perturbateurs et les démagogues dont je viens de parler ne le sont pas.

Donc ils ne peuvent vivre en république.

S'ils veulent échapper au chaos auquel conduit infailliblement leurs doctrines d'individualisme et de souveraineté du peuple et de l'homme, il faut qu'ils acceptent ou qu'ils subissent, pour parler leur langage, le gouvernement monarchique.

Le principe d'autorité monarchique est particulièrement nécessaire à ceux qui n'ont pas le principe catholique, à l'effet de les contraindre à obéir et à se soumettre, dans l'intérêt de l'ordre comme de tous, à César.

Partout où règne la loi de Dieu, pour tout homme qui la pratique bien et croit en Dieu, la loi de Dieu suffit, il est vrai.

Mais, pour quiconque ne pratique pas la loi de Dieu ou ne croit pas en Dieu, ou ne veut pas obéir à sa loi, il faut sur la terre une loi d'obéissance, ou qui le force à obéir ; un autre principe et une autre puissance qui l'y contraigne. C'est pour cela que Dieu a fait le glaive et qu'il l'a remis à César, comme c'est pour cela qu'il a proclamé le grand principe d'autorité : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

En résumé donc, cela nous conduit à dire et à reconnaître que le principe de l'individualisme tant invoqué pour faire des républiques, n'est supportable et ne peut être ou vivre que sous la monarchie.

C'est, d'un autre côté, que les républiques ne peuvent exister ou ne peuvent avoir vie que par le principe catholique.

D'où cette conséquence, à ce point de vue au moins :

Que le principe d'autorité catholique est le principe vrai des républiques ;

Que le principe de l'individualisme, invoqué par les républicains, ne peut être que dans les monarchies, c'est-à-dire, ne peut cesser d'être un principe désorganisateur pour les sociétés qu'à l'abri du principe monarchique, ou, en d'autres termes, que dans les gouvernements monarchiques, et dominés par le principe d'autorité monarchique, qui proclame et reconnaît comme souverain, César.

Ce qui indique et démontre une fois de plus encore, — car tout se tient dans ce monde, — la vérité de ce grand principe divin comme de ce grand symbole, — Dieu et César.

Ces deux grandes figures qui dominent le monde ;

Ces deux grands principes également nécessaires pour le gouverner ;

Ces deux grandes personnifications humaines de Dieu, qui tiennent également leur autorité directement

de Dieu et sont directement de Dieu et par Dieu.

L'Eglise, le Pape, donnés au monde comme le grand symbole de miséricorde, d'enseignement et de salut, pour diriger les hommes et conduire les âmes au ciel.

César, le roi, -- l'obéissance, le glaive, donnés aux hommes pour faire respecter l'ordre ici-bas, — comme les droits des autres hommes,—à ceux d'entre eux que n'animeraient pas l'esprit de Dieu ou qui ne reconnaîtraient pas l'Eglise, sa loi, — qui est celle de Dieu, — ou ne voudraient pas s'y soumettre, la pratiquer et lui obéir.

Nouvelle et grande preuve que tout ce qu'a enseigné Dieu, comme tout ce qu'il a fait, est parfait.

XII

DES PRINCIPES DES NOVATEURS

DESTRUCTION DES ROYAUTÉS.—RÉALISATION DE L'INDIVIDUALISME GOUVERNEMENTAL. — CHAOS.

Je ne sais si on a songé au résultat nécessaire auquel doivent conduire les sociétés humaines les principes des novateurs si hautement invoqués au temps actuel, et si on a bien compris quelle serait leur conséquence naturelle, je puis même dire, pour être entièrement vrai, leur conséquence forcée.

Un grand écrivain, penseur profond, a dit, il y a bientôt un demi-siècle : « Les rois s'en vont. »

Ce langage alors parut aussi hardi que téméraire, il n'y avait cependant à cette époque qu'un gouverne-

ment parlementaire en France : Châteaubriand avait-il donc entrevu dès lors les choses actuelles, ou, n'était-ce que son sentiment monarchique alarmé par les clameurs des tribuns, les souvenirs de notre première révolution, les conséquences logiques des principes de 89, ou d'individualisme, —que je ne confonds pas, comme on l'a vu, avec les cahiers des états, —principes aussi hautement exaltés par les hommes d'opposition de la restauration, qu'invoqués par eux comme une grande conquête de la civilisation ? Je l'ignore.

Mais, ce que je sais bien c'est que ce qu'il a annoncé sera bientôt une vérité consommée si les principes des novateurs continuent à recevoir leur application et si vraiment ce qui se passe en Italie n'est pas seulement, quant aux principes invoqués ailleurs, une courte comédie jouée pour l'actualité, afin d'arriver à satisfaire des intérêts révolutionnaires ou piémontais.

Qu'est-ce en effet que ce droit des peuples de chasser leurs souverains et d'en acclamer d'autres selon leur volonté, disons mieux, selon le droit de la souveraineté du peuple que l'on proclame et que l'on reconnaît ?

Qu'est-ce que ce droit d'une nation, ou d'une partie d'une nation de se donner, selon la volonté du peuple, — même de la volonté du peuple parfois plus ou moins vraie ou plus ou moins fausse—ou, en vertu du droit de la souveraineté du peuple, — soit à un autre

roi, soit à un autre peuple — au moyen du vote universel ou de toute autre manière ?

N'est-ce pas là un droit tout républicain au premier chef ?

N'est-ce pas là aussi le principe le plus dissolvant de tous les principes de désorganisation sociale ? le chaos mis en pratique ?

En vertu de ce droit de souveraineté du peuple ainsi exercé, un peuple, une portion de peuple — et en logicien conséquent l'auteur de la brochure *l'Eglise et les nationalités*, reconnaît ce droit à la plus petite portion d'une nation ou d'un peuple, — en vertu de ce droit, dis-je, un peuple ne peut-il pas tout aussi bien se déclarer en république que se donner à un monarque étranger ?

N'est-ce pas là son droit? son droit en ces choses comme en lui-même.

Une fois ce droit de souveraineté du peuple proclamé et admis, son droit n'est-il pas entier, complet, sans restriction ?

Je dis plus : la mise en pratique de la souveraineté de l'homme, — la souveraineté du peuple, — n'est-ce pas le principe républicain ? N'est-ce pas celui invoqué de nos jours, comme d'ordinaire, pour acclamer et constituer la république ?

Que cette souveraineté du peuple s'exerce par le vote universel, ou autrement, n'est-ce pas toujours le

même droit mis en pratique? le même droit consacré, reconnu et accepté comme un principe?

Or, cela fait, soit que les nationalités, les peuples, ou les hommes, en usent pour élever des rois qu'ils peuvent changer selon leur volonté,—car ce droit une fois admis est imprescriptible comme inamissible. — Un tel principe est ou n'est pas, mais une chose de cette nature une fois admise ne peut pas être pour un temps et ne pas être pour un autre, — ne peut pas appartenir à une génération d'hommes et ne pas appartenir à une autre. — Elle le peut d'autant moins, surtout, que c'est une chose inhérente à l'homme même et à raison même de sa qualité d'homme; — de telles choses ne s'aliènent jamais, elles appartiennent au fils et au petit-fils, comme au père et au grand-père, car l'individualité humaine est partout et toujours la même; un homme humainement, comme vis-à-vis de Dieu, est aussi grand, aussi responsable de ses actes, aussi capable et aussi libre d'agir, d'user du libre arbitre que Dieu lui a donné, qu'un autre homme! Cela est depuis le commencement du monde, cela sera jusqu'à la consommation des siècles, quoi que fassent ou puissent faire et dire les hommes, lorsque leur intérêt est satisfait. — La souveraineté du peuple est ou n'est pas, je le répète... libre à vous de la nier ou de l'admettre; — mais si vous l'admettez, il est de sa nature même de subsister toujours et de

dominer tout, comme plusieurs de nos constitutions depuis 89 l'ont consacré...

Or, comme je l'ai dit, soit qu'ils en usent pour se choisir un roi ;

Soit qu'ils en usent pour se donner à un autre peuple, ou à un autre roi !

Soit qu'ils en usent pour se constituer en république aristocratique, démocratique ou sociale, c'est toujours là la mise en pratique de la souveraineté du peuple, du droit républicain, comme c'est la négation la plus absolue de tout autre principe d'autorité que celle de l'homme ou du peuple, c'est-à-dire de tout ce qui a fait jusqu'à ce jour le droit du monarque, comme du seul principe par lequel ce droit est et peut être.

Avec la souveraineté du peuple, en effet, que devient le principe d'autorité des rois, — de César, — que deviennent les royautés ? — Que deviennent les nationalités elles-mêmes ?

Que deviennent-elles, si, pour les sauvegarder, la force n'est pas employée? Et c'est une bien petite chose que la force vis-à-vis de la volonté de tous...—C'est bien peu de chose que la force d'un roi, électif surtout, sans le principe d'autorité qui vient de Dieu; — le droit divin des rois, — d'un roi électif resté isolé avec quelques soldats, ou quelque seïdes, vis-à-vis de la volonté

d'un peuple qui se lève contre lui comme un seul homme... nous l'avons vu déjà (1).

Nous le verrions bien plus souvent encore avec les principes de société des novateurs.

Lorsque l'autorité n'est plus que la force, que la raison n'est plus que la force, que la morale n'est plus que la force, les noms augustes de pouvoir et de devoir, de justice, de bonne foi, de probité, d'honnêteté publique n'ont plus de sens, toutes les vertus périssent faute de raison d'existence; — le Bas Empire est là pour nous servir tout à la fois d'avis et d'enseignement; — il en serait ainsi, parce que la force n'est pas le droit et ne le fonde jamais. « Un intérêt invincible, » — dit M. Guizot, ministre du gouvernement fondé en 1830 par les soulèvements populaires et par la souveraineté du peuple, et tombé en 1848 par la souveraineté du peuple mise en pratique par d'autres soulèvements populaires, — « avertit les gouverne-

(1) On nous dira peut-être qu'il en est et qu'il en a été de même des rois que j'appelle rois légitimes ou de droit divin. — Oui, sans doute, en fait. Mais pourquoi? C'est que le peuple a méconnu alors tout à la fois ses devoirs, le caractère royal, la loi de Dieu, — c'est qu'il a traité les rois légitimes comme des rois faits par lui, — des rois par la souveraineté du peuple...

C'est qu'il a renié le catholicisme ou s'est soustrait à sa loi... Resté catholique et soumis, il ne l'aurait pas fait... Enfin c'est malheureusement qu'il n'est que trop vrai que les hommes parfois courent aux abîmes et violent la loi de Dieu...

» ments que la force ne fonde pas le droit, et que s'ils » n'avaient pour régner que la force, le droit ne pour- » rait jamais en sortir... La force n'est pas le fonde- » ment de la légitimité politique, elle repose sur une » tout autre base. — Que font, en effet, tous les » systèmes par ce désaveu formel de la force ? Ils » proclament eux-mêmes qu'il y a une autre légiti- » mité, vrai fondement de toutes les autres, la légiti- » mité de la raison, du droit (1)...

Si le principe de la souveraineté du peuple recevait une application continue pour faire et défaire les rois, ou pour changer, modifier ou détruire les nationalités, dans quelques années, dans quelques semaines, dans quelques jours, toutes les royautés, comme tou-

(1) Il fallait ajouter encore un mot, M. Guizot, pour rendre votre phrase comme votre démonstration complètes, — du droit qui vient de Dieu, — le droit, la légitimité, qui ont leur principe en Dieu, — Dieu par lequel seul ils sont le droit et la légitimité...... mais vous auriez proclamé là le droit divin du droit, le droit divin de la légitimité, le droit divin des rois, auquel vous conduisait comme conséquence forcée et vraie votre raisonnement, et, pour être logique, cela vous eût conduit à reconnaître la divinité et l'infaillibilité de l'Eglise... C'était impossible sans nier hautement votre croyance religieuse, — le protestantisme, — vos doctrines politiques, — la nécessité, — dogmes aussi faux l'un que l'autre; car, c'est là, sachez-le bien encore, *l'individualisme*, l'application et la mise en pratique de l'*individualisme* — que vous avez cependant si éloquemment et si logiquement flétri, — l'individualisme, que vous avez signalé à tous avec raison comme le principe le plus dissolvant, la désorganisation, la barbarie.

Pensez bien à ces choses et décidez ce que vous devez faire et dire, *fiat lux !...*

tes les monarchies de la terre auraient disparu pour faire place à des républiques.

Quelques années, quelques semaines, quelques jours encore, les républiques comme les nationalités, plus ou moins grandes ou plus ou moins petites, créées par la souveraineté du peuple que je viens de dire et dont l'individualisme est le principe, n'auraient-elles pas disparu elles-mêmes pour faire place à des groupes d'hommes, à des familles, à des individualités ; car, quand on est sur la pente du principe, on va jusqu'au fond... Que serait-ce alors de l'humanité ?

Voilà cependant où conduit la négation du principe d'autorité proclamé et reconnu par Dieu même en la personne de César, — le droit méconnu, — c'est-à-dire les grands principes professés et appliqués de tous les temps, et qui, depuis le commencement du monde, je puis dire, ont constitué les sociétés et servi à gouverner les hommes, remplacés par la souveraineté du peuple, — par l'individualisme.

L'individualisme, principe de ruine pour toutes les sociétés, nous le répétons, — sociétés modernes comme sociétés anciennes ; — si vous en doutiez, écoutez encore M. Guizot lui-même, tout protestant qu'il est, parlant des effets de l'individualisme pour les sociétés humaines et constatant par des faits mêmes son résultat. — « J'ai fait remarquer, dit-il, dans la dernière » séance, que nous devions aux Germains le sentiment

» magique de la liberté individuelle, *de l'individualité* » *humaine*. Or, dans un état d'extrême grossièreté et » d'ignorance, ce sentiment même c'est l'égoïsme dans » toute sa brutalité, dans toute son insociabilité. Du » v^e au VIIIe siècle, il en était à ce point parmi les Ger» mains, ils ne s'inquiétaient que de leur propre in» térêt, de leur propre volonté; comment se seraient» ils accommodés à un état un peu social? On essayait » de les y *faire entrer*, ils l'*essayaient* eux-mêmes, ils » en *sortaient aussitôt* par un acte *d'imprévoyance*, » par *un éclat de passion*, par un *défaut d'intelligence*. » On voit à chaque instant la société tenter de se for» mer; à chaque instant on la voit rompue par le fait » de l'homme, par l'absence des conditions morales » dont elle a besoin pour subsister. *Telles étaient*, » *messieurs*, *les deux causes déterminantes de l'état* » *de barbarie* (1). »

Voilà pour la barbarie.

Il avait dit : « Partout où l'individualité domine » presque absolument, où l'homme ne considère que » lui même, où ses idées ne s'étendent pas au delà » de lui-même, où il n'obéit qu'à sa propre passion, » la société, — j'entends une société peu étendue et » permanente, — est impossible. »

Que serait-ce donc, à plus forte raison, pour une grande société?

(1) Guizot. *Civilisation de l'Europe*.

Voilà pour l'impossible !

Il en serait de même de l'homme au point de vue spirituel, qui n'aurait plus de religion, d'église, de Dieu.

M. Guizot reconnaît encore lui-même que le lien religieux peut seul maintenir les sociétés, aussi n'y a-t-il pas d'exemple dans l'antiquité, de sociétés sans religion ou culte de Dieu. Les Juifs reconnaissaient Dieu, le Dieu du catholicisme; — les païens, Jupiter; — l'Inde, Brahma; — la Chine, Visnou; etc., etc. Toutes les législations anciennes inscrivaient dans leurs lois, le respect et le culte de la divinité.

Il existe une loi supérieure et d'une autorité éternelle qu'il faut observer; il y a des dieux auxquels l'Etat doit un culte public, (*leges Atticæ.*)

Il est une loi antérieure et divine, une loi principe, la loi des lois.

« C'est, dit M. Guizot, en raison des idées, des sen-» timents, des dispositions morales et intellectuelles » de l'homme, que le monde se règle et marche; c'est » de l'état *intérieur* de l'homme que dépend l'état pos-» sible de la société. Il est clair que si les hommes n'ont » pas des idées qui *s'étendent au delà de leur propre* » *existence,* si leur horizon intellectuel se borne à eux-» mêmes, s'ils sont livrés au vent de leurs passions et » de leur volonté, *il n'y a pas entre eux de société* » *possible.* »

Cicéron et Platon s'exprimaient encore bien plus nettement : « Il sera toujours, disait Platon, aussi im-
» possible de constituer un Etat, sans qu'une religion
» publique lui serve de base, que de bâtir une ville
» dans les airs (1). »

« Des sophistes, s'écriait Cicéron, ont nié et peut-
» être nient encore que Dieu se mêle en rien du gou-
» vernement des choses humaines. Si leurs systèmes
» sont vrais, où est la sainteté, où est la religion?... En
» refusant à Dieu le culte qui lui est dû, on détruit la
» probité et la justice, la plus admirable des vertus, on
» rend impossible toute société parmi les hommes (2). »

Enfin Bossuet, parlant tout à la fois de la nécessité de la religion et de l'impuissance de la force dit encore : « Si la religion cesse d'être la loi des sociétés, tout
» repose alors sur une liberté farouche et sauvage, où
» chacun peut tout prétendre et en même temps tout
» contester, où la raison ne peut rien, parce que cha-
» cun appelle raison la passion qui le transporte ; où
» le droit même de la nature demeure sans force puis-
» que la raison n'en a point ; où, par conséquent il
» n'y a ni propriété, ni domaine, ni bien, ni repos
» assuré, ni, à dire vrai, aucun droit si ce n'est celui
» du plus fort, encore ne sait-on jamais qui c'est,

(1) Platon. *Ap.*, page 1125.
(2) Cic. *De lege*, art. IV.

» puisque chacun, tour à tour, peut le devenir selon » que les passions feront conjurer ensemble plus ou » moins de gens (1). » — Avis aux forts qui ne connaissent de droit que la force !

Puis, continue Mgr Fayet (2), mort évêque d'Orléans, mon regrettable et aussi savant que spirituel collègue de la Constituante, — qui sut si bien un jour renvoyer l'impartial, le courageux, l'imperturbable en ses convictions politiques, le grand, l'immortel président Dupin, de Philippe ivre à Philippe à jeun, M. Dupin, ce galantuomo, qui dans la question actuelle du Pape et de l'Italie vient de donner un si fier exemple de catholicisme, d'indépendance et de dévouement tout filial pour l'Eglise, à tous ces misérables sycophantes de tous les pays qui ont toujours une courbette en réserve pour les forts, un sarcasme pour les faibles, des habilités spécieuses à mettre avec leur honte au service des vainqueurs et des lâchetés toutes prêtes pour conquérir les honneurs ou les conserver, — Mgr Fayet, à qui j'emprunte ce passage : « Tel est pourtant le terme fatal où vont aboutir les législations » purement humaines qui placent toute souveraineté religieuse et morale dans l'homme ou dans le peuple. » C'est un problème encore indécis, de savoir combien

(1) Bossuet, V. *Avertissement aux protestants.*
(2) *Instruction pastorale sur l'état de l'Eglise*, 1847.

» de temps une société peut subsister dans cet état; » mais il y a un ordre général dans le monde contre » lequel rien ne prévaut, c'est que les êtres qui violent » les lois essentielles de leur nature, ne vivent pas » longtemps... Il faut se hâter de rentrer dans les » éternels principes de l'ordre pour peu qu'on ait » eu le malheur d'en sortir. » ..... « Qui le croirait? » tout un siècle a vécu sur cette erreur capitale, que » la souveraineté du peuple était un dogme bien ancien » dans le monde et que les plus grandes républiques » de l'antiquité l'avaient donné pour fondement à leur » état social. Le contraire est la vérité. Il n'y a pas » un seul peuple, sous quelque forme de gouverne- » ment qu'il ait existé, qui en ait fait la base de sa » législation; et, aujourd'hui même, à l'exception de » ce peuple *naissant*, de qui nos pères l'ont emprunté, » ce dogme athée n'est légalement professé par aucune » nation. »

L'humanité sans religion, *sans principe d'autorité*, sans rois et sans Dieu, où en serait le monde?

Les sociétés sans principe d'autorité spirituelle;

Les sociétés sans principe d'autorité temporelle;

L'homme avec ses passions, sa démoralisation, sa perversité, quel chaos!

Est-il possible d'y penser sans sentir un frisson horrible et sans trembler pour soi comme pour l'humanité tout entière, — surtout lorsqu'on se rappelle cette

triste maxime d'un philosophe du dernier siècle, — J.-J. Rousseau : « *Jamais peuple n'a reculé devant » une corruption plus profonde.* »

Oh! ce serait bien le cas de s'écrier avec l'évangéliste saint Jean : Malheur, malheur à ceux qui vivront dans ce temps-là!

Malheur, malheur, si Dieu n'y met un terme; malheur, malheur pour l'homme et pour les sociétés d'hommes actuelles, si Dieu dans sa miséricorde ne les prend en pitié et ne les éclaire!.....

Choisissez maintenant vous tous, rois, peuples et hommes.

Acceptez la loi de Dieu, le principe d'autorité qu'elle reconnaît et proclame, ou proclamez et appliquez le principe nouveau de souveraineté du peuple ou de l'homme..... écoutez, ou faites taire vos plus mauvaises passions..... vous en êtes maîtres..... il en est temps encore...

Mais, si vous ne craignez pas Dieu, si vous ne l'aimez pas; si vous ne le connaissez pas, ou ne voulez pas reconnaître sa loi;... si vous n'êtes effrayés ni par les flots prêts à se soulever, les tempêtes prêtes à surgir; car, j'entends déjà les craquements de la terre et le bruit des marteaux qui forgent des armes de mort; je vois les éclairs produits par le salpêtre qu'on essaye; je vois les nations au nom des intérêts purement terrestres; la catholicité entière au nom des in-

térêts de l'Eglise, qui se lèvent, car c'est là aussi pour les catholiques la nationalité ; nationalité bien plus grande et bien plus forte que les autres nationalités de la terre, car c'est la foi et l'amour de Dieu qui la font... Nationalité que personne n'osera méconnaître sans doute, car tous les catholiques du monde sont fils de l'Eglise... de l'Eglise militante sur la terre, comme ils doivent l'être un jour de l'Eglise triomphante au ciel... et, *mourir pour la patrie, c'est la plus belle des morts!*

Bien des cœurs et des hommes ont répété ces paroles avec enthousiasme comme le refrain de leurs chants et de leurs sympathies pour la république révolutionnaire, comment les catholiques, dans un pieux enthousiasme et comme fils et soldats de l'Eglise, n'entonneraient-ils pas aussi ce chant, comme un patriotique cantique, par amour pour la patrie ; cette nationalité terrestre que Dieu leur a donnée pour les conduire à la patrie céleste ; ou comme un hymne de gloire qui, commencé sur la terre avec les hommes, doit finir dans le ciel avec les anges ?

Si rien de tout cela ne vous arrête, vous tous à qui je m'adresse, écoutez, écoutez au moins vos intérêts les plus chers qui vous disent de respecter le droit partout, si vous voulez qu'on respecte le vôtre ; surtout de respecter le droit des faibles, si vous ne voulez pas vous-mêmes être victimes des puissants et des forts, ou

bien plus encore des fourbes, des perturbateurs et des démagogues..... Royautés, républiques, nations ou hommes..... l'injustice et la tyrannie existent partout où n'est pas la loi de Dieu.

Quant à moi, pour achever ma tâche, il ne me reste plus qu'à me prosterner et à crier à Dieu qui peut tout, de toute la puissance de ma voix et de ma prière : O Dieu bon et miséricordieux, sauvez la France, sauvez le monde de la crise sociale qui les menace, c'est la crise la plus terrible qu'il y ait eu jamais peut-être; pitié, pitié pour l'homme, écoutez nos prières; ne lui demandez pas encore du sang... ne permettez pas que le sang humain soit versé de nouveau par torrents... surtout si ce n'est pas un arrêt terrible de votre colère... Révoquez-le même, cet arrêt, s'il existe... pitié, pitié encore... miséricorde... pardonnez aux hommes et sauvez-les...

SOLUTION.

Le respect du droit par tous et pour tous.

Les princes dépossédés rétablis sur leurs trônes.

Le Pape maintenu dans l'intégralité des Etats de l'Eglise.

Les traités faits respectés et mis à exécution.

La proclamation et la mise en pratique par les peuples et par les rois de ce grand principe divin d'autorité : « Rendez à César ce qui est à César,— à Dieu ce qui est à Dieu. » — A chacun ce qui est à chacun.

Les progrès vrais de la civilisation maintenus, encouragés et portés jusqu'aux dernières limites que peut atteindre l'humanité.

La paix au monde.

FIN.

NOTE A.

LA FRANCE AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION DE 89.

Au XVIIIe siècle l'administration publique était déjà très-centralisée, très-puissante, prodigieusement active...

J'ai passé un temps fort long à étudier, dit M. de Tocqueville, ce qui nous reste d'elle... J'ai achevé ainsi d'acquérir sur l'ancienne société beaucoup de notions que les contemporains ne possédaient pas, car j'avais sous les yeux ce qui n'a jamais été livré à leurs regards... Chaque homme y parlait librement sa langue et y laissait pénétrer ses plus intimes pensées...

. . . .

Voici ce qu'a vu cet éminent écrivain... voici ce qui était alors.

. . . .

Quand la Révolution a éclaté, le paysan n'avait pas seulement cessé d'être serf, il allait, venait, achetait, vendait, traitait, travaillait à sa guise... bien plus, il était devenu *propriétaire foncier*... On a cru longtemps que la division de la propriété foncière datait de la Révolution et n'avait été produite que par elle, le contraire est prouvé par toute sorte de témoignages... Vingt ans au moins avant cette Révolution, on rencontre des Sociétés d'agriculture qui déplorent déjà que le sol se morcelle outre mesure.

« La division des héritages, dit Turgot, vers le même temps, est

» telle que celui qui suffisait pour une seule famille, se partage
» entre cinq ou six enfants. Ces enfants et leurs familles ne peuvent
» plus dés lors subsister uniquement de la terre... »

Neker disait quelques années plus tard, qu'il y avait en France une immense quantité de petites propriétés rurales.

Je lis dans un rapport secret, fait par un intendant peu d'années avant la Révolution — « Les successions se subdivisent d'une manière égale et inquiétante, et, chacun voulant avoir de tout et partout, les pièces de terre se trouvent divisées à l'infini et se subdivisent sans cesse. » Ne croirait-on pas que ceci est écrit de nos jours?...

J'ai pris des peines infinies pour reconstruire en quelque sorte le cadastre de l'ancien régime, et j'y suis quelquefois parvenu... Par là, j'ai vu « que le nombre des propriétaires fonciers s'élevait à la moitié, souvent aux deux tiers, du nombre actuel; ce qui paraîtra bien remarquable si l'on pense que la population totale de la France, s'est accrue de plus d'un quart depuis ce temps. »

Déjà, comme de nos jours, l'amour du paysan pour la propriété foncière est extrême et toutes les passions qui naissent chez lui de la possession du sol sont allumées. « Les terres se vendent toujours au-delà de leur valeur, dit un excellent observateur contemporain, ce qui tient à la passion qu'ont tous les habitants pour devenir propriétaires. Toutes les épargnes des basses classes, qui ailleurs sont placées sur des particuliers, et dans les fonds publics, sont destinées en France à l'achat de terres... »

Parmi toutes les choses nouvelles qu'Arthur Young aperçoit chez nous, quand il nous visite pour la première fois, il n'y en a aucune qui le frappe davantage que la grande division du sol parmi les paysans, *il affirme que la moitié du sol en France leur appartient en propre*. « Je n'avais nulle idée, dit-il souvent, d'un pareil état de choses, » et, en effet, un pareil état de choses ne se trouvait alors nulle part qu'en France, ou dans son voisinage le plus proche.

Voilà pour les paysans, et la division de la propriété... Continuons.

L'effet de la Révolution, n'a pas été de diviser le sol, mais de le libérer pour un moment de ses charges (charges qui presque toujours avaient été le prix de son acquisition), et dont le résultat avait été de soustraire en France, plus que nulle part ailleurs en Europe, ces mêmes paysans au gouvernement de leurs seigneurs.

« Au XVIII[e] siècle toutes les affaires de la paroisse étaient conduites par un certain nombre de fonctionnaires, qui n'étaient plus

les agents de la seigneurie et que le seigneur ne choisissait plus, les uns étaient nommés par l'intendant de la province, les autres élus par les paysans eux-mêmes. » C'était à ces autorités à répartir l'impôt, à réparer l'église, à bâtir les écoles, à rassembler et à présider l'assemblée de la paroisse. Elles veillaient sur le bien communal et en réglaient l'usage, intentaient et soutenaient au nom de la communauté les procès.

Tous les fonctionnaires de la paroisse étaient sous le contrôle du pouvoir central. (Nous allons en parler plus loin.) Bien plus, on ne voit plus le seigneur agir comme le représentant du roi dans la paroisse, comme l'intermédiaire entre celui-ci et les habitants... Ce n'est plus lui qui est chargé d'appliquer les lois générales de l'Etat, d'y assembler les milices, d'y lever les taxes, d'y publier les mandements du prince, d'en distribuer les secours, tous ces devoirs et tous ces droits appartiennent à d'autres — LE SEIGNEUR n'est plus en réalité qu'un PREMIER HABITANT, comme les intendants qui seuls alors administrent pour le roi, ont soin de le dire dans leurs lettres à leurs subdélégués.

Si vous sortez de la paroisse et que vous considériez l'élection vous reverrez le même spectacle; nulle part les nobles n'administrent ensemble, non plus qu'individuellement, cela était particulier à la France...

Partout ailleurs, le trait caractéristique de la vieille société féodale s'était conservé:—l'Angleterre était administrée aussi bien que gouvernée par les principaux propriétaires du sol — dans la portion de l'Allemagne, comme la Prusse et l'Autriche, où les princes étaient le mieux parvenus à se soustraire à la tutelle des nobles dans les affaires générales de l'Etat, ils leur avaient en grande partie conservé l'administration des campagnes, et, s'ils étaient allés dans certains endroits jusqu'à contester le seigneur, nulle part ils n'avaient pris sa place,— ce n'est qu'en France que cela avait eu lieu et existait.

Les nobles français ne touchaient plus depuis longtemps à l'administration publique que par un seul point, la justice; encore pour quelques règlements de police et quelques petites affaires dans les campagnes; la justice proprement dite était rendue partout en France, par les grands corps et par les juridictions royales instituées par le roi et dont les membres étaient nommés par lui.

En général tous les droits particuliers de la noblesse, et en tout et toujours la partie politique, avaient disparu, il n'en restait plus que, parfois, la partie honorifique ou pécuniaire.

« Il est malaisé aujourd'hui de dire en quoi ces droits consistaient

encore en 1789...Car, parmi eux plusieurs avaient déjà disparu ou s'étaient transformés, dit M. de Tocqueville...

» Les traces de la corvée seigneuriale se trouvaient presque partout à demi-effacées .. La plupart des droits de péages sur les chemins sont modérés ou détruits... »

Le plus important de ceux conservés, c'est celui des *lods et vente*, c'est un impôt qu'on payait au seigneur, toutes les fois qu'on vendait ou qu'on achetait des terres dans la limite de sa seigneurie.

Comme conséquence, ou motif de ces droits, le seigneur était tenu à diverses obligations, entre autres à l'entretien des chemins vicinaux, etc., etc.

Aujourd'hui c'est l'Etat qui perçoit ces droits.

Aujourd'hui ce sont les communes qui sont chargées de l'entretien des chemins vicinaux : — le paiement des centimes additionnels que chacun paie en sus de l'impôt, nous l'a appris à tous... Si le percepteur est changé, la bourse n'en est pas plus pleine...

« Toutes ces choses, qu'on appelait *la servitude de la terre*, existaient en 1789 chez les autres peuples, particulièrement chez les Anglais; plusieurs s'y voient encore aujourd'hui mêm. Cela n'empêche pas dit encore M. de Tocqueville, l'agriculture anglaise d'être la plus perfectionnée et la plus riche du monde, et le peuple anglais s'aperçoit à peine de leur existence.

» Pourquoi donc les mêmes droits féodaux ont-ils excité dans le cœur du peuple, en France, une haine si forte qu'elle survit à son objet même et semble ainsi inextinguible? La cause de ce phénomène est d'une part, que le paysan français était devenu propriétaire foncier et, de l'autre, qu'il avait entièrement échappé au gouvernement de son seigneur...

» Si le paysan français avait encore été administré par son seigneur, les droits féodaux lui eussent paru bien moins insupportables, parce qu'il n'y aurait vu qu'une conséquence nouvelle de la constitution du pays...

» Quand la noblesse possède non-seulement les priviléges mais les pouvoirs, quand elle gouverne et administre, ses droits particuliers peuvent être tout à la fois plus grands et moins aperçus... Dans les temps féodaux on considérait la noblesse à peu près du même œil qu'on considère aujourd'hui le gouvernement; on supportait les charges qu'elle imposait en vue des garanties qu'elle donnait... Les nobles avaient des priviléges gênants, ils possédaient des droits onéreux, mais ils assuraient l'ordre public, distribuaient la justice, faisaient exécuter la loi, venaient au secours des faibles, menaient les

affaires communes. A mesure que la noblesse cesse de faire ces choses, le poids de ses priviléges paraît plus pesant et leur existence même finit par ne plus se comprendre. »

Aussi quand on en arrive là, il n'y a plus de priviléges et il n'y en doit plus avoir, ils n'ont plus de raison d'être...

Disons enfin que *la centralisation administrative* est une imitation de l'ancien régime, qui la possédait et non l'œuvre de la Révolution et de l'Empire comme on le dit. C'est l'objet de tout un chapitre de M. de Tocqueville.

« J'ai entendu jadis un orateur, dit-il, dans les temps où nous avions des assemblées politiques en France, qui disait en parlant de la centralisation administrative : — « Cette belle conquête de la Révolution, que l'Europe nous envie. » Je veux bien que la centralisation soit une belle conquête, je consens à ce que l'Europe nous l'envie, mais je soutiens que ce n'est pas une conquête de la Révolution. C'est, au contraire, un produit de l'ancien régime, et, j'ajouterai, la seule portion de la constitution politique de l'ancien régime qui ait survécu à la Révolution, parce que c'était la seule qui put s'accommoder de l'état social nouveau que la Révolution a créé. Le lecteur qui aura la patience de lire attentivement le présent chapitre trouvera peut-être que j'ai surabondamment prouvé ma thèse.

» Quand je jette un premier coup d'œil sur l'administration du royaume, tout y paraît d'abord divers de règle et d'autorité, enchevêtrement de pouvoir.

» La France est couverte de corps administratifs ou de fonctionnaires isolés qui ne dépendent pas les uns des autres..... Des cours de justice prennent part indirectement à la puissance législative..... Les villes ont des constitutions très-diverses, leurs magistrats portent des noms différents, ou puisent leur pouvoir à différentes sources... Quelques-uns sont nommés par le roi... Quelques autres par le prince apanagiste, il y en a qui sont élus par leurs concitoyens, d'autres qui ont acheté le droit de gouverner ceux-ci à perpétuité.....

» Ce sont là des débris de l'ancien pouvoir, mais.....

» Au centre du royaume, et près du trône, s'est peu à peu formé un corps administratif, d'une puissance singulière et dans le sein duquel tous les pouvoirs se réunissent d'une façon nouvelle : *Le conseil du roi.*

» Son origine *est antique,* mais la plupart *de ses fonctions sont récentes* : il est tout à la fois cour suprême de justice ; — tribunal supérieur administratif ; — c'est de lui que ressortent en dernier res-

sort toutes les juridictions spéciales; — conseil de gouvernement; — puissance législative; — il discute et propose la plupart des lois, fixe et répartit l'impôt; — conseil supérieur d'administration; — c'est lui qui établit les règles générales qui doivent diriger les agents du gouvernement; — il dirige les affaires importantes; — surveille les agents secondaires : *tout finit par aboutir à lui et de lui part le mouvement qui se communique à tout*..... Cependant c'est le roi qui seul décide.

» Ce conseil n'est pas composé de grands seigneurs mais de personnages de médiocre ou basse naissance, d'anciens intendants et d'autres gens consommés dans la pratique des affaires, tous révocables.....

» De même que toute l'administration du pays est dirigée par un corps unique, presque tout le maniement des affaires intérieures est confié aux soins d'un seul agent, *le contrôleur général*..... Il a attiré à lui tout.....

» Le train ordinaire des affaires est mené par lui. On le voit agir successivement comme ministre des finances, ministre de l'intérieur, ministre des travaux publics, ministre du commerce.

» De même que l'administration centrale n'a, à vrai dire, qu'un seul agent à Paris, elle n'a qu'un seul agent en chaque province.

» *L'intendant* — c'est le nom par lequel on le désigne — possède toute la réalité du gouvernement.

» Les grands seigneurs qui portent le nom *de gouverneurs de provinces*, ont encore des honneurs, mais ils n'ont plus aucun pouvoir.

» L'intendant est un homme de naissance commune, nommé par le roi, choisi par le gouvernement parmi les membres inférieurs du conseil d'Etat, toujours révocable... Dans ses mains sont accumulés presque tous les pouvoirs que le conseil lui-même possède... Il les exerce tous en premier ressort.

» *L'intendant* correspond avec tous les ministres, il est l'agent unique dans la province, de toutes les autorités du gouvernement ;

» Au-dessous de lui, et nommé par lui, est placé dans chaque canton un fonctionnaire révocable à volonté, *le subdélégué*. »

N'est-ce pas là nos préfets et nos sous-préfets, avec quelques différences de pouvoir!....

« Dans la société les nobles avaient sur eux l'avantage du rang, de la richesse et de la considération qui s'attache toujours aux choses anciennes. Dans le gouvernement la noblesse entourait le prince et formait sa cour; elle commandait les flottes, dirigeait les armées..... Les intendants gouvernaient la France...... »

» Les positions les plus lucratives, comme celles les plus élevées de la magistrature et de l'administration des villes et autres étaient aussi occupées par la bourgeoisie.

» Les fermiers généraux étaient des bourgeois.

» Les subdélégués comme les intendants étaient des bourgeois ou des anoblis de récente date. Les échevins, les maires étaient des bourgeois dont quelques-uns étaient anoblis par leurs charges mêmes.

Les élections, les traités, les gabelles, les présidiaux, les ponts et chaussées, — administration qui n'a pas même changé de nom, etc., etc. — étaient composés de bourgeois.

Les parlements eux-mêmes, comme toutes les grandes juridictions, étaient composés presque en entier de bourgeois, ou d'anoblis par leurs charges, sortis de la bourgeoisie.

En un mot, la bourgeoisie était partout; dans les villes, toutes les charges, toutes les places, le pouvoir, appartenaient aux bourgeois.

Les milices, les gardes du corps et les autres compagnies de la maison du roi, toute l'armée, en comptaient beaucoup... L'arme de l'artillerie et celle du génie semblaient en particulier leur être exclusivement réservées et y avaient pris des officiers des plus distingués.

Cette même bourgeoisie était aussi dispensée du paiement des tailles, des corvées, du logement des hommes de guerre et de presque tous les autres, impôts par des priviléges spéciaux ou les charges qu'elle occupait.

La facilité que la bourgeoisie avait d'obtenir l'anoblissement en se procurant quelque office, était même telle, que Burke, dans le portrait qu'il trace de notre ancienne constitution, considère que la France était arrivée par là au même résultat que l'Angleterre par son *aristocratie ouverte.*

En un mot, au moment de la Révolution, la France était le pays *où les hommes étaient devenus le plus semblables entre eux.*

M. de Tocqueville en fait l'objet d'un chapitre à part, et l'établit ainsi :

« J'ai dit, lit-on en ce chapitre, comment dans presque tout le royaume la vie particulière des provinces était depuis longtemps éteinte, cela avait beaucoup contribué à rendre tous les Français semblables entre eux... A mesure qu'on descend dans le cours du XVIIIe siècle, on voit s'accroître le nombre des édits, déclarations du roi, arrêts du Conseil, qui appliquent ces mêmes règles, de la même manière, dans toutes les parties du royaume.

» Non-seulement les provinces se ressemblent de plus en plus,

mais, dans chaque province, les hommes des différentes classes, du moins tous ceux qui sont placés en dehors du peuple, deviennent de plus en plus semblables.

» Depuis plusieurs siècles, les nobles français n'avaient cessé de s'appauvrir ; « malgré ses privilèges, la noblesse se ruine et s'anéantit tous les jours et le tiers-état s'empare des fortunes, » écrit tristement un gentilhomme en 1755. »

« Les roturiers seuls semblaient hériter de tout le bien que la noblesse perdait... Aucune loi cependant n'empêchait le bourgeois de se ruiner ni ne l'aidait à s'enrichir; il s'enrichissait néanmoins sans cesse; dans bien des cas il était devenu aussi riche et même plus riche que le gentilhomme. Bien plus, sa richesse était souvent de la même espèce; quoiqu'il vécût d'ordinaire à la ville, il était souvent propriétaire aux champs; quelquefois même il acquérait des seigneuries. »

—J'ai vu un aveu du xvııe siècle rendu par un de ces propriétaires au seigneur d'où relevait son fief, aveu dans lequel, bien que celui qui le rendait fût qualifié *bourgeois* d'une petite ville, il était dit qu'il avait droit de *haute, basse* et *moyenne justice et de l'exercer par ses baillis et sénéchaux.....* J'ai vu un autre aveu, où dans l'indication des droits qu'avait le rendant, on lisait : idem... un vassal... M. N... écuyer...

« L'éducation et la manière de vivre avaient déjà mis entre ces deux hommes mille autres ressemblances. Le bourgeois avait autant de lumières que le noble, et, ce qu'il faut bien remarquer, ses lumières avaient été puisées précisément au même foyer. Tous deux étaient éclairés par le même jour. Pour l'un comme pour l'autre, l'éducation avait également été théorique et littéraire. Paris, devenu de plus en plus le seul précepteur de la France, achevait de donner à tous les esprits une même forme et une allure commune... Tous les hommes placés au-dessus du peuple se ressemblaient, ils avaient les mêmes idées, les mêmes habitudes, les mêmes goûts, se livraient aux mêmes plaisirs, lisaient les mêmes livres, parlaient le même langage (1). »

(1) M. de Tocqueville dit encore : Burke remarque même que de son temps les substitutions étaient plus communes en France qu'en Angleterre. Le droit d'aînesse, les redevances foncières et perpétuelles et tout ce qu'on nommait *les droits utiles*, existaient pour les nobles : on les avait soustraits à l'obligation si onéreuse de faire la guerre à leurs dépens, et pourtant on leur avait conservé en l'augmentant beaucoup l'immunité d'impôts. Ils jouissaient en outre de plusieurs avantages pécuniaires que leurs pères n'avaient jamais

Voilà quels étaient la physionomie, l'état et la constitution de la France, lorsque Louis XVI monta sur le trône.

Mu par les plus nobles sentiments, par le désir peut-être trop vif, c'est le partage des nobles âmes, de donner une impulsion nouvelle à notre civilisation et d'agrandir les droits comme les libertés de tous, aussitôt son avénement au trône, partout en France il modifia en ce but nos institutions; — partout il s'efforça d'établir, pour satisfaire au sentiment général, qui croyait trouver là la garantie comme la réalisation du plus grand avenir social, — le gouvernement de tout et de tous par tous, ne réservant que les justes droits de la dignité royale.

Pour mieux satisfaire au désir de la France et obtenir d'une manière tout à la fois plus grande, plus vraie et plus sûre la réalisation de sa pensée comme celle de son œuvre, il rétablit aussi presque aussitôt nos anciennes institutions,—qui pendant tant de siècles avaient fait la gloire comme la grandeur de la France, — en convoquant les Etats généraux.

Tout le monde sait quelle en a été la suite et quelles en ont été les conséquences pour la France!

A qui la faute?...

Nous ne tirerons pas le voile, — ce serait tout à la fois trop pénible, trop triste et surtout trop lugubre...

Tout le monde le sait d'ailleurs...

Pour nous, en écrivant la page d'histoire que nous venons de rappeler nous n'avons eu qu'un but, c'est qu'enfin, les faux prétextes, les motifs erronés, comme les calomnies aient un terme et que tous sachent bien quelle était la situation vraie des choses et des hommes en 89.

La convocation des Etats généraux et le rétablissement de nos an-

ens; cependant ils s'appauvrissaient graduellement à mesure que *l'usage et l'esprit du gouvernement leur manquait* — comme si on n'avait le droit d'être grand et puissant dans l'Etat, qu'à la condition d'être grand et puissant soi-même, — leçon et avertissement aussi justes que vrais... C'est même à cet appauvrissement graduel, ajoute-t-il, qu'il faut attribuer la grande division de la propriété foncière que nous avons remarquée précédemment. Le gentilhomme qui avait abandonné les champs pour habiter la cour, forcé par les nécessités de sa position et le luxe qu'elle lui imposait à des dépenses d'autant plus grandes pour lui qu'il laissait le soin à d'autres de surveiller la culture de ses propriétés et de sa fortune — avait cédé morceau par morceau sa terre aux paysans, ne se réservant que les rentes seigneuriales, qui lui conservaient l'apparence plutôt que la réalité de son ancien état. »

ciennes institutions françaises a été une grande et noble chose, comme cela a été une grande et noble pensée de la part de Louis XVI.

La même pensée, le sentiment le plus paternel pour tous, le même amour des libertés vraies et de la dignité humaine, comme son dévouement à tout ce qui était grand et bien, et son désir sincère d'assurer notre civilisation, et même plus encore, de lui donner une nouvelle ère de vie et de grandeur, l'ont seuls aussi animé dans ce grand acte, comme dans toutes les réformes antérieures qu'il avait faites.

Son sentiment comme ses intentions étaient purs. Dieu l'en a récompensé par le martyre.—La France et le monde, dans la postérité, comme de nos jours, le glorifieront comme un grand et bon roi.

Si les résultats n'ont pas été ce qu'il devait espérer, cela a été l'œuvre de tout autre...

Nous dirons aussi en terminant, que loin que ce soit l'amoindrissement et le servage dans lequel on tenait la classe moyenne en France avant la Révolution, c'est bien plutôt, rappelant ce que nous venons de dire, parce que la bourgeoisie avait la même fortune et la même éducation que la noblesse, parce qu'elle partageait avec elle les avantages de notre civilisation, en un mot parce que *la France était le peuple où les hommes étaient le plus semblables entre eux*, et celui peut-être aussi où les jalousies étaient les plus vives, qu'on n'a, lors de l'ouverture des Etats généraux, pensé qu'à les satisfaire, et que c'était parce qu'on se sentait plus également fort qu'on a plus vite croisé l'épée, oubliant trop que c'était le cadavre de la France qui devait rester sur le champ de bataille...

Si on eût profité des institutions rendues par Louis XVI, nous serions aujourd'hui, sans avoir ensanglanté le monde, le plus grand peuple de la terre.

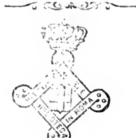


TABLE.

Pages.

INTRODUCTION. — Quelques mots sur l'état actuel des choses.... v

PREMIÈRE PARTIE.

Les Romagnes. — Leur séparation des États du Pape........... 1

I. — *M. le comte de Falloux.* — Du devoir dans les circonstances actuelles............................... 1

II. — *La brochure* Le Pape et le Congrès................. 10

III. — *Rome*... 23

IV. — *La solution de M. le duc de Valmy*................. 35

V. — *Le Pape.* — Le Pape pontife-roi. — Conclusion de la première partie. — Moyens d'exécution........... 48

DEUXIÈME PARTIE.

Du pouvoir temporel du Pape. — Perfection du gouvernement pontifical. — Les principes et les hommes de 89 et de la Révolution. — Des principes

Pages.

nouveaux de gouvernement. — Leurs conséquences. — Les républiques. — Les nationalités. — Les fédérations. — De l'unité de l'Italie. — De l'état actuel de l'Italie et de l'Europe. — C'est une grande crise sociale. — Sens dessus dessous de l'Italie et du monde.

I. — *M. Arnauld de l'Ariège.* — De la suppression du gouvernement temporel du Pape.................... 55

II. — Les Républiques et les Monarchies. — Du principe d'autorité.................................... 62

III. — *Les Novateurs.* — Les principes nouveaux de gouvernement. — Le protestantisme, le rationalisme, l'individualisme, sont les pères de la souveraineté du peuple....................................... 75

IV. — Des novateurs et de l'état de la France avant 89. — — Sa civilisation. — Les cahiers des trois ordres. — Des principes politiques mis en pratique depuis. — Leur impuissance; leurs dangers. — L'effet de l'abandon du principe catholique............... 88

V. — *Les Nationalités.* — De l'absorption d'un peuple par un autre peuple. — Des fédérations d'Etats républicains ou monarchiques. — De l'unité italienne.......... 103

VI. — Suite du même sujet. — La Toscane, Modène, Parme, les Romagnes................................ 109

VII. — Les Fédérations................................. 117

VIII. — L'Unité gouvernementale de l'Italie............... 126

IX. — *Les Républiques.* — Elles ne sont possibles que par le catholicisme et le principe d'autorité catholique.... 133

X. — *Du Gouvernement pontifical.* — Le gouvernement pontifical est le plus parfait de l'univers. — Puissance civilisatrice du catholicisme.................... 140

XI. — *La République et la Monarchie.* — Des Républiqus au

Pages.

temps actuel. — Des Monarchies sans le principe catholique.................................... 169

XII. — *Des principes des Novateurs.* — Destruction des royautés. — Réalisation de l'individualisme gouvernemental. — Chaos 183

SOLUTION.. 201

NOTE A. — La France au moment de la révolution de 89. 203

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN LAYE.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.



